

Cellnovo Group

Société anonyme au capital de 12 025 587 euros

Siège social : 13 rue de Londres

75009 Paris

808 426 662 RCS Paris



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1.	Attestation de responsabilité du rapport financier annuel.....	2
2.	Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, y inclus le rapport de gestion du groupe.....	3
3.	Rapport spécial sur les opérations liées à l'émission et/ou à l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	43
4.	Rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	46
5.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.....	48
6.	Rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale du Groupe Cellnovo pour 2016	62
7.	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	73
8.	Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	79
9.	Comptes sociaux établis (normes françaises) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	80
10.	Comptes consolidés en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	94
11.	Rapports des Commissaires aux comptes	134

1. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel

1.1 Responsable du rapport financier annuel

Madame Sophie Baratte, Directeur Général de la société Cellnovo Group.

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés. »

Madame Sophie Baratte, Directeur Général de la société Cellnovo Group.

2. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, y inclus le rapport de gestion du groupe

Cellnovo Group

Société anonyme au capital de 12 025 587 euros
Siège social : 13 rue de Londres
75009 Paris
808 426 662 RCS Paris

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, par le Conseil d'administration de Cellnovo Group S.A. (ci-après dénommée la "Société" ou "Cellnovo" ou "nous").

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société et du groupe au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de vos Commissaires aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de Commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 25 avril 2017, a procédé à l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

1. Situation du Groupe et de la Société au cours de l'exercice 2016

Compte-rendu de l'activité et évènements importants du Groupe et de la Société au cours de l'exercice 2016

Cellnovo est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris.

Le Groupe Cellnovo est composé de la Société et de ses filiales (ci-après "le Groupe"). Le périmètre des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est composé de Cellnovo Group S.A., de notre filiale située au Royaume-Uni, Cellnovo Ltd. et de notre filiale américaine, Cellnovo Inc.

La Société est cotée depuis juillet 2015 sur le marché Euronext. Les actions Cellnovo (CLNV) sont éligibles au Service de Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris sur le segment « Long-seulement ».

Basée en France et au Royaume-Uni, Cellnovo fabrique et distribue un système propriétaire innovant de gestion du diabète composé d'une micro-pompe patch (c'est-à-dire sans tube) à insuline, d'un terminal mobile à écran tactile avec glucomètre (dans la version actuelle) et fonctionnalités (activité physique, journal, alimentation, glycémie) intégrés, et d'une connexion en temps des données via un accès sécurisé à un outil de gestion clinique en ligne. Le système Cellnovo est le seul dispositif à présenter cette fonctionnalité. Ce dispositif permet de simplifier la vie quotidienne des patients. Il offre également aux patients et aux professionnels de santé la possibilité de suivre :

- l'utilisation d'insuline,
- l'activité physique,
- l'alimentation des patients en temps réel,
- et le niveau de glycémie des patients après analyse d'une goutte de sang que ces derniers se prélèvent au bout d'un doigt.

Ces quatre paramètres sont clés dans la gestion du diabète. Le système Cellnovo est le plus automatisé à ce jour sur le marché même si certaines étapes requièrent encore l'intervention du patient (analyse du taux de glycémie et insuline injectée au moment des repas).

Le diabète est une maladie évolutive dans laquelle l'organisme régule mal la quantité de glucose dans le sang du fait d'une production insuffisante ou d'une utilisation sub-optimale de l'hormone insuline. Selon la Fédération internationale du diabète (FID), 8,3 % des adultes, soit 382 millions de personnes souffraient de diabète en 2013. D'ici 2035, ce sont 592 millions de personnes qui devraient être touchées.

La maladie existe sous deux formes principales, le diabète de type 1 et le diabète de type 2. Les patients souffrant de diabète de type 1 représentent 10 % de la population diabétique. Dans le diabète de type 1, qui se caractérise par l'absence de sécrétion d'insuline par les cellules du pancréas, l'injection d'insuline appelée insulinothérapie est vitale tout au long de la vie du patient. Chez certains diabétiques de type 2, dont la sécrétion d'insuline par le pancréas a fortement diminué au fil des années et/ou qui ont développé une résistance importante à l'insuline, l'insulinothérapie peut également devenir nécessaire en phase avancée de la pathologie, lorsqu'ils ont épuisé l'arsenal des autres produits oraux et injectables disponibles.

La plupart des patients de type 1 s'appuient sur un traitement MDI (multi-injections quotidiennes) pour maintenir un niveau de glycémie normal. La pompe à insuline est un autre moyen de diffusion de l'insuline dans l'organisme. Les pompes à insuline sont de petits équipements électroniques qui libèrent l'insuline à intervalles programmés.

Le taux de pénétration des pompes à insuline est le plus élevé aux États-Unis (30 % des patients) alors qu'il n'est encore que de 10 % en moyenne dans les pays européens. En 2014, le marché des pompes à insuline était estimé à 2,2 milliards USD sur les deux segments de marché que sont les pompes à tubes (1,9 milliard USD, croissance à un chiffre) et les pompes patch sur lesquelles Cellnovo axe ses activités (0,3 milliard USD, croissance à deux chiffres). L'évolution de ce marché est alimentée par la hausse du nombre de diabétiques dans le monde, l'utilisation croissante de la pompe à insuline et l'arrivée sur le marché de pompes à la fois plus conviviales et discrètes. La croissance du marché devrait aussi être soutenue par la progression de l'adoption chez les patients de type 2 devenus insulino-dépendants.

Cellnovo cible les patients diabétiques insulino-dépendants, avec une priorité pour les patients diabétiques de type 1 (qui représentent 10% des diabétiques), en raison du caractère précoce et intensif des soins vitaux dont ils ont besoin.

Fondée sur le concept de la santé mobile, la micro-pompe patch à insuline de Cellnovo marque une rupture dans l'approche du traitement du diabète. Le système Cellnovo se déploie en trois composantes de base :

- la première se décline autour d'un ensemble composé d'une pompe patch durable et d'une cartouche d'insuline jetable. Associés, ils forment une pompe patch à insuline haute précision, compacte et discrète puisque sans tube. Elle est également équipée d'un moniteur d'activité intégré pour suivre et enregistrer l'activité physique du patient diabétique ;
- la pompe se connecte sans fil à un terminal mobile à écran couleur tactile avec applications et glucomètre intégré, seconde composante et véritable cerveau du système ; et
- le terminal mobile intègre une connexion données mobile (GSM) vers la troisième composante du système, un outil complet et sécurisé de gestion clinique en ligne.

De l'insuline est administrée en continu au patient, suivant un taux choisi par le patient et l'équipe soignante. Le patient peut faire évoluer ce taux aisément à partir du terminal pour tenir compte de sa sensibilité à l'insuline en fonction des heures de la journée et des heures de repos. En complément, le patient renseigne son alimentation à chaque repas afin que le terminal lui recommande automatiquement une quantité spécifique additionnelle d'insuline à administrer.

Le glucomètre, discrètement intégré dans le boîtier du terminal mobile, permet au patient diabétique de tester son niveau de glycémie sanguine, en déposant une goutte de sang sur une bandelette prévue à cet effet et en l'introduisant dans la fente du terminal Cellnovo. Le glucomètre est directement relié au système central du terminal mobile. Ce dernier enregistre automatiquement le niveau de glycémie, l'utilisation d'insuline, l'activité physique et l'alimentation des patients. Ces 4 fonctionnalités s'exécutent en temps réel et sont immédiatement transmises aux patients, à leurs familles et aux professionnels de santé par le biais d'une connexion internet mobile sécurisée. Ce dispositif permet de simplifier la vie quotidienne des patients diabétiques.

La commercialisation du système Cellnovo a débuté en direct au Royaume-Uni en août 2014 et en France début 2015. Les systèmes Cellnovo sont aujourd'hui vendus en France, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. La Société a par ailleurs signé en juin 2015 un premier accord de distribution avec la société Air Liquide pour la commercialisation de son système dans certains pays Européens (Italie, Pays-Bas...). D'autres accords de distribution vont venir compléter la couverture du territoire Européen en 2017 ainsi que dans d'autres pays en dehors de l'Union Européenne.

Principaux faits marquants de l'exercice

- Le 5 février 2016, Cellnovo a annoncé un partenariat avec la société de technologie TypeZero pour l'utilisation de sa pompe patch à insuline connectée avec le logiciel inControl AP dans le cadre d'un programme de développement d'un pancréas artificiel. Ce système commun sera testé au cours de l'essai clinique international en boucle fermée (IDCL) financé par le *National Institute of Health* (NIH), qui dépend du Département de la Santé américain. Le pancréas artificiel est conçu pour contrôler et réguler automatiquement le taux de glycémie des personnes atteintes de diabète de Type 1 lors de l'administration de l'insuline.
- Le 11 février 2016, Cellnovo a annoncé la finalisation du processus complet d'enregistrement exigé par le Ministère Italien de la Santé. Nous sommes désormais en mesure d'importer notre système de gestion du diabète en Italie.
- Le 25 février 2016, Cellnovo a annoncé la fin de la première étape d'industrialisation de ses cartouches d'insuline avec Flex. Cette annonce est en ligne avec le plan de transfert de fabrication, annoncé l'année dernière, qui permettra une augmentation de la capacité de production du système de gestion du diabète de Cellnovo au cours du deuxième semestre 2016.
- Le 15 mars 2016, la Société a annoncé la signature d'un accord commercial avec Roche pour l'intégration de leurs lecteurs de glycémie à notre système de gestion du diabète. Cellnovo

intégrera l'Accu-Chek® Aviva ou l'Accu-Chek® Performa à sa dernière tablette tactile, nouvelle génération, e-connectée et marquée CE. Le lecteur de glycémie Roche remplacera le lecteur de glycémie actuel LifeScan OneTouch® Vita.

- Le 11 avril 2016, Eric Beard, Président du Conseil d'administration a annoncé que pour des raisons personnelles il démissionnait de son poste d'administrateur. Sophie Baratte, Chief Executive Officer de Cellnovo, a été nommée au poste de Président du Conseil d'administration par intérim.
- Le 13 avril 2016, Cellnovo a annoncé avoir été retenu pour participer au projet Horizon 2020, financé par le programme de la Commission Européenne, visant à étudier de nouvelles technologies pour améliorer le quotidien des personnes atteintes de diabète de type 1. Le projet nommé PEPPER (*Patient Empowerment through Predictive Personalised decision support*), dispose d'un budget de près de 4 millions d'euros et réunit des universités anglaises et européennes de premier plan et des entreprises, afin qu'elles recherchent et développent des technologies qui contribueront à l'amélioration de l'autogestion du diabète de Type 1 par les patients.
- Le 9 juin 2016, Cellnovo annoncé la nomination de John Brooks en qualité de Président du Conseil d'administration. Figure emblématique du secteur de la santé, M. Brooks a travaillé plus de 20 ans sur les problématiques du diabète. Il jouera un rôle important en mettant à profit son expérience afin de soutenir la progression de Cellnovo, et de l'accompagner dans sa stratégie de développement et de commercialisation de son système unique de gestion du diabète à l'échelle mondiale.
- Le 22 juin 2016, Cellnovo a annoncé les résultats d'une nouvelle étude in vitro parue dans la revue *European Endocrinology*. L'étude démontre que le système de gestion du diabète Cellnovo est plus précis et plus reproductible que la pompe à insuline patch Insulet OmniPod® ("OmniPod").
- Le 29 juillet 2016, Cellnovo a annoncé une nouvelle fonctionnalité de son système qui permettra aux patients utilisant un CGM (Système de mesure du glucose en continu) de saisir manuellement leur glycémie. Cette nouvelle fonction a été mise en place afin d'améliorer le confort, la facilité et la souplesse d'utilisation du système pour un nombre croissant de patients souffrant de diabète de type 1 qui utilisent un dispositif CGM.
- Le 6 septembre 2016, Cellnovo a annoncé la réception de la livraison du premier lot de cartouches d'insuline produites par Flex (Flextronics). La livraison de ce premier lot pilote de cartouches marque la finalisation des lignes automatisées de production développées par Flex. Le lot pilote intègre des formes moulées de haute précision, désormais produites dans une installation de dispositifs médicaux en salle blanche chez Flex, ce qui marque l'achèvement d'un programme important d'investissement dans un nouvel outillage pour la production de masse à long terme des cartouches d'insuline.
- Le 16 septembre 2016, Cellnovo a annoncé avoir levé environ 5,4 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels en Europe et aux Etats-Unis dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription. Dans le prolongement de sa participation à trois projets majeurs de pancréas artificiel, et en considération du marché potentiel estimé, la Société a choisi d'accélérer le développement et la commercialisation d'un pancréas artificiel basé sur son système de gestion mobile du diabète et de sa micro-pompe. Ainsi, le produit net de l'augmentation de capital permettra à Cellnovo de financer un projet de pancréas artificiel, du développement à sa mise sur le marché européen, dans un premier temps.

- Le 26 septembre 2016, Cellnovo a annoncé la nomination de Rémi Soula au poste d'administrateur. Fort d'une longue expérience au sein d'entreprises de technologies médicales et de biotechnologies françaises, Rémi Soula est l'un des trois fondateurs d'Adocia, société de biotechnologies cotée sur le marché Euronext Paris, disposant de l'un des portefeuilles les plus larges et différenciés de formulation d'insuline du marché.
- Le 16 novembre 2016, Cellnovo a annoncé avoir déposé un dossier 510(k) auprès de la *Food and Drug Administration* (FDA) pour une autorisation de mise sur le marché américain de son système de gestion du diabète. Le dépôt d'un dossier 510(k) auprès de la FDA est un prérequis à la commercialisation d'un dispositif médical aux États-Unis. La demande est en ce moment à l'étude par la FDA, et le processus devrait durer plusieurs mois. En attendant le feu vert de la FDA, Cellnovo poursuit ses préparatifs pour le lancement de son système aux États-Unis, le plus large marché pour les dispositifs médicaux au monde.
- Le 15 décembre 2016, Cellnovo a annoncé avoir franchi deux nouvelles étapes dans le cadre de son partenariat avec Flex. Tout d'abord, le démarrage dans l'usine de Flex de la fabrication de sous-ensembles des cartouches d'insuline permettra à Cellnovo d'augmenter la capacité de production au premier trimestre 2017 dans son usine au Pays de Galles. Ensuite, des améliorations apportées au processus de production des cartouches d'insuline chez Flex permettront d'en maximiser le rendement et la qualité. Le lancement de la production à grande échelle des cartouches d'insuline Cellnovo est prévu pour le début du deuxième trimestre 2017.

Evolution prévisible du Groupe et de la Société et perspectives d'avenir

En s'appuyant notamment sur son partenariat avec Air Liquide Santé, Cellnovo continue d'étendre la commercialisation de sa pompe à insuline à de nouveaux pays. A l'horizon 2020, Cellnovo vise un objectif de plus de 40 000 patients équipés de sa pompe. Cette expansion est pour l'instant bridée par la limitation de la production de cartouches d'insuline qui sont fabriquées en quantités insuffisantes pour satisfaire la demande. Grâce à son alliance avec la société Flex (anciennement Flextronics), Cellnovo verra, dès le deuxième trimestre 2017, sa capacité de production de cartouches d'insuline plus que décupler ce qui lui permettra de répondre aux attentes du marché.

Une des prochaines étapes majeures sera la commercialisation de nos produits aux Etats-Unis. Pour ce faire, un dossier 510K a été déposé à la FDA en novembre 2016. Nous espérons recevoir un avis positif de cette autorité dans la seconde partie de l'année afin de pouvoir lancer la commercialisation de notre système aux Etats-Unis avant la fin de l'année 2017.

Cellnovo concentre une grande partie de ses ressources au développement de ce qu'on appelle le pancréas artificiel. La recherche se fonde sur l'utilisation d'une pompe à insuline en boucle fermée à partir des données en temps réel d'un capteur de glycémie en continu. Le montant d'insuline administrée au patient sera défini par une pompe à insuline haute précision au moyen d'algorithmes puissants qui se fondent sur les données des capteurs de glycémie ainsi que sur l'exercice et les habitudes alimentaires du patient. Nous pensons que, associé à des capteurs CGM et à de nouveaux algorithmes développés par des sociétés tierces, le système Cellnovo pourrait répondre aux besoins d'un programme de pancréas artificiel. Le Groupe a noué plusieurs collaborations afin de participer à des projets de développements de pancréas artificiel, en France avec le consortium Diabeloop, en Europe avec le programme H2020 et Imperial Collège (Royaume-Uni) et aux Etats-Unis avec la société TypeZero financée par une subvention du NIH. Ces entités mettent au point de nouveaux algorithmes que nous intégrerons dans notre système qui communiquera avec des capteurs CGM. L'ensemble ainsi constitué visera à automatiser entièrement le fonctionnement de notre pompe à insuline, pour une régulation au plus près du taux de glycémie des personnes insulino-dépendantes, diabétiques de Type 1.

La solution de pancréas artificiel viendrait en complément de l'offre produit actuellement commercialisée par Cellnovo mais ne la remplacerait pas complètement.

Nous sommes convaincus de la pertinence de cette solution et avons réalisé en septembre 2016 une levée de fonds d'environ 5,4 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels afin d'accélérer le développement et la commercialisation d'un pancréas artificiel basé sur notre système de gestion mobile du diabète et de sa micro-pompe. Ces fonds permettront à Cellnovo de financer un projet de pancréas artificiel, du développement à la préparation du lancement sur le marché européen, à un horizon de 18 mois environ.

Evénements postérieurs à la clôture

- Le 5 janvier 2017, Cellnovo et Diabeloop ont annoncé avoir franchi plusieurs étapes clés dans leur programme de pancréas artificiel. Cellnovo est actuellement impliquée dans plusieurs projets majeurs de développement d'un système de pancréas artificiel, aux États-Unis et en Europe, pour permettre l'automatisation complète du fonctionnement des pompes à insuline. Le système de pancréas artificiel utilise les informations du lecteur de glycémie (CGM) du patient pour calculer et délivrer en temps réel la dose d'insuline optimale aux patients. Une première étude clinique de l'algorithme Diabeloop associé à la pompe Cellnovo portant sur 36 patients dans 9 centres a montré des résultats positifs. Compte-tenu de ces résultats encourageants, Cellnovo a livré ses premières pompes Bluetooth® à Diabeloop afin de préparer la prochaine étude clinique qui commencera en février 2017. Celle-ci portera sur 60 patients dans 12 centres et les résultats sont attendus cette année. Elle aura pour objectif de générer des données afin d'obtenir un marquage CE du Pancréas Artificiel Diabeloop associé au système Cellnovo.

Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement

En 2016, le Groupe a poursuivi ses efforts et ses investissements en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'année 2016, Cellnovo a notamment réalisé les développements suivants :

- Conclusion d'un accord avec le fournisseur numéro un sur le marché des glucomètres, la société Roche, et intégration de leur lecteur de glycémie (BGM) dans le terminal de la Société. Cette nouvelle version a été livrée à la fin du premier trimestre 2016.
- En juillet 2016, Cellnovo a intégré dans son système la possibilité pour les patients utilisant un CGM (Système de mesure du glucose en continu) de saisir manuellement leur taux de glycémie. Cette nouvelle fonction a été mise en place afin d'améliorer le confort, la facilité et la souplesse d'utilisation du système pour un nombre croissant de patients souffrant de diabète de type 1 qui utilisent un dispositif CGM.
- Nous continuons la mise au point de notre nouvelle génération de terminaux fonctionnant sous Android® et de pompes communiquant via le protocole Bluetooth® qui devraient être opérationnels au milieu de l'année 2017.
- Nos équipes de recherche et développement ont activement participé aux projets de développements de pancréas artificiel auxquels Cellnovo est associée. Il s'agit du consortium Diabeloop en France, de l'Europe avec le programme H2020 et Imperial Collège (Royaume-Uni) et des États-Unis avec la société TypeZero financée par une subvention du NIH. Ces entités mettent au point de nouveaux algorithmes que nous intégrerons dans notre système qui communiquera avec des capteurs CGM.

Financement et structure du capital

Au 31 décembre 2016, les actifs financiers courants (comptes à terme), la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à K€ 10 929. Cellnovo dispose de fonds suffisants pour couvrir sa consommation de trésorerie jusqu'au troisième trimestre 2017. Au-delà, et pour couvrir les 12 prochains mois en consommation de trésorerie, nous estimons notre besoin entre €6M et €7M d'ici la fin du premier trimestre 2018.

Nous avons donc étudié différentes sources de financement et, en février 2017, avons contracté une ligne de financement en fonds propres (*Equity line financing*) avec Kepler Cheuvreux. Ces derniers se sont engagés à souscrire un nombre maximum de 1.500.000 actions, à leur propre initiative, sur une période maximale de 24 mois. Cellnovo conserve la possibilité de suspendre ou de mettre fin à cet accord à tout moment. Cette equity line a été activée à partir du mois de mars 2017.

Compte-tenu de la liquidité du titre et en considérant des hypothèses raisonnables, cette opération devrait donc nous permettre de couvrir nos besoins en financement sur les 12 prochains mois. Nous ne pouvons néanmoins pas anticiper l'évolution des marchés et, pour garantir la continuité d'exploitation au-delà d'une année, nous sommes, en plus, en cours de négociation d'un financement par emprunt pour un montant d'environ €10M comprenant le versement d'une première tranche d'au moins €5M.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment, de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Les faits marquants de l'exercice sont présentés ci-dessus. Ils présentent notamment les différentes opérations intervenues sur le capital de la Société au cours de l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, la Société n'avait pas de dettes financières.

Analyse des indicateurs clés de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Les indicateurs clés de performance financière de la Société et du Groupe sont présentés et analysés dans le paragraphe 3 du présent Rapport de gestion.

Les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel sont décrites dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale qui représente le sixième chapitre du Rapport Financier Annuel dont il est partie intégrante.

2. Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe et la Société sont confrontés

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en Annexe 1 du présent Rapport de gestion.

3. Examen des comptes et résultats

a. Comptes annuels de Cellnovo Group S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Compte de résultat

Pour l'année 2016, notre chiffre d'affaires net s'est élevé à €1 456 060 contre €37 840 pour l'exercice 2015.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à €5 614 653, contre €2 753 352 pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

en Euros	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 305 823	214 087
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-15 325	
Autres achats et charges externes	2 248 467	1 740 281
Impôts, taxes et versements assimilés	25 211	4 644
Salaires et traitements	1 378 245	455 445
Charges sociales	583 804	273 649
Dotations aux amortissements sur immobilisations	22 775	265
Dotations aux provisions pour risques et charges	9 579	5 990
Autres charges	56 075	58 991
Total des charges d'exploitation	5 614 653	2 753 352

Le résultat d'exploitation est déficitaire de €4 151 968 contre un résultat déficitaire de €2 711 334 pour l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2016, nos produits financiers se sont élevés à €605 288 et nos charges financières à €133 995. Le résultat financier est positif pour un montant de €471 293 à comparer à €5 641 en 2015.

Ainsi, le résultat courant avant impôts présente une perte de -€3 680 675 contre -€2 705 693 pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice présente une perte de -€3 693 992 contre -€2 705 693 pour l'exercice précédent.

Ces chiffres traduisent la nette augmentation des ventes et le coût des structures commerciales et administratives que nous avons mises en place pour accompagner notre croissance et gérer un Groupe, dont la société mère est cotée sur Euronext.

Bilan

Actif :

Au 31 décembre 2016, le montant net des immobilisations incorporelles est de €529 174 contre €494 344 au 31 décembre 2015. Ce montant correspond au mali technique de fusion résultant de la transmission universelle de patrimoine (dite TUP) de Cellnovo France SAS à la Société réalisée fin 2015

auquel viennent s'ajouter des coûts de mise en place d'un logiciel de gestion intégré (ERP) qui sera opérationnel au deuxième trimestre 2017.

Le montant net des immobilisations corporelles est de €106 124 au 31 décembre 2016, à comparer à €9 005 à la fin de l'exercice précédent. Ces immobilisations correspondent à des agencements et installations liées à l'emménagement dans des nouveaux bureaux et à du mobilier et matériel de bureau ainsi qu'à du matériel informatique.

Les immobilisations financières s'élèvent à la somme nette de €80 922 937 correspondant à la participation dans Cellnovo Ltd. pour €76 898 098, aux créances rattachées pour €3 768 029, au contrat de liquidité pour €222 445 et à divers dépôts pour €34 365. Au 31 décembre 2015, le montant des immobilisations financières s'élevait à €70 673 078.

- L'actif net circulant s'élève à €11 939 069 à comparer à €24 438 592 au 31 décembre 2015 ;
- Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à €8 087 833 au 31 décembre 2016 contre €20 041 250 au 31 décembre 2015 ;
- Les disponibilités s'élèvent €1 795 906 à comparer à €3 388 137 pour l'exercice précédent ;
- Les charges constatées d'avance s'élèvent à €99 338 contre €32 789 au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, le total net de l'actif s'élève à €93 497 305.

Passif :

Le capital social s'élève à €12 025 587 au 31 décembre 2016, contre €10 788 528 au 31 décembre 2015. Les primes d'émission et de fusion s'élèvent à €86 941 946 au 31 décembre 2016, à comparer à €83 329 544 au 31 décembre 2015.

Le compte de report à nouveau est débiteur de €2 719 026 et le résultat de l'exercice 2016 présente une perte de -€3 693 992.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à €15 281 au 31 décembre 2016 contre €5 990 au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, le total des dettes s'élève à €927 508 contre €4 209 985 au 31 décembre 2015. Ce poste est principalement constitué :

- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de €518 910 ;
- à différentes dettes dont le détail figure ci-après :

<i>en Euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes		
Découverts, concours bancaires		56
Associés		537 111
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	518 910	3 209 640
Dettes fiscales et sociales	382 364	438 644
Autres impôts, taxes et assimilés	21 254	6 165
Autres dettes	4 980	18 368
		-
Total des dettes	927 508	4 209 984

Au 31 décembre 2016, le total du passif s'élève à €93 497 305.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

<i>en Euros</i>	31/12/16	31/12/15
Factures non parvenues	233 889	110 473
Factures à moins de 30 jours	285 021	3 099 166
Total	518 910	3 209 639

b. Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par les normes IFRS. Les chiffres relatifs aux comptes consolidés du Groupe sont présentés ci-après en milliers d'euros.

Etat du résultat global

Chiffre d'affaires : pendant les périodes de douze mois closes les 31 décembre 2016 et 2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires respectif de K€1 419 et K€609. La hausse de K€810 reflète la hausse des ventes tant en France qu'au Royaume Uni et le démarrage des ventes de notre système de gestion du diabète dans de nouveaux pays (Italie, Grèce).

Total des charges d'exploitation : le total des charges d'exploitation pour l'année 2016 s'est élevé à K€16 033 contre K€15 781 pour la même période en 2015. Le total des charges d'exploitation pour l'année 2016 comprend des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie pour K€760 contre K€1 940 sur l'exercice précédent.

Coûts de production : en 2016, Cellnovo a enregistré des coûts de production de K€6 647 à comparer à K€5 845 pour l'année 2015 soit une hausse de K€802. Ces montants comprennent des achats de matières premières pour K€2 757 et K€1 829 en 2016 et 2015 respectivement, des frais de personnel de K€2 931 et K€2 724 en 2016 et 2015 respectivement, des amortissements de K€232 et K€331 respectivement et des achats et autres charges externes de K€727 et K€960 respectivement.

En 2016, nous avons continué à produire les composants de notre système au Pays de Galles en attendant de transférer la production des cartouches d'insuline chez Flex, notre partenaire industriel stratégique. Ce transfert sera effectif durant la première moitié de l'année 2017. L'augmentation des coûts de production en 2016 par rapport à 2015 est essentiellement due à l'accroissement des ventes et donc de la production qui s'est traduite par un montant d'achats de matières premières en forte hausse. Les autres coûts sont restés relativement stables. Nous sommes toujours au stade d'industrialisation de notre système ce qui explique que la marge brute soit toujours fortement négative. Ce sera encore le cas tant que nous n'aurons pas démarré la production à l'échelle industrielle chez Flex en Autriche puis, plus tard, en Roumanie.

Dépenses de recherche et développement : en 2016, Cellnovo a enregistré des dépenses de recherche et développement de K€2 366 à comparer à K€3 244 pour l'année 2015 soit une baisse de

K€878. Ces montants comprennent des frais de personnel de K€1 107 et K€1 853 en 2016 et 2015 respectivement, des amortissements de K€349 et K€686 respectivement et des achats et autres charges externes de K€911 et K€705 respectivement. La baisse de K€878 des dépenses de recherche et développement est due en grande partie à la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie qui s'élève à K€286 en 2016 contre K€1 066 en 2015. Nous avons poursuivi nos efforts dans ce secteur et avons augmenté les effectifs de ce département qui comptait 18 personnes au 31 décembre 2016 contre 10 un an plus tôt.

Dépenses de ventes et marketing : en 2016, Cellnovo a enregistré des dépenses de ventes et marketing de K€2 545 à comparer à K€1 557 pour l'année 2015 soit une hausse de K€988. Ces montants comprennent des frais de personnel de K€1 713 et K€1 009 en 2016 et 2015 respectivement et des achats et autres charges externes de K€832 et K€541 respectivement. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie s'élève à K€44 en 2016 contre K€218 en 2015. La hausse des dépenses de ventes et marketing traduit les efforts entrepris pour accroître les ventes de notre système en France et au Royaume Uni et l'accroissement des dépenses de marketing afin de faire connaître notre produit et d'en étendre la commercialisation dans de nouvelles zones géographiques.

Frais généraux et administratifs : en 2016, Cellnovo a enregistré des dépenses de frais généraux et administratifs de K€4 476 à comparer à K€5 135 pour l'année 2015 soit une baisse de K€659. Ces montants comprennent des frais de personnel de K€1 806 et K€2 618 en 2016 et 2015 respectivement, des amortissements de K€57 et K€5 respectivement et des autres achats et charges externes de K€2 613 et K€2 512 respectivement. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie s'élève à K€363 en 2016 contre K€656 en 2015. Ainsi, la baisse des frais généraux et administratifs est expliquée pour partie par cette diminution ainsi que par le départ de certains de ses dirigeants.

Autres produits : les autres produits qui s'élevaient K€551 en 2015 correspondaient principalement à la reprise d'une provision pour la dépréciation d'un investissement industriel.

Résultat financier : la perte financière s'élève à K€559 pour l'année 2016 contre K€969. La charge financière correspond aux intérêts payés sur les emprunts en cours et, en 2015, nous avons enregistré une perte de change de K€482.

Perte nette attribuable aux actionnaires de Cellnovo : pour l'exercice 2016, la perte nette attribuable aux actionnaires de Cellnovo a été de K€14 550 contre une perte nette K€14 464 pour l'exercice précédent. En 2016, le résultat net inclut K€760 de charges liées aux rémunérations fondées sur des actions (application de la norme IFRS2) sans impact sur la trésorerie contre K€1 940 en 2015.

Bilan

Actif :

Au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à K€5 925, contre K€4 934 au 31 décembre 2015.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à K€3 430 contre K€1 476 au 31 décembre 2015.

L'actif circulant s'élève à K€15 282, dont K€8 259 d'actifs financiers courants (comptes à terme et contrat de liquidité) et K€2 669 de trésorerie et équivalents de trésorerie. Au 31 décembre 2015, l'actif circulant s'élevait à K€29 885.

Passif :

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'élèvent K€19 813 contre K€30 509 au 31 décembre 2015.

Situation d'endettement du Groupe

Le poste « Emprunt et dettes financières non courants » s'élève à K€462 contre K€2 778 pour l'exercice précédent. Il est exclusivement constitué de la dette contractée auprès de Kreos.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à K€4 381 au 31 décembre 2016, contre K€3 052 au 31 décembre 2015.

4. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de € 3 693 992 que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

○ Perte de l'exercice.....	-€ 3 693 992
----------------------------	--------------

En totalité au compte « Report à nouveau » débiteur qui serait ainsi porté à -€ 6 413 018.

5. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

6. Dépenses et charges non déductibles

Aucune dépense somptuaire et charge non déductible, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'ont été constatées sur l'exercice 2016.

7. Réintégration des frais généraux dans le bénéfice imposable (CGI 39-5 et 223 quinquies)

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, notre Société n'a pas engagé des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-5 du Code Général des Impôts.

8. Tableau de résultat des cinq derniers exercices

Au présent Rapport est joint, en Annexe 2, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

9. Conventions et engagements réglementés

Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé seront soumises à l'approbation des actionnaires, étant précisé que les Commissaires aux comptes en ont été dûment avisés pour établir leur rapport spécial.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 avril 2017 s'est livré à l'examen des conventions et engagements réglementés conclus et autorisés au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016.

10. Conventions visées par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Sans objet.

11. Prises de participation / filiales et participations / succursales

Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code du commerce, nous vous informons que la Société n'a acquis, ni cédé, au cours de l'exercice, aucune participation.

Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

Cession de participations

Nous vous informons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

Activités des filiales et des sociétés contrôlées

Cellnovo Ltd., filiale à 100% de Cellnovo Group S.A., a été créée en 2002 et est située au Pays de Galle, à Swansea. Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, Cellnovo Ltd. a réalisé un chiffre d'affaires de K€ 1 545 et enregistré une perte de K€ 13 808.

Cellnovo Inc., filiale à 100% de Cellnovo Group S.A., a été créée en 2014 et est située dans le Delaware (Etats-Unis). Pour l'année 2016, Cellnovo Inc. n'a pas généré de chiffre d'affaires et a enregistré une perte de K€ 8.

Succursales

La Société n'a pas de succursale.

12. Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant

Sans objet.

13. Installations classées

La Société ne détient aucune installation de cette nature.

14. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Les informations relatives à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale du Groupe Cellnovo pour 2016, et les engagements en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités, sont décrites dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale qui représente le sixième chapitre du Rapport Financier Annuel dont il est partie intégrante.

15. Etat de la participation des salariés au capital social à la clôture de l'exercice

Participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2016, les salariés de la Société et ceux des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient aucune participation dans le capital de la Société dans le cadre d'une gestion collective ou à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs.

Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous mettons à votre disposition le rapport spécial concernant les conditions des plans d'option et de souscription ou d'achat d'actions consentis ainsi que de leur exécution au titre de l'exercice écoulé qui représente le troisième chapitre du Rapport Financier Annuel dont il est partie intégrante.

Opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (articles L. 225-197 à L. 225-197-3 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 du Code de commerce et suivants, nous mettons à votre disposition le rapport spécial concernant les conditions d'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société au titre de l'exercice écoulé qui représente le troisième chapitre du Rapport Financier Annuel dont il est partie intégrante.

Attributions, options d'achat ou de souscription d'actions de la Société au personnel salarié et aux dirigeants de la Société

Au cours de l'exercice 2016, il a été attribué un total de 201.000 options de souscription et d'achat d'actions.

Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

16. Informations concernant les mandataires sociaux et la Direction générale

Liste des mandataires sociaux

A la date du présent Rapport, les mandataires sociaux et les censeurs sont les suivants :

Nom	Mandats	Date de nomination, de renouvellement et de fin de mandat
John Brooks	Administrateur indépendant Président du Conseil d'administration	Nommé en qualité d'administrateur par cooptation du Conseil d'administration le 26 avril 2016 sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale en date du 24 juin 2016. Nommé en qualité de Président du Conseil d'administration le 3 juin 2016.
Sophie Baratte	Directeur Général Administrateur	Nommée en qualité de Directeur Général le 3 septembre 2015 (avec effet au 1 ^{er} octobre 2015) pour une durée indéterminée. Nommée en qualité d'administrateur par cooptation du Conseil d'administration le 3 décembre 2015, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale en date du 24 juin 2016. Nommée en qualité de Président du Conseil par interim du 8 avril au 2 juin 2016.
Edmond de Rothschild Investment Partners (représenté par Raphaël Wisniewski)	Administrateur	Nommé en qualité d'administrateur à la constitution de la Société. Mandat d'administrateur renouvelé par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nom	Mandats	Date de nomination, de renouvellement et de fin de mandat
Forbion International Management B.V (représenté par Holger Reithinger)	Administrateur	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.
Advent Venture Partners (représenté par Raj Parekh)	Administrateur	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.
Air Liquide Investissements D'Avenir et Démonstration (« Aliad ») (représenté par Julie Drapier)	Administrateur	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 22 juin 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.
Marie-Yvonne Landel Meunier	Administrateur Indépendant	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.
Rémi Soula	Administrateur indépendant	Nommé en qualité d'administrateur par cooptation du Conseil d'administration le 8 septembre 2016 sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La ratification de cette nomination sera soumise à votre assemblée générale.
Edmond de Rothschild Investment Partners (représenté par Sofia Ioannidou)	Censeur	Nommé en qualité de censeur par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.

Liste des autres mandats et fonctions en cours des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Nom	Fonctions (y compris salarié) et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris les sociétés étrangères)	
	Société	Nature du mandat et fonctions
John Brooks	Thermalin Diabetes	Administrateur
	HemoShear Therapeutics	Administrateur
	Noxilizer	Administrateur
	Hygieia	Administrateur
	Ammonett Pharma	Administrateur
Sophie Baratte	Néant	N/A
Air Liquide Investissements D'Avenir et Démonstration (« Aliad ») Représentant permanent Julie Drapier	Rapid Oxygen Company LLC.	Administrateur
	Proxem SAS	Administrateur
Forbion Capital Partners Représentant permanent Holger Reithinger	Curetis NV.	Administrateur
	Allegra Therapeutics GmbH.	Administrateur
	Rigontec GmbH.	Administrateur
	catalYm GmbH.	Administrateur
Edmond de Rothschild Investment Partners Représentant permanent Raphaël Wisniewski Raphaël Wisniewski à titre personnel	MedDay Pharmaceuticals	Administrateur
	Poxel	Administrateur
	Axonics Inc.	Administrateur
	Axonics Europe SAS	Directeur exécutif
	ReViral Ltd.	Administrateur
Marie-Yvonne Landel Meunier	Safe Othopaedics	Administrateur
	Tx Cell SA	Administrateur

Nom	Fonctions (y compris salarié) et mandats exercés durant l'exercice dans toutes sociétés (y compris les sociétés étrangères)	
	Société	Nature du mandat et fonctions
Advent Venture Partners Représentant permanent Raj Parekh	Artax Inc.	Administrateur
	Aura Inc.	Administrateur
	Arrakis Inc.	Administrateur
	Macrolide Inc.	Administrateur
	Aleta Inc.	Administrateur
	Itara Ltd.	Administrateur
	Project Paradise Ltd.	Administrateur
	Galapagos NV.	Administrateur
	Levicept Ltd.	Administrateur
Capella Biosciences Ltd.	Administrateur	
Rémi Soula	Néant	N/A

Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des dirigeants mandataires sociaux

Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux

Nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au titre des exercices 2015 et 2016, à chaque dirigeant mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Eric Beard - Président du conseil d'administration, démissionnaire depuis le 11 avril 2016	31/12/2015	31/12/2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	268 966	8 234
Total	268 966	8 234

Sophie Baratte - Directeur Général depuis le 3 septembre 2015	31/12/2015	31/12/2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	238 969	235 086
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	298 125	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement attribuées au cours de l'exercice	-	960 000
Total	537 094	1 195 086

John Brooks - Président du conseil d'administration depuis le 3 juin 2016	31/12/2015	31/12/2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	25 603
Valorisation des bons de souscription d'actions (BSA) attribués au cours de l'exercice (*)	-	71 458
Total	-	97 061

* Valorisation selon IFRS 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	31/12/2015		31/12/2016	
	Montants dûs	Montants versés	Montants dûs	Montants versés
Eric Beard - Président du conseil d'administration, démissionnaire depuis le 11 avril 2016				
Rémunération fixe	149 779	149 779	-	-
Rémunération exceptionnelle	50 000	50 000	-	-
Jetons de présence	15 000	15 000	8 234	8 234
Honoraires de conseil	25 000	25 000	-	-
Total	239 779	239 779	8 234	8 234

	31/12/2015		31/12/2016	
	Montants dûs	Montants versés	Montants dûs	Montants versés
Sophie Baratte - Directeur Général depuis le 3 septembre 2015				
Rémunération fixe	223 969	223 969	210 086	210 086
Rémunération exceptionnelle	15 000	15 000	25 000	-
Total	238 969	238 969	235 086	210 086

	31/12/2015		31/12/2016	
	Montants dûs	Montants versés	Montants dûs	Montants versés
John Brooks - Président du conseil d'administration depuis le 3 juin 2016				
Jetons de présence	-	-	25 603	603
Total	-	-	25 603	603

Tableau sur les jetons de présence (et les autres rémunérations) perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants

Le tableau suivant présente les jetons de présence (et les autres rémunérations) perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants de la Société au cours des exercices 2015 et 2016.

	31/12/2015		31/12/2016	
	Montants dûs	Montants versés	Montants dûs	Montants versés
Marie Landel - Administrateur indépendant depuis le 9 juillet 2015				
Jetons de présence	15 000	15 000	30 000	-
Total	15 000	15 000	30 000	-

	31/12/2015		31/12/2016	
	Montants dûs	Montants versés	Montants dûs	Montants versés
Rémi Soula - Administrateur indépendant depuis le 8 septembre 2016				
Jetons de présence	-	-	7 847	-
Total	-	-	7 847	-

Options de souscription ou d'achat consenties à chaque mandataire social durant l'exercice par la Société ou toute société du Groupe

	Date d'attribution	Nature	Valorisation selon la méthode Black&Scholes	Amortissement de l'exercice 2016	Nombre	Prix d'exercice	Date d'expiration
John Brooks - Président du conseil d'administration depuis le 3 juin 2016	08/09/2016	BSA	€ 71 458	13 656	21 000	€ 4,78	07/09/2026

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Nom du mandataire social	No et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice de 2016	Prix d'exercice
Eric Beard - Président du conseil d'administration, démissionnaire depuis le 11 avril 2016	31/03/2013	15 119	£0,001026
TOTAL		15 119	

Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci

Nous vous précisons que la Société n'a pas mis en œuvre d'indemnités de départ au titre du mandat social de ses dirigeants, ni de régimes de retraites supplémentaires.

Actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2016

	N° et date du Plan	Nombre d'actions attribués durant l'exercice 2016	Valorisation au cours du jour de l'attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sophie Baratte-Directeur Général depuis le 3 septembre 2015	PLAN AGA 2016 du 5/12/2016	150 000	960 000 €	05/12/2017	05/12/2018	Non

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

	N° et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2016	Conditions d'acquisition
Sophie Baratte- Directeur Général depuis le 3 septembre 2015	PLAN AGA 2016 du 5/12/2016	0	-

Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Sans objet.

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Sans objet.

Direction générale de la Société

Lors de la réunion du 3 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé de modifier les modalités d'exercices de la direction de la Société et de procéder à la dissociation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration. John Brooks a été nommé Président du Conseil d'Administration à compter de cette date. Sophie Baratte occupe la fonction de Directeur Général de la Société depuis le 1^{er} octobre 2015.

17. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice

Aucune opération de cession ou d'acquisition de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice par les dirigeants.

18. Programme de rachat d'actions

Par décision du 24 juin 2016, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de rachat.

La Société a signé en 2015 un contrat de liquidité avec la banque CM-CIC afin de limiter la volatilité de l'action Cellnovo.

Dans le cadre du contrat de liquidité, Cellnovo détenait, au 31 décembre 2016, 6 983 actions propres, soit 0,06% du capital de la Société. Ces actions étaient valorisées à un prix nominal de €7,29 pour une valorisation totale de €50 906. Au cours de l'année 2016, dans le cadre de ce contrat de liquidité, 486 394 actions ont été négociées à l'achat à un cours moyen de €5,56 et 487 447 ont été négociées à la vente à un cours moyen de €5,53.

19. Evolution du capital au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social au cours de l'exercice :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (€)	Capital social (€)
Actions composant le capital social au 1^{er} janvier 2016	10 788 028	1	10 788 528
Actions émises au cours de l'exercice :			
Exercice de stock-options par certains salariés en 2016 : augmentation de capital de €137 069 correspondant à l'émission de 137 069 actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro. La prime d'émission correspondante s'élève à -€136 888.	137 069	1	10 925 597
Décision du Directeur Général en date du 16 septembre 2016 : augmentation de capital de €5 394 260 correspondant à l'émission de 1 078 852 actions nouvelles au prix de €5. La prime d'émission correspondante s'élève à € 4 315 408.	1 078 852	1	12 004 449
Exercice de stock-options par certains salariés en 2016 : augmentation de capital de €21 138 correspondant à l'émission de 21 138 actions nouvelles d'une valeur			

	Nombre d'actions	Valeur nominale (€)	Capital social (€)
nominale de un euro. La prime d'émission correspondante s'élève à -€18 212.	21 138	1	12 025 587
Actions composant le capital social au 31 décembre 2016	12 025 587	1	12 025 587

20. Structure de l'actionariat et identités des actionnaires détenant plus de 5% du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, la structure de l'actionariat et l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales est, à notre connaissance, la suivante:

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote	% du capital sur une base non diluée
Fonds gérés par Forbion Management BV	1 786 308	1 786 308	14,9%
Fonds gérés par Edmond de Rothschild Investment Partners	1 720 520	1 720 520	14,3%
Fonds gérés par HealthCare Ventures V	1 122 933	1 122 933	9,3%
Fonds gérés par Advent Venture Partners	1 122 458	1 122 458	9,3%
Fonds gérés par NBGI Private Equity Limited	601 593	601 593	5,0%
Sous-total des actionnaires détenant plus de 5% du capital	6 353 812	6 353 812	52,8%

Lors de la levée de fonds effectuée en septembre 2016, le fond Nyenburgh Investments Partners a souscrit à hauteur de 700 000 actions ce qui, sur la base du capital social au 31 décembre 2016, représenterait une participation de 5,8%. Ce fond n'ayant pas communiqué de déclaration de franchissement, nous ne connaissons pas le niveau de leur participation à cette date.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote, au 31 décembre 2016.

Le 15 février 2017, NBGI a transmis à l'AMF une déclaration de franchissement de seuil à la baisse. A cette date, ils détenaient 562.290 actions de la Société soit une participation de 4,7%.

Le 28 février 2017, HealthCare Ventures a transmis à l'AMF une déclaration de franchissement de seuil à la baisse et ne plus détenir aucune action de la Société à cette date.

21. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Le titre est coté depuis le 9 juillet 2015 et son prix d'introduction a été fixé à €10,63 par action. En 2016, il a atteint son plus haut cours avec €8,01 le 6 septembre et son plus bas niveau à €3,64 le 20 juillet. Le titre a clôturé l'année 2016 à €7,29 par action.

Durant l'exercice, il s'est échangé en moyenne 29 886 titres par jour contre 19 395 en 2015.

22. Information sur l'utilisation des instruments financiers et sur les objectifs de la Société en matière de gestion des risques financiers.

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en Annexe 1 du présent Rapport.

23. Délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, est joint au présent Rapport en Annexe 3, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les rapports complémentaires établis par le Conseil d'administration et les commissaires aux comptes, lors de l'utilisation par le Conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

24. Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)

Structure du capital de la Société

Les renseignements figurent dans les sections 20 et 21 du présent Rapport.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Les renseignements figurent à la section 21 du présent rapport.

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux. Il n'existe plus, depuis la cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, d'actions de préférence.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Engagement de conservation des actionnaires financiers de la Société

A la date du présent Rapport, tous les engagements de conservation des titres par les actionnaires financiers de la Société ont expiré. La dernière échéance portant sur 33% des titres se situait le 13 juillet 2016.

Engagement de conservation des fondateurs et principaux managers et/ou administrateurs de la Société

A la date du présent rapport, tous les engagements de conservation des titres par l'ensemble des fondateurs et principaux managers/salariés et/ou administrateurs de la Société ont expiré.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

Pouvoir du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les renseignements sur les délégations de compétence figurent en [Annexe 3](#) au présent Rapport.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société du 24 juin 2016 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de rachat par la Société, étant précisé que pour le calcul de la limite de 10 %, il sera tenu compte du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

Objectifs des rachats d'actions :

- l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, et/ou
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, et/ou
- la remise des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ces filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation en vigueur, et/ou
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les termes qui sont indiqués à la 9^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire, et/ou
- plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Prix d'achat maximum : 20 €.

Montant maximum des fonds pouvant être affectés au rachat : 10.000.000 €

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu en 2016 avec la société CM-CIC, Cellnovo détenait, au 31 décembre 2016, 6 983 actions propres, soit 0,06% du capital de la Société.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Sans objet.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1
Description des principaux risques et incertitudes

1. Risques juridiques et réglementaires

a. Risques liés à la propriété intellectuelle

Une protection des droits de propriété intellectuelle nécessairement limitée

Le caractère exclusif de la propriété intellectuelle et du savoir-faire du Groupe constitue un élément essentiel de sa réussite commerciale. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate et, par là-même, de conserver son avantage technologique et concurrentiel. Le Groupe s'appuie, pour protéger ses produits et sa technologie (mécanisme de la pompe, patch équipé d'une technologie sans fil, logiciel de gestion du diabète, etc.) sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et droits d'auteur mais également sur ses secrets industriels et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite ou la contrefaçon des produits ou de la technologie du Groupe.

La technologie pionnière sur laquelle repose l'activité du Groupe est principalement protégée, d'une part, par plusieurs brevets et demandes de brevets et par le droit d'auteur qui couvrent à la fois les aspects matériels et logiciels de ce produit et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe, couvrant notamment des méthodes de fabrication et le choix de certains composants critiques.

Toutefois, la délivrance d'un brevet n'en garantit ni la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes à venir de brevets du Groupe donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets seront déposées ;
- les brevets délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour le protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe ; et
- la technologie Cellnovo ne contrefait pas des brevets appartenant à des tiers.

Les concurrents du Groupe pourraient ainsi contester avec succès la validité de ses brevets, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits du Groupe sur ses brevets pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

Le Groupe ne peut pas non plus garantir que sa technologie, son savoir-faire et ses secrets industriels, sont adéquatement protégée contre les concurrents et ne pourront être usurpés, ou contournés, par ces derniers. En effet, les contrats de collaboration conclus par le Groupe prévoient que ce dernier doit fréquemment fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-

faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation de la technologie Cellnovo.

Le Groupe cherche constamment à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci et il s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Par ailleurs, ces contrats de collaboration conclus par le Groupe l'exposent au risque de voir ses cocontractants revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe. Enfin, ces accords pourraient donner naissance à des droits de propriété intellectuelle détenus en copropriété ou à des concessions d'exclusivité d'exploitation dans des conditions défavorables au Groupe.

Les marques du Groupe sont des éléments importants de son identité et de ses produits. Quand bien même la marque Cellnovo a été déposée dans l'Union Européenne, une opposition a été formée sur la marque Cellnovo par la société Novo Nordisk. De plus, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser cette marque, ce qui serait de nature à générer un préjudice commercial et d'image pour le Groupe.

De même, la surveillance de l'utilisation non autorisée de la marque Cellnovo et de sa technologie est difficile, et le Groupe, bien qu'il ait mis en place une veille sur cette marque, ne peut être certain qu'il pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de son produit et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés.

Une protection des droits de propriété intellectuelle très coûteuse

La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits. Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets industriels ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière du Groupe et ne pas apporter la protection recherchée.

Risque d'actions en contrefaçon

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et sa technologie vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues fondées en tout ou en partie, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mis en cause, dans une ou plusieurs zones géographiques données, ce qui pourrait réduire ses revenus ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ; et
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être coûteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre le Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, désorganiser son fonctionnement, compromettre tout ou partie de son activité, son image et sa réputation.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Risque lié au nantissement des droits de propriété intellectuelle

Au titre du Venture Loan, le Groupe a consenti à Kreos un nantissement sur ses brevets clés déposés dans certains pays définis (avec l'option pour Kreos d'étendre cette liste de pays à des nouveaux pays) en garantie du respect de ses obligations.

En cas de non remboursement du prêt par Cellnovo Ltd ou de tout autre cas de défaut aux termes du Venture Loan, les droits de propriété intellectuelle nantis seront transférés à Kreos. Dans l'hypothèse d'un tel transfert, la capacité du Groupe à accorder une licence et développer ses produits pourrait s'en trouver affectée ou retardée ce qui, par conséquent, aurait un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, ses perspectives, sa capacité à réaliser ses objectifs, sa situation financière, sa trésorerie ou son résultat d'exploitation.

b. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Outre les garanties légales, le Groupe pourrait être exposé à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors du développement clinique ou de l'exploitation commerciale de sa micro-pompe, en particulier au titre de la responsabilité du fait des produits.

Des incidents divers au niveau de la pompe, de la cartouche, du terminal mobile ou du logiciel pourraient, s'ils se produisaient, provoquer des cas d'hypoglycémie ou d'hyperglycémie pouvant entraîner des complications plus ou moins graves chez les patients : hospitalisation, coma hyperglycémique voire décès.

Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs (patients participant aux essais cliniques ou patients utilisateurs, praticiens,

chercheurs et autres professionnels dans le domaine de la santé ou de la recherche), les autorités réglementaires, des distributeurs et tout autre tiers utilisant ou commercialisant le dispositif Cellnovo.

Le Groupe n'a, au cours de l'exercice 2016, fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain.

Le Groupe ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre à de telles actions en responsabilité. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et s'il n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits du Groupe et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

c. Risques liés aux différents cadres réglementaires

Risque lié à la collecte et à l'utilisation des données personnelles

Le Groupe collecte et conserve des données personnelles relatives aux utilisateurs du système Cellnovo, sans exploitation commerciale de celles-ci. Les données sont hébergées sur des serveurs gérés par un hébergeur de données qui est responsable de leur maintien en condition opérationnelle, conformément à la réglementation locale applicable en matière de protection des données privées et des données médicales. En l'absence de réglementation spécifique par pays, les données sont stockées par le Groupe au Royaume-Uni chez un hébergeur certifié

Il existe également aux Etats-Unis un certain nombre de lois fédérales et locales protégeant la confidentialité de l'information sur l'état de santé de certains patients, notamment les dossiers médicaux, et réduisant l'utilisation et la divulgation de cette information protégée. En particulier, le Département de la Santé américain (*U.S. Department of Health and Human Services*) a promulgué des règles concernant la vie privée des patients en vertu de la loi de 1996 (*Health Insurance Portability and Accountability Act - U.S. Department of Health and Human Services*). Ces règles protègent les dossiers médicaux et d'autres informations de santé en limitant leur usage et leur divulgation, en donnant aux individus le droit d'accéder, de rectifier et de suivre leurs propres données médicales, et en limitant la plupart des utilisations et divulgations de renseignements sur la santé au minimum raisonnablement nécessaire pour atteindre l'objectif prévu. La violation des règles de confidentialité et de sécurité des patients prises en vertu de la loi HIPAA ou la violation des mesures de protection du Groupe relatives aux données personnelles couvertes par la loi HIPAA pourrait entraîner des sanctions civiles ou pénales.

Le Groupe ne peut toutefois garantir qu'il sera toujours en mesure de respecter la réglementation locale applicable en matière de protection des données personnelles et des données médicales.

De plus, même si le Groupe a mis en place des mesures assurant la protection et la sécurité des données personnelles collectées via sa technologie, il ne peut être exclu que les bases de données et les données collectées et utilisées par le Groupe soient la cible d'éventuels piratages, virus, vol, utilisation frauduleuse ou destruction. Des cas de piratage de pompes à insuline pourraient survenir. Le Groupe pourrait engager à ce titre sa responsabilité ou voir son image auprès du public très significativement affectée, ce qui est aurait un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risque lié au cadre réglementaire industriel

Les produits du Groupe sont classés parmi les dispositifs médicaux (classe 2B) et, à ce titre, sont soumis à des réglementations spécifiques dans tous les pays où ils sont fabriqués, testés ou commercialisés. Ces réglementations imposent des obligations en matière, notamment :

- de conception ;
- de tests précliniques et d'essais cliniques des produits ;
- de fabrication, de contrôle et d'assurance qualité des produits ;
- d'étiquetage des produits, y compris les notices d'utilisation ;
- de stockage des produits ;
- d'identification et de traçabilité des produits ;
- de procédures de conservation des données ; et
- de surveillance postérieure à la mise sur le marché et de signalement des incidents liés à l'utilisation des produits.

Cette réglementation s'applique au Groupe en tant que concepteur du dispositif Cellnovo.

L'organisme notifié, lors d'un audit de certification ou de suivi, ou les autorités réglementaires, au cours d'une inspection ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, pourraient identifier des manquements à la réglementation ou aux normes applicables et demander à ce qu'il y soit remédié par la conduite d'actions correctives susceptibles d'interrompre la fabrication et la fourniture des produits du Groupe. La suspension, l'arrêt total ou l'interdiction totale ou partielle des activités des fournisseurs du Groupe pourraient significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ne peut cependant garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants respectent ou respecteront à tout moment la réglementation applicable.

Risque lié à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible

Les produits du Groupe font l'objet d'une réglementation non seulement stricte mais aussi en constante évolution qui régit leur commercialisation. Ces contraintes réglementaires impactent fortement l'ensemble des activités du Groupe et en particulier le développement, le contrôle, la fabrication et la vente des produits du Groupe.

Le respect de ce processus réglementaire peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention des autorisations, ni à leur délai d'obtention ou au maintien de telles autorisations. Si la certification ou l'autorisation de commercialisation des produits du Groupe était refusée, suspendue ou retirée, leur commercialisation pourrait être retardée ou interdite dans les pays concernés.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Même si le Groupe prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les Etats dans

lesquels il commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation du dispositif Cellnovo en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus coûteux.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Risque lié à l'environnement réglementaire en Europe - marquage CE

Si le dispositif Cellnovo a déjà obtenu en 2011 le marquage CE (mis à jour en 2012 et 2013), les demandes de renouvellement des certificats relatifs au marquage CE imposent entre autres le maintien de la conformité du système qualité, la prise en compte des évolutions réglementaires, la mise à jour de la gestion des risques et la conformité aux exigences essentielles des directives européennes applicables.

Si le Groupe ne parvenait pas à obtenir le renouvellement des certificats nécessaires pour le marquage CE de son dispositif dans les délais requis, la commercialisation de ses produits pourrait être interrompue dans l'attente de l'obtention de ces autorisations.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risque lié à l'environnement réglementaire aux Etats-Unis

- La commercialisation de la micro-pompe sur le marché américain est prévue pour 2017. Aux Etats-Unis, les dispositifs médicaux sont réglementés par la Food and Drug Administration (FDA). La FDA classe généralement les pompes à insuline dans la catégorie plus générale des pompes à infusions, qui ont une désignation réglementaire de Classe 2. Les dispositifs de Classe 2 nécessitent généralement une approbation pré-commerciale que les fabricants peuvent obtenir via le processus d'approbation 510 (k), à l'issue duquel la FDA détermine si l'appareil est «substantiellement équivalent» (ou SE) à un dispositif de prédicat. Si la FDA détermine que le dispositif est SE, le dispositif peut alors être commercialisé aux Etats-Unis, sous réserve notamment des exigences réglementaires sur les systèmes de qualité 21 CFR820. En plus des règlements de post commercialisation généralement applicables aux dispositifs médicaux, la FDA a des exigences particulières pour les pompes à perfusion et les logiciels qui accompagnent un dispositif médical.
- En novembre 2016, Cellnovo a déposé un dossier 510(k) auprès de la Food and Drug Administration (FDA) pour une autorisation de mise sur le marché américain de son système de gestion du diabète. La FDA a pour objectif de rendre une décision dans les 90 jours, mais le processus est souvent beaucoup plus long en raison des questions que soulève la FDA dans le cadre de son examen. Si la demande 510 (k) est rejetée en raison d'une information incomplète, le délai de 90 jours court à nouveau à partir du moment où la FDA reçoit les compléments d'informations demandées
- Si l'autorisation de la FDA pour le dispositif Cellnovo n'est pas obtenue en temps voulu ou si le dispositif est rejeté par la FDA, le Groupe ne pourrait pas commercialiser le dispositif aux Etats-

Unis ou devrait entamer d'autres procédures, plus longues et plus coûteuses, afin d'obtenir une autorisation de commercialisation.

- Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risque lié à l'environnement réglementaire dans les autres pays

Outre les règles propres en Europe et aux Etats-Unis, la mise sur le marché des produits médicaux dans d'autres pays nécessite des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires (notamment au Japon, en Chine, au Brésil, etc.).

Il existe toutefois des équivalences et des reconnaissances en termes de certification dans certains pays (notamment au Canada, à Singapour ou en Australie). Ces équivalences ou reconnaissances sont des éléments importants dans le processus de décision de commercialiser le dispositif Cellnovo dans un nouveau pays.

L'incapacité du Groupe à obtenir pour le dispositif Cellnovo les autorisations nécessaires pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

2. Risques environnementaux

Les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses et de traitement des déchets et soumise à la directive RoHS (Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment) (2002/95/EC) limitant l'utilisation de substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques. La directive RoHS révisée 2011/65/UE inclut en effet dans son champ les dispositifs médicaux.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) impose que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution liée, l'ensemble des déchets des équipements et produits doit être retraité.

Le respect de ces réglementations est coûteux, et tout durcissement de ces réglementations entraînerait pour le Groupe des coûts supplémentaires. Les réglementations sont par ailleurs complexes et toute violation par le Groupe de celles-ci pourrait se traduire par des amendes ou pénalités ou par la mise en jeu de sa responsabilité. Ces circonstances auraient un effet défavorable sur la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

3. Risques financiers

a. Risque de liquidité

Depuis sa constitution, le Groupe a principalement financé sa croissance par des augmentations de capital et grâce à des fonds supplémentaires provenant de collaborations de recherche et de crédits d'impôt recherche. En 2015, Cellnovo a contracté un emprunt financier. Cet emprunt ne comportant

pas de clause de remboursement anticipé, Cellnovo n'est pas exposée au risque de liquidité que pourrait générer l'application d'une telle clause.

D'importantes dépenses de recherche et développement ont été engagées depuis le début des activités du Groupe, générant des flux de trésorerie négatifs sur les activités opérationnelles.

La trésorerie nette absorbée par les activités opérationnelles s'élevait respectivement à €14 007 et à K€ 11 244 pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, les actifs financiers courants (comptes à terme), la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à K€ 10 929. Cellnovo dispose de fonds suffisants pour couvrir sa consommation de trésorerie jusqu'au troisième trimestre 2017. Au-delà, pour couvrir les 12 prochains mois en consommation de trésorerie, nous estimons notre besoin entre €6M et €7M d'ici la fin du premier trimestre 2018.

Nous avons donc étudié différentes sources de financement et, en février 2017, avons contracté une ligne de financement en fonds propres (*Equity line financing*) avec Kepler Cheuvreux. Ces derniers se sont engagés à souscrire un nombre maximum de 1.500.000 actions, à leur propre initiative, sur une période maximale de 24 mois. Dans le cadre de ce dispositif, et sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées, Kepler Cheuvreux s'est engagée de manière ferme et définitive à souscrire des actions de manière régulière et raisonnable sur cette période, sachant que Cellnovo conserve la possibilité de suspendre ou de mettre fin à cet accord à tout moment. Cette equity line a été activée à partir du mois de mars 2017.

Compte-tenu de la liquidité du titre et en considérant des hypothèses raisonnables, cette opération devrait donc nous permettre de couvrir nos besoins en financement sur les 12 prochains mois. Nous ne pouvons néanmoins pas anticiper l'évolution des marchés et, pour garantir la continuité d'exploitation au-delà d'une année, sommes en plus, en train de négocier un financement par emprunt pour un montant d'environ €10M comprenant le versement d'une première tranche d'au moins €5M.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement importants, car il poursuit la recherche et le développement de produits actuels et futurs. Les besoins de financement sont difficiles à prévoir avec précision et dépendront en partie de facteurs indépendants du Groupe. Les points montrant une incertitude importante comprennent, sans caractère limitatif :

- les frais et le temps nécessaires afin que les programmes de recherche et développement permettent aux produits d'être commercialisés ou concédés sous licence en vue de générer des revenus ;
- les frais et le temps nécessaires pour l'obtention des autorisations réglementaires et des accords commerciaux ainsi que l'accès à des plans de remboursement ;
- l'importance du partage des coûts et des recettes découlant de partenariats ;
- les coûts de préparation, de dépôt, de défense et de préservation des brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- les coûts associés à la fabrication des produits ;
- les coûts associés à la croissance des capacités du Groupe et de son portefeuille de produits.

Si le Groupe devait se trouver dans l'incapacité de financer sa propre croissance, il serait contraint de trouver d'autres sources de financement, notamment par de nouveaux appels au marché.

b. Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. De par notre implantation géographique, il en est de même pour nos dépenses qui sont pour une part significative libellées en devises étrangères et notamment en livres sterling. Au 31 décembre 2016, 96% de notre trésorerie et de nos autres actifs financiers à court terme sont libellés en euros.

Pour l'instant, notre politique est de ne pas utiliser d'instruments de couverture de change et nous sommes donc exposés aux fluctuations de la parité entre euro et livre sterling.

c. Risque de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et institutions financières. Le Groupe sélectionne uniquement les banques et les institutions financières notées au minimum « A » par des tiers indépendants. Si les clients « Distributeurs » sont notés indépendamment, ces mêmes critères de notation sont utilisés. En l'absence de notation indépendante, le contrôle des risques évalue la solvabilité du client, en tenant compte de sa situation financière, de son expérience passée et d'autres facteurs. Les limites de risque de chaque entité sont établies en fonction des notes internes et externes, dans les limites fixées par le Conseil d'administration. L'utilisation des limites de crédit est régulièrement contrôlée.

Aucune limite de crédit n'a été dépassée au cours de l'exercice et la direction ne prévoit pas de pertes résultant de la défaillance de ces tiers.

d. Risque de taux d'intérêt

La seule exposition au risque de taux d'intérêt est relative au placement de la trésorerie en équivalents de trésorerie exclusivement composés de comptes à terme.

Le Groupe n'a aucune dette à taux variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux.

Compte tenu du faible niveau de rémunération actuelle de ce type de placement, le Groupe considère que toute évolution de +/- 1% aurait un impact non significatif sur son résultat net au regard des pertes générées par son activité opérationnelle.

e. Risque de dilution

L'exercice intégral de l'ensemble des stock-options, bons de souscription d'actions, ainsi que les actions gratuites, attribués et en circulation au 31 décembre 2016 permettrait la souscription de 216 613 actions ordinaires nouvelles de la Société générant ainsi une dilution potentielle de 1,8% sur la base du capital au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou à l'attribution d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société ou d'autres droits pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

Enfin en contrepartie du Venture Loan signé par Cellnovo Ltd le 25 juin 2015, la Société a émis au profit de Kreos des bons de souscription d'actions de la Société (les « BSAKreos ») qui permettraient de

souscrire à un montant maximal de 50 279 actions au prix d'exercice de 8,95 € (37 709 au titre de la Tranche A et 12 569 au titre de la Tranche B) pour un montant nominal total de 450 000 € (337 500 € au titre de la Tranche A et 112 500 € au titre de la Tranche B le cas échéant). Les BSAKreos ainsi attribués au titre de la Tranche A du Venture Loan, correspondent à une dilution s'élevant à 0,3%. Il existe également un mécanisme dit de liquidité qui, s'il était exercé, reviendrait à émettre 27 678 actions nouvelles au bénéfice de certains salariés de Cellnovo Ltd. La dilution correspondante s'élève à 0,2%. La Société a attribué 42 000 BSA à deux de ses administrateurs qui, s'ils étaient exercés, pourraient générer une dilution de 0,3%. Enfin, en décembre 2016, le Conseil d'administration a attribué 186 500 actions gratuites à certains de ses collaborateurs. La dilution potentielle est de 1,6%.

Ainsi, sur la base du capital social au 31 décembre 2016, le montant maximal de la dilution potentielle s'élève donc à 4,3%.

f. Risque lié à l'octroi d'une caution par la Société au titre du Venture Loan

Au titre du Venture Loan, la Société a octroyé une caution à hauteur des engagements de Cellnovo Ltd. En cas de non remboursement du prêt par Cellnovo Ltd ou de tout autre cas de défaut au terme du Venture Loan, la Société pourrait être appelée en garantie, ce qui, par conséquent, aurait un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, ses perspectives, sa capacité à réaliser ses objectifs, sa situation financière, sa trésorerie ou son résultat d'exploitation.

ANNEXE 2
Tableau de Résultat des cinq derniers exercices

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 1 mois	31/12/2013	31/12/2012
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	12 025 587	10 788 528		37 000	
b) Nombre d'actions émises	1 237 059				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 456 060	37 840			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-3 752 858	-2 637 777		-13 332	
c) Impôt sur les bénéfices	-29 271				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-3 723 587	-2 637 777		-13 332	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-3 693 992	-2 705 693		-13 332	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>IV - Personnel</u>					
a) Nombre de salariés	20	4			
b) Montant de la masse salariale	1 378 245	455 445			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	583 804	273 649			

ANNEXE 3

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Date de l'assemblée générale	Objet de la délégation	Durée de validité	Plafond	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'administration
22 juin 2015	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 10.000.000 euros, par émission de 10.000.000 actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (2 ^{ème} résolution).	26 mois	10.000.000 euros	Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
22 juin 2015	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 10.000.000 euros, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, (3 ^{ème} résolution).	26 mois	10.000.000 euros	Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
22 juin 2015	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (4 ^{ème} résolution).	26 mois	10.000.000 euros et dans la limite de 10% du capital social par an	Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
22 juin 2015	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital d'un montant nominal de 10.000.000 euros, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (5 ^{ème} résolution).	18 mois	10.000.000 euros	Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
22 juin 2015	Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission des valeurs mobilières qui seraient émises avec suppression du droit préférentiel de souscription (6 ^{ème} résolution).	26 mois	10% du capital social	Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation

Date de l'assemblée générale	Objet de la délégation	Durée de validité	Plafond	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'administration
22 juin 2015	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 10.000.000 euros, dans la limite de 20% du capital social par an, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (7 ^{ème} résolution).	26 mois	10.000.000 euros et dans la limite de 20% du capital social par an	Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
22 juin 2015	Délégation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (8 ^{ème} résolution).	26 mois	15% de l'émission initiale	Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
22 juin 2015	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre 20.000.000 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société pour un montant nominal maximal d'emprunt obligataire de 20.000.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée (9 ^{ème} résolution).	18 mois	€20.000.000	Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
22 juin 2015	Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personne dénommée (10 ^{ème} résolution).	18 mois	450.000 euros	Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
24 juin 2016	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 5.000.000 euros, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance d'un montant maximal de 50.000.000 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription (11 ^{ème} résolution).	26 mois jusqu'au 24 août 2018	Augmentation de capital : €5.000.000 Emission de titres de créances : €50.000.000 (1)	--
24 juin 2016	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 5.000.000 euros et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance d'un montant maximal de 50.000.000 euros, avec	26 mois jusqu'au 24 août 2018	Augmentation de capital : €5.000.000 Emission de titres de créances : €50.000.000 (1) Prix d'émission >= 95% de la moyenne pondérée des cours des 3 dernières	

Date de l'assemblée générale	Objet de la délégation	Durée de validité	Plafond	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'administration
	suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (12 ^{ème} résolution).		séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission -	
24 juin 2016	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 5.000.000 euros, dans la limite de 20% du capital social par an, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance d'un montant maximal de 50.000.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (13 ^{ème} résolution).	26 mois jusqu'au 24 août 2018	Augmentation de capital : €5.000.000 et dans la limite de 20% du capital social par an Emission de titres de créances : €50.000.000 (1) Prix d'émission >= 95% de la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission -	
24 juin 2016	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital d'un montant nominal de 5.000.000 euros, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance d'un montant maximal de 50.000.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (14 ^{ème} résolution).	18 mois jusqu'au 24 décembre 2017	Augmentation de capital : 5.000.000 euros Emission de titres de créances : €50.000.000 (1) Prix d'émission >= 80% de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission -	16 septembre 2016 Augmentation de capital de €5 394 260 par émission de 1 078 852 actions nouvelles.
24 juin 2016	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital en rémunération des apports en nature consentis à la Société (15 ^{ème} résolution).	26 mois jusqu'au 24 août 2018	Augmentation de capital : €1.000.000 et dans la limite de 10 % du capital social Emission de titres de créances : €50.000.000 (1)	--
24 juin 2016	Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix d'émission des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre des délégations de compétence, objet des douzième et treizième résolutions de l'assemblée du 24 juin 2016 (16 ^{ème} résolution).	26 mois jusqu'au 24 août 2018	10 % du capital social par an	--
24 juin 2016	Délégation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (17 ^{ème} résolution).	26 mois jusqu'au 24 août 2018	15% de l'émission initiale Le montant nominal des augmentations de capital s'imputera sur le montant du plafond nominal global	--

Date de l'assemblée générale	Objet de la délégation	Durée de validité	Plafond	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'administration
			prévu par la 20 ^{ème} résolution, soit €5.000.000	
24 juin 2016	Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (18 ^{ème} résolution).	26 mois jusqu'au 24 août 2018	€3.000.000 (1)	--
24 juin 2016	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre, en une ou plusieurs fois, des actions d'un montant nominal maximal de 3.000.000 euros et des valeurs mobilières d'un montant maximal de 50.000.000 euros, emportant augmentation de capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (19 ^{ème} résolution).	26 mois jusqu'au 24 août 2018	Augmentation de capital : €3.000.000 Emission de titres de créances : €50.000.000 (1)	--
24 juin 2016	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'octroyer un nombre maximal de 1.000.000 options de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions (« Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (21 ^{ème} résolution).	38 mois jusqu'au 24 août 2019	€1.000.000 Le nombre total d'actions pouvant être souscrites ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social (2) Prix de souscription >= 80 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour où l'Option est consentie	8 septembre 2016
24 juin 2016	Délégation au conseil d'administration à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (22 ^{ème} résolution).	18 mois jusqu'au 24 décembre 2017	€1.000.000 (2) Prix de souscription >= 80 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour où les bons sont attribués	24 juin 2016 8 septembre 2016
24 juin 2016	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer, en une ou plusieurs, fois des actions gratuites à émettre ou existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (23 ^{ème} résolution).	38 mois jusqu'au 24 août 2019	€1.000.000 (2)	5 décembre 2016
24 juin 2016	Délégation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) au bénéfice de salariés et mandataire sociaux de la société et de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (24 ^{ème} résolution).	18 mois jusqu'au 24 décembre 2017	€1.000.000 (2)	--

3. Rapport spécial sur les opérations liées à l'émission et/ou à l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Cellnovo Group
Société anonyme au capital de 12 025 587 euros
Siège social : 13 rue de Londres
75009 Paris
808 426 662 RCS Paris

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1. Options attribuées aux mandataires sociaux de la Société

- **Nombre, date d'échéance et prix des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 :**

Au cours de l'exercice 2016, il n'a été attribué aucune option au profit des mandataires de la Société.

- **Nombre, date d'échéance et prix des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année à chacun des mandataires de la Société, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 :**

Au cours de l'exercice 2016, aucune option n'a été consentie à ce titre.

- **Nombre et prix des actions souscrites durant l'exercice par les mandataires susvisés en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés susvisées :**

Au cours de l'exercice 2016, aucune option n'a été levée.

En date du 19 décembre 2016, Sophie Baratte a renoncé aux 150 000 options (dites options 2) qui lui avaient été attribuées en 2015. En lieu et place de ces options de souscription d'actions, le même nombre d'actions gratuites de la Société lui a été accordé.

2. Options attribuées aux salariés non mandataires « les mieux servis » de la Société

- **Nombre, prix et date d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :**

Au cours de l'exercice 2016, il a été attribué des options (dites options 2) au profit des salariés de la Société dans les conditions suivantes :

Bénéficiaire	Thierry Moulin
Nombre total d'options 2 attribuées	64 500
Options d'achat ou de souscription d'actions	Souscription
Date d'échéance des options 2 attribuées	25 avril 2026
Prix de souscription	La moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant l'attribution
Société concernée	Cellnovo Group
Fonctions exercées	Directeur Financier

Bénéficiaire	Myriam Desmet
Nombre total d'options 2 attribuées	30 000
Options d'achat ou de souscription d'actions	Souscription
Date d'échéance des options 2 attribuées	26 avril 2026
Prix de souscription	La moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant l'attribution
Société concernée	Cellnovo Group
Fonctions exercées	Salarié

Bénéficiaire	Chris Townsend
Nombre total d'options 2 attribuées	64 500
Options d'achat ou de souscription d'actions	Souscription
Date d'échéance des options 2 attribuées	23 juin 2026
Prix de souscription	La moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant l'attribution
Société concernée	Cellnovo Group
Fonctions exercées	Salarié

- **Nombre et prix des actions souscrites durant l'année en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés susvisées par chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé :**

Au cours de l'exercice 2016, aucune option n'a été levée.

En date du 19 décembre 2016, certains salariés ont renoncé aux 36 500 options qui leur avaient été attribuées en 2015. En lieu et place de ces options de souscription d'actions, le même nombre d'actions gratuites de la Société leur a été accordé.

3. Options attribuées à l'ensemble des salariés bénéficiaires

- **Nombre, prix et date d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires :**

Se référer au point 2 « *Options attribuées aux salariés non mandataires sociaux « les mieux servis » de la Société* ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. Rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Cellnovo Group
Société anonyme au capital de 12 025 587 euros
Siège social : 13 rue de Londres
75009 Paris
808 426 662 RCS Paris

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce relatifs à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou émettre, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, au profit des membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et des mandataires sociaux.

Nous vous rappelons qu'aux termes de la vingt-troisième résolution de l'assemblée générale du 24 juin 2016, vous avez délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet d'émettre en une ou plusieurs fois, au plus tard dans les trente-huit mois à compter de cette assemblée générale, des actions gratuites (les « **Actions Gratuites** »).

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'administration en date du 5 décembre 2016, le Conseil faisant usage de l'autorisation accordée par l'assemblée générale susvisée, a décidé d'attribuer gratuitement, à cette même date, 186 500 actions à émettre de la Société, au profit de bénéficiaires et a arrêté les termes et conditions du plan d'attribution.

Les caractéristiques des Actions Gratuites attribuées sont ci-après résumées :

Date de l'assemblée générale :	24 juin 2016
Date du Conseil d'administration :	5 décembre 2016
Nombre d'Actions Gratuites attribuées :	186 500
Valeur des Actions Gratuites	6,4 euros par action (cours moyen des 20 derniers cours de bourse)
Nombre de bénéficiaires :	4
Dont mandataires sociaux :	1
Période d'acquisition :	1 année
Période de conservation :	1 année

1. **NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'ANNÉE ET À RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ, ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHACUN DE CES MANDATAIRES PAR LA SOCIÉTÉ ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIÉES DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE :**

Mandataire	Nombre d'actions	Valeur des Actions Gratuites (en €)
Sophie Baratte	150 000	960 000 €

2. **NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES GRATUITEMENT, DURANT L'ANNÉE, À CHACUN DE CES MANDATAIRES, À RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE :**

Néant.

3. **NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'ANNÉE, ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES GRATUITEMENT PAR LA SOCIÉTÉ ET PAR LES SOCIÉTÉS OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIÉS DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE, À CHACUN DES DIX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT EST LE PLUS ÉLEVÉ :**

Salariés	Nombre d'actions	Valeur des Actions Gratuites (en €)
Salarié 1	14 250	91 200 €
Salarié 2	14 250	91 200 €
Salarié 3	8 000	51 200 €

4. **NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'ANNÉE, ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES GRATUITEMENT PAR LES SOCIÉTÉS VISÉES À L'ALINÉA PRÉCÉDENT (3), À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA RÉPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUÉES ENTRE LES CATÉGORIES DE CES BÉNÉFICIAIRES :**

Néant.

5. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Cellnovo Group
Société anonyme au capital de 12 025 587 euros
Siège social : 13 rue de Londres
75009 Paris
808 426 662 RCS Paris

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration a établi le présent rapport afin de rendre compte aux actionnaires de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

Les termes de ce rapport, préparé par le management de la Société, ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 avril 2017.

Les Commissaires aux comptes exposent, dans un rapport séparé, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur John Brooks a été nommé Président du Conseil d'administration le 6 juin 2016.

La direction opérationnelle de la Société est assurée par Madame Sophie Baratte en qualité de Directeur Général. Madame Sophie Baratte a été nommée Directeur Général le 3 septembre 2015.

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2016 par MiddleNext (le « **Code MiddleNext** ») comme code de référence auquel elle entend se référer pour organiser sa gouvernance. Ce code est disponible notamment sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Le tableau ci-dessous liste les différentes recommandations du Code Middlednext et apporte des précisions sur leurs adoptions au sein de la Société :

Recommandations du Code Middlednext	Adoptée	Sera adoptée le cas échéant	Ne sera pas adoptée le cas échéant
Le pouvoir de surveillance			
R1 Déontologie des membres du Conseil	X		
R2 Conflits d'intérêts*	X		
R3 Composition du Conseil - Présence de membres indépendants	X		
R4 Information des membres du Conseil	X		
R5 Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X		
R6 Mise en place des Comités	X		
R7 Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil (Note 1)	X		
R8 Choix de chaque administrateur	X		
R9 Durée des mandats des membres du Conseil (Note 2)	X		
R10 Rémunération de l'administrateur	X		
R11 Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil (Note 3)	X		
R12 Relation avec les "actionnaires"*	X		
Le pouvoir exécutif			
R13 Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R14 Préparation de la succession des dirigeants* (Note 4)	X		
R15 Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R16 Indemnités de départ (Note 5)		X	
R17 Régimes de retraite supplémentaires	X		
R18 Stock-options et attributions gratuite d'actions	X		
R19 Revue des points de vigilance * (Note 6)	X		

* Ces recommandations ont été ajoutées dans la version révisée du Code MiddleNext publiée en septembre 2016.

Note 1 : A la date du présent rapport, la Société n'a pas rendu public le règlement intérieur de son Conseil d'administration sur son site Internet.

Note 2 : A la date du présent rapport, le renouvellement échelonné des mandats n'a pas fait l'objet de décision formelle.

Note 3 : Cette action est inscrite dans le plan de travail du Conseil au cours de l'exercice 2017 sous la forme d'une auto-évaluation conformément au règlement intérieur. Les résultats feront l'objet d'un débat au sein du Conseil et se traduiront, le cas échéant, par un plan d'actions.

Note 4 : Cette action est inscrite dans le plan de travail du Conseil au cours de l'exercice 2017.

Note 5 : Aucun dirigeant de la Société ne bénéficie actuellement d'une quelconque indemnité de départ. Si une telle indemnité venait à être mise en place, la recommandation R16 serait suivie.

Note 6 : Le Conseil d'administration du 25 avril 2017 a pris connaissance des points de vigilance du Code MiddleNext et s'engage à les revoir régulièrement.

1.1 Composition du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'administration est à la date de ce rapport, composé de huit (8) membres, nommés pour trois (3) ans.

La composition du Conseil d'administration pendant l'exercice 2016 était la suivante :

Nom	Mandats	Date de nomination, de renouvellement et de fin de mandat	Comité
John Brooks	Administrateur indépendant Président du Conseil d'administration	Nommé en qualité d'administrateur par cooptation du Conseil d'administration le 26 avril 2016 sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale en date du 24 juin 2016. Nommé en qualité de Président du Conseil d'administration le 3 juin 2016.	Comité des rémunérations (Président) Comité d'audit
Sophie Baratte	Directeur Général Administrateur	Nommée en qualité de Directeur Général le 3 septembre 2015 (avec effet au 1 ^{er} octobre 2015) pour une durée indéterminée. Nommée en qualité d'administrateur par cooptation du Conseil d'administration le 3 décembre 2015, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale en date du 24 juin 2016. Nommée en qualité de Président du Conseil par interim du 8 avril au 2 juin 2016.	N/A

Nom	Mandats	Date de nomination, de renouvellement et de fin de mandat	Comité
Edmond de Rothschild Investment Partners (représenté par Raphaël Wisniewski)	Administrateur	Nommé en qualité d'administrateur à la constitution de la Société. Mandat d'administrateur renouvelé par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.	Comité des rémunérations
Forbion International Management B.V (représenté par Holger Reithinger)	Administrateur	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.	Comité des rémunérations
Advent Venture Partners (représenté par Raj Parekh)	Administrateur	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.	N/A
Air Liquide Investissements D'Avenir et Démonstration (« Aliad ») (représenté par Julie Drapier)	Administrateur	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 22 juin 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.	Comité d'audit

Nom	Mandats	Date de nomination, de renouvellement et de fin de mandat	Comité
Marie-Yvonne Landel Meunier	Administrateur Indépendant	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.	Comité d'audit (Président)
Rémi Soula	Administrateur indépendant	Nommé en qualité d'administrateur par cooptation du Conseil d'administration le 8 septembre 2016 sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La ratification de cette nomination sera soumise à votre assemblée générale.	N/A
Edmond de Rothschild Investment Partners (représenté par Sofia Ioannidou)	Censeur	Nommé en qualité de censeur par l'assemblée générale du 13 février 2015 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette nomination a été constatée le 9 juillet 2015.	N/A

La Société veille particulièrement à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Notamment, à la date du rapport, le Conseil d'administration compte trois femmes parmi ses huit membres, dont une représentante permanente d'une personne morale administrateur et un administrateur indépendant. Le Conseil étant composé d'au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe n'est pas supérieur à deux.

En cas de vacance, les administrateurs peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Le Règlement Intérieur a été adopté afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du Conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil d'administration de la Société. Chaque membre du Conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du Conseil. Il informe le Conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Au moins un des membres indépendants doit avoir des compétences particulières en matière financière ou comptable pour pouvoir être nommé au Comité d'audit.

Aux termes des statuts de la Société, celle-ci est dotée d'un collège de censeurs composé d'un maximum de cinq censeurs pouvant être nommés sur décision de l'assemblée générale ordinaire, et ce, pour une durée de trois années.

Les censeurs sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration de la Société selon les mêmes modalités de convocation que les administrateurs. Ils disposent du même droit d'information que les administrateurs.

Ils participent aux séances du Conseil d'administration de la Société avec une voix consultative, non délibérative.

Le Conseil d'administration comporte actuellement un censeur en fonction qui assiste aux séances du Conseil d'administration et prend part aux délibérations avec voix consultative seulement (désigné le 13 février 2015).

Aucun mandat d'administrateur, ni de censeur arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale. La ratification de la nomination de Monsieur Rémi Soula en qualité d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration du 8 septembre 2016, sera soumise à la présente assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2016, la Société considérait qu'elle disposait de trois administrateurs indépendants, au sens du Code Middlednext et validé en tant que code de référence par l'AMF, en les personnes de John Brooks, de Marie-Yvonne Landel Meunier et de Rémi Soula, dans la mesure où aucun d'eux :

- n'a été, au cours des cinq dernières années, et n'est salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- n'a été, au cours des deux dernières années, et n'est en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- n'est actionnaire de référence de la Société ou ne détient un pourcentage de droit de vote significatif ;
- n'a de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- n'a été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six dernières années.

1.2 Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux

La Société applique l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext relatives à la rémunération des dirigeants sociaux et à celle des administrateurs non dirigeants.

Les jetons de présence attribués aux administrateurs sont fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration et de leur participation à des Comités spécialisés.

L'assemblée générale fixe chaque année une enveloppe maximale et le Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations arrête le montant définitif des jetons de présence et les attribue à chaque administrateur.

Le détail des rémunérations versé aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 figure dans le rapport de gestion de la Société « *Information concernant les mandataires sociaux* ».

Durant le processus de cotation du Groupe sur le marché Euronext, le comité des rémunérations a déterminé, au premier trimestre 2016, les conditions d'attribution de la rémunération variable des directeurs opérationnels et fonctionnels pour la période allant d'avril 2016 à décembre 2016. Il a ainsi validé une grille qui définit neuf objectifs au niveau du Groupe. Chaque objectif se voit attribuer un certain nombre de points pour un total de 100 s'ils sont tous réalisés. Afin que les bonus individuels puissent être attribués, il faut que sur la période concernée la réalisation des objectifs du Groupe totalise un minimum de 50 points.

En décembre 2016, le comité des rémunérations a examiné les avantages et les inconvénients de nouvelles formules d'intéressement et notamment de rémunérations fondées sur des actions. L'an passé, il avait été recommandé de mettre en place un nouveau plan d'options à la suite de l'assemblée générale du 24 juin 2016, ce qui a été fait. Ainsi, le comité a défini le nombre moyen de stock-options pouvant être attribuées en fonction de la position hiérarchique des collaborateurs. En décembre 2016, la situation a été à nouveau examinée et la conclusion est que les lois récemment adoptées rendaient, pour les résidents fiscaux français, l'attribution d'actions gratuites plus attractives que celle de stock-options. Ainsi, en décembre 2016, les bénéficiaires français du plan de stock-options de décembre 2015 se sont vu attribuer des actions gratuites moyennant le renoncement à ce plan de stock-options.

1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'administration est chargé notamment de :

- de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- de nommer le Président du Conseil, le Directeur Général et les directeurs généraux délégués et de fixer leur rémunération ;
- d'autoriser les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce ; et,
- d'approuver le rapport du Président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Il veille en outre à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'administration convoque l'assemblée générale des actionnaires et fixe l'ordre du jour, nomme et révoque le Président, le Directeur Général, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels et les comptes consolidés soumis à l'approbation annuelle de l'assemblée générale des actionnaires et rend compte de son activité dans le rapport de gestion annuel.

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, chaque membre du Conseil se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du Président ou, le cas échéant, auprès de tout dirigeant de la Société.

Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le Président du Conseil et le Directeur Général.

Le Conseil est régulièrement informé par le Directeur Général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société.

Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activités.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum quatre fois par an, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général à tout moment, ou le tiers des administrateurs si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, peuvent demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par écrit (télécopie, lettre simple, e-mail) au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Conseil d'administration sur première convocation ou deux jours ouvrés avant la réunion du Conseil d'administration sur seconde convocation. En cas d'urgence ou si l'ensemble des administrateurs l'acceptent, les délais de convocation ci-dessus peuvent être raccourcis.

La présence de la moitié au moins des membres en fonctions est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs assistant à la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du Président du Conseil d'administration est prépondérante.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signées par le Président de séance et au moins par un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins.

Conformément aux dispositions de la recommandation 11 du Code MiddleNext, le Conseil est invité à s'interroger annuellement sur son fonctionnement. Le Conseil d'administration a fixé dans son Règlement Intérieur les modalités selon lesquelles il procède à cette évaluation.

1.4 Réunions du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2016

A cours de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni dix (10) fois. Le taux de participation des administrateurs était de 87,88% et de 80% pour le censeur.

1.5 Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et

les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration ainsi que les éventuelles limitations de pouvoirs qui lui sont imposées par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général doit être âgé de moins de 70 ans.

1.6 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les articles 10, 19 à 21 des statuts de la Société prévoient les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (statuts qui sont disponibles au siège de la Société).

1.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés et expliqués conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce en section 24 du rapport de gestion de la Société.

1.8 Risques financiers liés au changement climatique

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que la Société ne présente pas de risques financiers liés au changement climatique, et n'a donc pas mis en œuvre de mesures en ce sens.

2. LES DIFFERENTS ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEUR RÔLE

Le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux et faire procéder à toutes vérifications qu'il juge opportun. Il décide de la mise en place de différents comités destinés à l'assister et de la hiérarchisation des pratiques de contrôle interne.

2.1 Les comités spécialisés assistant le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté par deux comités : le comité d'audit et le comité des rémunérations.

2.1.1 Comité d'audit

Le Comité d'audit a été instauré par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 septembre 2015.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et a pour mission de formuler des recommandations au Conseil d'administration dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société telle que prévue par la loi et les statuts de la Société. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière et formuler, le cas échéant, des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- de formuler des recommandations sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et/ou lors du renouvellement de leur mandat et d'approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce.

La mission du Comité d'audit est moins d'entrer dans le détail des comptes que d'assurer le suivi des processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

Dans ce cadre, le Comité d'audit pourra examiner les états financiers annuels de la Société tels qu'ils seront présentés au Conseil d'administration, entendre les Commissaires aux comptes, le directeur financier, et recevoir communication de ses travaux d'analyses et de ses conclusions. Le comité d'audit revoit également les projets de communiqués de presse présentant de l'information financière.

Dans le cadre de leur mission, les membres du Comité disposent des mêmes droits d'information que ceux des administrateurs. Le Comité d'audit peut recourir à des experts extérieurs, aux frais de la Société, après information du Président du Conseil d'administration ou du Comité, et à charge d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Le Comité est composé d'au moins deux membres. Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres du Conseil d'administration, hors dirigeants mandataires sociaux. Ils sont nommés à durée déterminée, qui ne peut excéder la durée de leur mandat d'administrateur, et peuvent être révoqués par le Conseil d'administration. Ils sont renouvelables sans limitation.

Le Comité peut inviter toute personne, interne ou externe à la Société, à participer à ses réunions et participer à ses travaux.

Les membres du Comité doivent avoir une compétence en matière financière ou comptable et ou moins un membre doit être indépendant conformément aux dispositions du Code MiddleNext.

Le Président du Comité est nommé par le Conseil d'administration.

Les membres du Comité ne perçoivent aucune rémunération autre que leurs jetons de présence. Leurs fonctions au sein du Comité peuvent être prises en compte afin de déterminer la répartition desdits jetons de présence.

Au jour de l'établissement du présent rapport, les membres du Comité d'audit sont :

- Madame Marie-Yvonne Landel (administrateur indépendant), Président du Comité d'audit
- Monsieur John Brooks (administrateur indépendant) ;
- Air Liquide Investissements d'Avenir et Démonstration (ALIAD) représenté par Madame Julie Drapier.

Le Comité d'audit s'est réuni au moins deux fois au cours de l'exercice 2016.

2.1.2 Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été instauré par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 septembre 2015.

Le Comité des rémunérations a pour mission de formuler des recommandations au Conseil d'administration en matière de nomination et de rémunération des mandataires sociaux et des directeurs opérationnels et fonctionnels ainsi qu'en matière de nominations et de politique de rémunération et d'intéressement interne, et plus particulièrement :

- formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant la nomination, notamment dans la recherche d'un équilibre souhaitable de la représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration, la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des dirigeants et des mandataires sociaux de la Société, les attributions de BSPCE, d'actions gratuites, de bons de souscription d'actions, d'options de souscription ou d'achat d'actions, au profit des salariés, dirigeants, consultants ou autres collaborateurs de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, conformément aux dispositions légales ;
- procéder à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et en contrôler l'application ;
- proposer une politique générale d'attribution de BSPCE, d'actions gratuites ou de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
- examiner le système de répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil d'administration ;
- donner son avis à la Direction Générale sur la rémunération des principaux cadres dirigeants ; et
- débattre de la qualification d'administrateur indépendant de chaque administrateur lors de sa nomination puis de l'exercice de son mandat le cas échéant.

Dans le cadre de leur mission, les membres du Comité disposent des mêmes droits d'information que ceux des administrateurs.

Le Comité est composé d'au moins deux membres. Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres du Conseil d'administration ou des tiers. Ils sont nommés à durée déterminée, qui ne peut excéder, le cas échéant, la durée de leur mandat d'administrateur, et peuvent être révoqués par le Conseil d'administration. Ils sont renouvelables sans limitation. Les dirigeants mandataires sociaux peuvent également être désignés mais chaque dirigeant mandataire social ne pourra pas prendre part aux délibérations le concernant. Le Président du Comité est nommé par le Conseil d'administration.

Lorsqu'ils sont également administrateurs, les membres du Comité ne perçoivent aucune rémunération autre que leurs jetons de présence. Leurs fonctions au sein du Comité peuvent être prises en compte afin de déterminer la répartition desdits jetons de présence. Lorsqu'ils ne sont pas administrateurs, les membres du Comité peuvent percevoir une rémunération fixée par le Conseil d'administration.

Le Comité se réunit quand le Président du Comité ou du Conseil d'administration le juge utile et au moins deux fois par an, en particulier avant les publications des comptes. Le Comité est convoqué par tout moyen au moins 24 heures avant la réunion, par le Président du Comité ou du Conseil d'administration, ou toute personne à laquelle l'un d'entre eux aura délégué les pouvoirs nécessaires à la convocation.

Les réunions sont présidées par le Président du Comité et s'il est absent un autre membre désigné par le Comité pour présider la séance. Un membre du Comité peut se faire représenter par un autre membre du Comité.

Le Président du Comité rend compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux du Comité et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Les recommandations du Comité sont adoptées à la majorité simple ; en cas de partage de voix, celle du Président du Comité est prépondérante. A l'issue de chaque réunion, lorsque les membres l'estiment nécessaire, il peut être établi un procès-verbal de la réunion. Celui-ci est signé par le Président de séance et au moins un membre du Comité.

Au jour de l'établissement du présent rapport, les membres du Comité des rémunérations sont :

- Monsieur John Brooks (administrateur indépendant), Président des rémunérations ;
- Edmond de Rothschild Investment Partner, représentée par Monsieur Raphael Wisniewski ; et
- Forbion International Management BV, représenté par Monsieur Holger Reithinger.

Le Comité des rémunérations s'est réuni au moins deux fois au cours de l'exercice 2016.

2.2 La Direction générale

La Direction Générale définit et oriente la stratégie du Groupe. Il est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne. Elle assume le contrôle interne plus précisément dans le cadre de sa fonction de Directeur général avec le Conseil d'administration et l'assistance des Commissaires aux comptes.

Le 9 avril 2015, Madame Sophie Baratte a été nommée Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Eric Beard.

3. LES PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

3.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est défini comme un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières publiées.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources et permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Le dispositif de contrôle interne joue ainsi un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités. D'une manière plus générale, le contrôle interne contribue, pour la Société, à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Si l'un de ses objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraude, celui-ci ne peut toutefois fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

3.2 Mise en place de dispositif

- Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne englobe toute la Société, à savoir Cellnovo Group S.A. ainsi que ses filiales, Cellnovo Ltd. et Cellnovo Inc.
- Notre analyse des procédures liées à notre activité a porté dans un premier temps sur le recensement des procédures existantes, et a conduit dans un second temps, à l'identification puis à l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques susceptibles d'affecter la bonne réalisation des opérations.

Le contrôle interne mis en œuvre repose principalement sur :

- La responsabilisation à tous niveaux,
- L'exploitation d'un ensemble d'outils et de moyens de préventions et de détection des risques qui a pour vocation de permettre à chaque responsable de connaître en permanence la situation du pôle dont il a la charge, de mieux anticiper les difficultés et les risques (juridiques, financiers, sociaux) et, dans la limite du possible, l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements afin de pouvoir apporter les mesures correctives nécessaires.
- Nous vous rappelons que la Société procède chaque année à l'arrêté de ses comptes dans les conditions légales le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels sont audités par les Commissaires aux comptes.

3.3 La gestion des risques

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus transversal à l'entreprise, mise en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, et destiné à être exploité pour l'élaboration de la stratégie. Il vise à donner en permanence une assurance raisonnable que :

- Les événements risquant potentiellement d'affecter l'organisation sont identifiés ;
- La réalisation des objectifs de l'organisation n'est pas compromise.

En considération de ces différents éléments, la Société veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques. La réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voire annihiler l'impact négatif que pourrait avoir la survenance d'un événement quel qu'il soit.

Les principaux facteurs de risque sont identifiés dans le rapport de gestion de la Société.

3.4 Organisation générale et mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier

Concernant le contrôle interne relatif aux informations comptables et financières, la définition retenue par la Société est celle donnée par la CNCC :

« Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière entendent de celles qui permettent à la Société de produire les comptes et les informations sur la situation financière et ses comptes. Ces informations sont celles extraites des comptes annuels ou consolidés ou qui peuvent être rapprochées des données de base de la comptabilité ayant servi à l'établissement des comptes. »

Le contrôle interne comptable et financier de la Société est une composante du dispositif global de contrôle interne, il concerne l'ensemble du processus de production et de communication de

l'information comptable et financière de la Société et a pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et traçabilité de l'information.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- La conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- La préservation des actifs,
- La prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières,
- La fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée,
- La fiabilité des comptes publiés et celles des autres informations publiées sur le marché.

Le Conseil d'administration approuve les termes du présent rapport qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

MONSIEUR JOHN BROOKS
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6. Rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale du Groupe Cellnovo pour 2016

Cellnovo Group
Société anonyme au capital de 12.025.587 euros
Siège social : 13 rue de Londres
75009 Paris
808 426 662 RCS Paris

I. La responsabilité sociale de Cellnovo

Cellnovo Group S.A. (ci-après dénommée "la Société") est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Le Groupe Cellnovo est composé de la Société et de ses filiales, ci-après "le Groupe" ou "Cellnovo" ou "nous".

Chez Cellnovo, nous savons que les collaborateurs sont notre capital le plus précieux. C'est pourquoi la mission des ressources humaines est de contribuer à la croissance et à la rentabilité à long terme du Groupe en développant et mettant en œuvre des pratiques en Ressources Humaines qui permettent d'attirer, motiver, développer et retenir les meilleurs collaborateurs, de satisfaire les besoins actuels et d'anticiper les besoins futurs de l'entreprise, tout en fédérant une culture, une identité et des valeurs fortes et partagées par tous.

Nous prenons un soin particulier à l'accueil des nouveaux collaborateurs, en leur présentant l'ensemble des activités de l'entreprise, mais aussi en leur donnant un bon aperçu de notre technologie et de son utilisation.

Nous focalisons les revues de performance sur le développement des collaborateurs, et investissons sur la formation et le partage des connaissances.

Travailler chez Cellnovo ne doit pas se résumer à la simple exécution de tâches assignées aux collaborateurs. Nous attendons bien d'autres choses. Tout d'abord une éthique de travail sans faille : honnêteté, franchise, respect font partie des valeurs que nous partageons tous et elles doivent toujours être présentes à l'esprit de chacun dans son comportement quotidien. Ensuite, nous attendons d'eux motivation, initiative et créativité : outre les tâches et missions planifiées, nous favorisons l'innovation et l'amélioration par l'écoute de propositions.

Voici les valeurs qui font la force de notre entreprise :

- la passion de la performance
- au delà du cadre
- grandir avec l'entreprise
- la cohésion des équipes

Des valeurs fortes sur lesquelles chaque collaborateur doit s'appuyer tous les jours dans son travail et dans les échanges avec ses collègues.

Chaque jour, nous offrons aux patients diabétiques insulino-dépendants, une solution complète de prise en charge de leur maladie afin d'améliorer leur santé et leur qualité de vie et nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour apporter d'autres innovations et les mettre à leur disposition.

Le présent rapport prend en compte les prescriptions de la loi Grenelle II sur l'environnement du 12 juillet 2010 et notamment les obligations liées aux articles 225 et 75 de cette loi.

A. L'emploi

De 2015 à 2016, nos effectifs ont augmenté de 34% et se répartissent ainsi :

Répartition des effectifs par catégorie :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Contrat à durée indéterminée	84	67	25,4%
Contrat à durée limitée	26	15	73,3%
Effectif Total	110	82	34,1%

Répartition des effectifs par genre :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Hommes	70	46	52,2%
Femmes	40	36	11,1%
Effectif Total	110	82	34,1%

Répartition des effectifs zones géographiques :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
France	20	7	185,7%
UK	89	74	20,3%
Amérique	1	1	0,0%
Total salariés	110	82	34,1%

Entrées et départs :

Nombre d'embauches	2016	2015
Contrat à durée indéterminée	29	18
Contrat à durée limitée	9	4
Effectif Total	38	22

Départs de l'entreprise	2016	2015
Licenciements	1	4
Départs volontaires	21	8
Total	22	12

L'effectif est majoritairement embauché en contrat à durée indéterminée. Nous cherchons avant tout à fidéliser nos collaborateurs.

La moyenne d'âge est de 43 ans (salariés en France et au royaume-Uni). Le salarié le plus âgé a 62 ans et le plus jeune 20 ans.

B. L'organisation du temps de travail

Pour les salariés au Royaume-Uni, les horaires de travail sont calculés sur une base de 37,5 heures hebdomadaires pour les salariés à temps pleins. Pour les salariés embauchés en France, la durée hebdomadaire du travail est de 35h.

Le niveau d'absentéisme est relativement bas par rapport aux normes industrielles il se situe à moins de 1% des heures travaillées en 2016 comme en 2015.

La majorité des salariés est à temps plein.

C. Les rémunérations et leur évolution

Le niveau des rémunérations se situe dans la moyenne des rémunérations constatées pour les métiers équivalents dans des organisations et secteurs d'activité similaires.

Le Groupe n'effectue pas d'augmentation générale des salaires. Les rémunérations sont revues annuellement en fonction de la performance des collaborateurs, faite lors des revues annuelles de performance.

Compte tenu de la situation financière du Groupe, aucun accord de participation ou d'intéressement n'a été mis en place. Des bonus sur objectifs sont versés une fois par an en fonction d'objectifs définis par la direction sur les indicateurs clés (KPI) du Groupe.

A noter enfin que certains salariés de l'entreprise sont associés à sa performance par le biais d'attribution de stock-options.

D. Les relations sociales

Le Groupe qui est majoritairement installé aux Royaume-Uni n'a pas d'instances représentatives du personnel puisqu'il se trouve en deçà des seuils minimums légaux selon le code du travail au Royaume-Uni.

En conséquence aucun accord collectif n'a été ni négocié, ni signé par la société parce que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour.

E. Santé et sécurité

Le Groupe a un système de santé et de sécurité en adéquation avec les législations en vigueur au Royaume-Uni et en Europe. Le système utilisé est détaillé dans le manuel Health & Safety HSM-001. La politique de santé et de sécurité est déployée sur le site aux Pays de Galles. Une formation sur la santé et la sécurité est dispensée à tous les collaborateurs au moment de leur programme d'intégration dans la société.

Bien que la société soit particulièrement concernée par la santé et la sécurité de ses employés, comme la société n'a pas d'organisations syndicales représentées ou de représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail, aucun accord n'a été ni négocié, ni signé.

A noter qu'aucun accident notable de travail ou de trajet ni aucune maladie professionnelle n'a été enregistré ou signalé à la société au cours de l'année 2016.

F. La formation

L'entreprise a depuis toujours fait le choix d'investir en formation, le développement des collaborateurs étant central dans sa politique ressources humaines.

L'évaluation du collaborateur chez Cellnovo Group : la revue annuelle de performance et de développement.

Plus qu'une simple évaluation des performances, la revue annuelle de performance et de développement a pour objectif de créer un véritable dialogue entre le collaborateur et le manager sur ses souhaits de développement dans l'entreprise. Il est l'opportunité pour le manager et l'employée de discuter des perspectives de développements au sein du Groupe.

Il commence par un bilan personnel effectué par le collaborateur, qui peut largement s'exprimer sur ce qui lui plaît dans son poste, sur ses aspirations professionnelles, ses souhaits de développement.

Le collaborateur est invité par la suite à s'exprimer lui-même sur sa performance, son adéquation aux valeurs de l'entreprise, et son autoévaluation sur ses compétences par rapport aux compétences requises pour le poste. Il propose également des objectifs pour l'année suivante.

Le manager réalise ensuite l'entretien sur la base de ce bilan personnel, et analyse la progression observée sur les axes de développement fixés l'année précédente. Il fixe également, en accord avec le collaborateur, les actions de développement sur l'année suivante, basées sur les écarts constatés sur l'adéquation aux valeurs, et le niveau de compétences.

Ces actions sont la base du plan de formation de l'entreprise.

Cellnovo fait ses meilleurs efforts pour que les compétences de ses collaborateurs lui permettent d'atteindre les objectifs de développement qu'elle s'est fixés. Ainsi, la Société a récemment beaucoup recruté en sélectionnant de jeunes profils adaptés à son activité. C'est ce qui explique que, bien que la formation de ses collaborateurs soit une composante essentielle de sa politique de gestion des ressources humaines, les dépenses associées n'atteignent pas aujourd'hui un niveau significatif.

G. L'égalité de traitement

Concernant la politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la société dispose d'un effectif jeune, avec un niveau de formation élevé au sein duquel les femmes sont bien représentées (36% des effectifs).

Concernant la politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, la société bien qu'elle soit consciente des besoins en la matière n'a pas encore mis en place de politique afin de contribuer à l'emploi et à l'insertion des personnes handicapées.

Sur la politique de lutte contre les discriminations, la société de part sa culture internationale et le domaine médical dans lequel elle évolue, a une forte exposition aux autres cultures Européennes et non-européennes et peut se prévaloir d'une réelle ouverture d'esprit mais à jour la société n'a pas de politique de lutte contre les discriminations.

H. Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- à l'abolition effective du travail des enfants

Nous nous attachons à respecter les réglementations en vigueur dans les pays où nous opérons et à notre connaissance ni la société ni aucun de ses partenaires, prestataires ou sous-traitants

- n'use de pratique de discrimination en matière d'emploi et de profession.
- ne pratique le travail forcé ou obligatoire.
- ne fait travailler des enfants.

II. La responsabilité environnementale de Cellnovo

A. Politique générale en matière de gestion de l'environnement

Le Groupe prend en compte dès la conception des produits les réglementations européennes relatives à l'environnement qui ont pour objectif de :

- limiter les déchets et leur dangerosité,
- favoriser la réutilisation et le recyclage,
- améliorer les conditions d'élimination et leur contrôle,
- limiter ou interdire l'utilisation de certains matériaux.

Ces réglementations et leurs exigences sont totalement intégrées dans le système qualité de l'entreprise. Des procédures spécifiques, sous la responsabilité conjointe des ingénieurs qualité et R&D, ont été établies pour garantir qu'aucune substance dangereuse pour l'environnement n'est intégrée dans nos produits.

Bien que sensibilisée à la protection de l'environnement nous n'avons pas encore mis en place de formation ou d'information pour nos salariés sur ce sujet.

Aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes de la société au 31 décembre 2016.

B. Pollution et gestion des déchets

Les activités du Groupe ne mettent pas en œuvre de produits dangereux ou contribuant à une pollution significative. Par ailleurs, le chauffage et la climatisation des locaux occupés ne génèrent pas d'impact environnemental significatif.

Aujourd'hui l'eau utilisée par la société est uniquement à usage sanitaire et les rejets de ces eaux sont raccordés au réseau d'assainissement collectif ne générant donc pas d'impact significatif sur la pollution des eaux.

Gestion des déchets : les résidus souillés de la production (lingettes de désinfection, gants, résidus de colle...) présentant un risque infectieux sont stockés dans un conteneur spécifique. Ce conteneur est repris par une entreprise spécialisée qui s'assure d'abaisser leur infectuosité au niveau de celle des ordures ménagères.

Aucune nuisance sonore ou pollution spécifique n'a été signalée à la société du fait de ses activités qui aurait nécessité une prise en compte particulière.

C. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Aujourd'hui l'eau utilisée par la société est uniquement à usage sanitaire et donc limitée. Nous n'avons pas quantifié notre consommation d'eau. L'eau consommée provient du réseau de distribution d'eau potable et il n'y a aucune contrainte locale en matière d'approvisionnement.

D. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Au regard des activités non-productives aucune matière spécifique ne représente d'enjeu significatif en matière de consommation.

En revanche, l'éco-conception est totalement intégrée dans le système qualité de l'entreprise et ainsi concourt à la maîtrise de la consommation des matières premières. Des procédures spécifiques, sous la responsabilité conjointe des ingénieurs qualité et R&D, ont été établies pour garantir qu'aucune substance dangereuse pour l'environnement n'est intégrée dans nos produits.

Par exemple, la société a créé sa micro-pompe afin de pouvoir réduire considérablement la partie jetable de nos produits. Le concept de base de notre système est de pouvoir séparer la micro-pompe en 2 parties : une partie jetable qui est la cartouche d'insuline et une partie, composée d'électronique, qui se conserve plusieurs années. Le concurrent de Cellnovo vend une pompe à insuline en un seul bloc ce qui augmente considérablement la part jetable du système.

E. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les consommations d'énergie sont majoritairement liées au chauffage et à la climatisation des locaux utilisés. Les sources d'énergie sont majoritairement électriques. Les locaux occupés sont loués à des partenaires et la société n'a pas de prise directe sur la gestion des équipements de chauffage et de climatisation.

Au Pays de Galles, nous louons nos locaux à la société Sony. Ces derniers avaient inauguré en 2003 le "Sony UK Technology Centre" qui s'inscrit totalement dans la démarche environnementale du Groupe Sony appelée "Road to Zero environmental plan" initiée en 2010. Ce plan a pour objectif de réduire à zéro l'empreinte environnementale du Groupe Sony et ce d'ici 2050. En tant que locataires d'une partie de ce site administré par Sony, nous nous inscrivons donc de fait dans cette démarche.

F. L'utilisation des sols

Les locaux utilisés par la société ne représentant quelques centaines de m2 cela n'engendre aucun impact significatif en matière d'utilisation de sols.

G. Les rejets de gaz à effets de serre

La société ne dispose pas d'une flotte de véhicules. Elle n'a pas non plus d'activité industrielle qui rejeterait des gaz à effets de serre en quantité significative ;

A l'exception des membres de l'équipe de direction qui peuvent être amenés à voyager en Europe, les déplacements hors-Europe sont limités et raisonnables en quantité.

H. Changement climatique

Il ne nous semble pas que le changement climatique puisse avoir un impact sur notre activité.

I. Protection de la Biodiversité

Notre activité n'a pas d'impact significatif au regard de la biodiversité.

III. La responsabilité sociétale de Cellnovo

A. Impact territorial, économique et social

1) Bénéfice patient/système de santé

La mission de Cellnovo est de mettre à disposition des patients, des médecins, des hôpitaux et des systèmes de santé, des produits qui à la fois améliorent le soin aux patients et permettent de réduire les coûts des systèmes de santé.

Par comparaison avec les pompes à insuline traditionnelles ou les injections multiples quotidiennes d'insuline à l'aide d'une seringue ou d'un stylo injectable réalisées par environ 80% des diabétiques de type 1, la micro-pompe patch de Cellnovo offre les avantages suivants :

Grâce à son dispositif innovant, la micro-pompe patch de Cellnovo, libère de l'insuline goutte-à-goutte. Cette libération progressive de l'insuline dans le corps du patient assure une diffusion plus proche de ses besoins avec les conséquences suivantes :

- Les 5 piqûres d'insuline quotidiennes sont supprimées pour un meilleur confort du patient ;
- Le tube apparent utilisé dans les pompes à insuline traditionnelles qui pouvait, d'une part gêner la mobilité du patient surtout chez les jeunes enfants, et d'autre part donner une image négative de la maladie est supprimé ce qui aboutit à un plus grand confort des patients et

donc à une plus large adoption de la micro-pompe de Cellnovo par rapport aux pompes à insuline traditionnelles ;

- Le système de management complet du diabète proposé par le Groupe assure une continuité de l'information entre le patient, le médecin et sa famille par une transmission de l'information via un site web, accessible aussi bien par le médecin que par le patient et sa famille. Ce dispositif est particulièrement recommandé pour les familles des jeunes patients diabétiques de type 1 ;
- Le patient peut suivre son taux de glycémie en se piquant le doigt et en prélevant une goutte de sang qu'il va utiliser avec le lecteur de glycémie intégré dans le terminal Cellnovo. Il peut également enregistrer son alimentation quotidienne juste avant chaque repas et sa pratique sportive afin d'adapter au mieux ses besoins en insuline automatiquement recalculés par le terminal Cellnovo ;
- Pour les systèmes de santé les bénéfices seront importants : une meilleure régulation et un meilleur contrôle des besoins en insuline et donc de la glycémie chez les patients diabétiques doit permettre de réduire le coût de suivi des patients diabétiques. Les conséquences parfois désastreuses d'une mauvaise gestion du diabète sur la santé du patient sont fortement réduites.

2) Brevets

Afin de protéger ses inventions, le Groupe a déposé des brevets et continuera de le faire au fur et à mesure de ses innovations.

Afin de maintenir son avance technologique, de compléter son offre de produit et d'élargir le champ d'utilisation de sa micro-pompe, Le Groupe continue toujours d'investir en recherche et développement et a fortement augmenté ses investissements au cours de l'année passée.

3) Création d'emplois

Emplois directs :

Le Groupe a augmenté ses effectifs en Europe au cours de l'année 2016 : Ils sont composés de 106 salariés à fin décembre 2016 dont 19 en France, 86 au Pays de Galle et 1 aux Etats-Unis. Les effectifs sont hautement qualifiés avec la présence majoritaire de cadres et un taux de Bac+5 très largement supérieur à la moyenne européenne.

B. Les actions de partenariat ou de mécénat

Compte tenu de son activité, la société n'a encore aucune action de partenariat ou de mécénat.

C. Relations entretenues avec les parties prenantes

Cellnovo évolue au sein d'un écosystème complexe qui comprend de nombreux acteurs.

Les utilisateurs finaux de ses produits sont les patients. C'est pour améliorer le soin aux patients que Le Groupe développe ses produits. Afin de prouver que ses produits améliorent les soins rendus aux patients, Le Groupe doit procéder à la réalisation d'essais cliniques.

Les clients – les acheteurs des produits – sont les patients et les prescripteurs sont les médecins. Le Groupe est en train de développer des relations fortes avec la communauté de médecins que l'on appelle les leaders d'opinion, qui disposent de l'autorité nécessaire à l'adoption des nouveaux produits. Ce sont ces mêmes leaders d'opinion qui réalisent les essais cliniques qui vont permettre de démontrer la pertinence de ces produits. La plupart du temps les médecins sont réunis en association professionnelle ou sociétés savantes. Ces sociétés savantes ont un pouvoir important pour la délivrance de recommandations d'utilisation à leurs pairs.

Concernant les autorisations de commercialisation, le Groupe travaille dans chaque pays avec les autorités de santé compétentes et dispose d'un marquage CE pour la commercialisation en Europe. Un dossier d'enregistrement aux Etats-Unis (510K) a été déposé auprès de la Food & Drug Administration (FDA) en novembre 2016.

D. Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe entretient des liens privilégiés avec ses fournisseurs. Nous citerons notamment le transfert de la production des cartouches d'insuline chez Flex (ex Flextronics) afin de pouvoir disposer d'une capacité de production qui permette de gérer la croissance de l'activité tout en améliorant la qualité et la sécurité des produits livrés par le Groupe.

D-1 Dans sa politique d'achat la société n'a pas encore intégré les enjeux sociaux et environnementaux.

D-2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale

Jusqu'à présent Cellnovo n'avait recours à la sous-traitance que très ponctuellement. Fin 2015, un projet de sous-traitance de la fabrication des cartouches d'insuline a été initié. Lorsque le projet sera à terme, au second trimestre 2017, la production des cartouches d'insuline sera transférée à la société Flex (ex Flextronics) sur son site industriel en Autriche. Les sites de production de Flex sont conformes aux exigences des autorités de santé en Europe et aux Etats-Unis.

De la même façon, la grande majorité des fournisseurs de Cellnovo sont des sociétés qui répondent aux exigences des autorités de santé en matière de sécurité afin que les produits finaux soient conformes aux normes de sécurité pour les patients.

Néanmoins, au delà de ces aspects, la société n'a pas encore intégré dans ses relations avec ses fournisseurs ou sous-traitants une mesure de la prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale.

E. Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

La société a mis en place certaines pratiques de gouvernance notamment une ségrégation des tâches entre les salariés affectés à la comptabilité et les responsables financiers disposant de l'autorité en matière de paiement. D'autres actions devront être mises en place et notamment des actions de sensibilisation des collaborateurs aux pratiques de corruption.

Site patient – accès restreint

Cellnovo a lancé en 2014 un portail internet « fermé » uniquement accessible pour les patients, les médecins et les familles des patients.

Ce site a pour objectif de fournir des informations sur les différents paramètres de la maladie, de la quantité d'insuline administrée par la micro-pompe, à l'évolution du taux de glycémie, en passant par l'alimentation, la pratique sportive.

Site grand public – accès libre

Afin de promouvoir ses produits et de donner de l'information aux patients, le Groupe a mis en place un site internet qui délivre de l'information aux patients et aux familles.

F. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La société est sensible à ce sujet. Pour autant elle n'a pas identifié de points particuliers pour le moment.

7. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

Cellnovo Group

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,
Cellnovo Group
13 rue de Londres
75009 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Cellnovo Group désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément « Protocole de reporting RSE » utilisé(es) par la société (ci-après le(s) « Référentiel(s) ») et disponible(s) sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre en mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 2 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 .

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ Signataire(s) compris et intervenant(s) impliqué(s) de manière significative

¹ Indiquer le nombre de semaines d'exécution de la mission

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 2 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités Cellnovo Ltd et Cellnovo Group en France que nous avons sélectionné en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 99% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre [10%] et [20%] des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

¹ Identifier les informations quantitatives et qualitatives (de préférence en référence aux thématiques du décret d'application de l'article 225) concernées en annexe du rapport ou dans le corps du rapport

¹ Détailler les sites concernés dans le corps du rapport

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le xx avril 2017

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, dont indicateurs effectif total à fin mars 2016, répartition par catégorie, répartition hommes/femmes et par région ;
- Embauches et licenciements, dont indicateurs nombre d'embauches, nombre de démissions et nombre de licenciements ;
- Absentéisme, dont indicateur taux d'absentéisme ;
- Conditions de santé et de sécurité au travail ;
- Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, dont indicateurs nombre de décès accidentels au travail (employés et sous-traitants), nombre d'accidents graves de travail et taux de fréquence d'accidents de travail avec arrêt (employés et sous-traitants)
- Nombre total d'heures de formation, dont indicateur nombre total d'heures de formation et nombre moyen d'heures de formation ;
- Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont indicateurs proportion des femmes, proportion des femmes managers, proportion des femmes chez les cadres dirigeants.

Informations environnementales :

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, dont indicateurs consommation de gaz naturel, de butane/propane et autres gaz, de fioul domestique, de vapeur/réseau de chaleur, d'électricité, de charbon, fiouls lourds et autres combustibles ;

Informations sociétales :

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi ;
- Prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, dont indicateurs nombre de chartes signées par des fournisseurs et nombre de fournisseurs disposant d'une évaluation de moins de 3 ans ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption.

8. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

Euros	PwC				Grant Thornton			
	2016	%	2015	%	2016	%	2015	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Cellnovo Group SA	46 000	46%	25 000	9%	46 000	88%	25 000	100%
- Filiales intégrées globalement	44 000	44%	30 000	10%	0	0%	0	0%
Total	90 000	91%	55 000	19%	46 000	88%	25 000	100%
Services autres que la certification des comptes								
- Cellnovo Group SA	9 000	9%	52 239	18%	6 500	12%	0	0%
- Filiales intégrées globalement		0%	182 072	63%	0	0%	0	0%
Total	9 000	9%	234 311	81%	6 500	12%	0	0%
Total des honoraires	99 000	100%	289 311	100%	52 500	100%	25 000	100%

9. Comptes sociaux établis (normes françaises) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

1. Bilan au 31 décembre 2016 – ACTIF

en Euros	31/12/2016			31/12/2015	Note
	Brut	Amort, provisions	Net	Net	
Actif Immobilisé					
Fonds commercial	494 344		494 344	494 344	
Immobilisations incorporelles en cours	34 830		34 830		
Immobilisations incorporelles	529 174		529 174	494 344	
Installations techniques, matériel & outillage industriels	5 498	3 932	1 566	4 319	
Autres immobilisations corporelles	125 775	21 217	104 558	4 686	
Immobilisations corporelles	131 273	25 149	106 124	9005	5.3.2
Autres Participations	76 898 098		76 898 098	47 932 716	
Créances rattachées à des participations	3 768 029		3 768 029	22 451 489	
Autres titres immobilisés	222 445		222 445	238 339	5.3.3
Autres immobilisations financières	34 365		34 365	50 534	
Immobilisations financières	80 922 937	0	80 922 937	70 673 078	
Total actif Immobilisé	81 583 384	25 149	81 558 235	71 176 427	5.3.1
Actif circulant					
Marchandises	37 927		37 927	22 601	
Avances & acomptes versés sur commandes	27 344		27 344	4 590	
Clients et comptes rattachés	1 131 587		1 131 587	474 142	
Fournisseurs débiteurs	8 502		8 502	0	
Organismes sociaux	6 089		6 089	0	
Etat, impôts et taxes	442 019		442 019	247 402	
Autres créances	302 526		302 526	227 681	
Valeurs mobilières de placement	8 087 833		8 087 833	20 041 250	
Disponibilités	1 795 906		1 795 906	3 388 137	
Charges constatées d'avance	99 338		99 338	32 789	
Total actif circulant	11 939 069		11 939 069	24 438 592	
TOTAL ACTIF	93 522 453	25 149	93 497 305	95 615 020	

2. Bilan au 31 décembre 2016 – PASSIF

<i>en Euros</i>	31/12/2016	31/12/2015	Note
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 788 528)	12 025 587	10 788 528	5.3.8
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	86 941 946	83 329 543	
Report à nouveau	-2 719 026	-13 332	
Résultat de l'exercice	-3 693 992	-2 705 693	
Total des capitaux propres	92 554 516	91 399 046	
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	15 281	5 990	
Total des provisions pour risques et charges	15 281	5 990	
Emprunts et dettes			
Découverts, concours bancaires		56	
Associés		537 111	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	518 910	3 209 640	
Dettes fiscales et sociales	382 364	438 644	
Autres impôts, taxes et assimilés	21 254	6 165	
Autres dettes	4 980	18 368	
		-	
Total des dettes	927 508	4 209 984	5.3.4
TOTAL PASSIF	93 497 305	95 615 020	

3. Compte de résultat pour l'exercice 2016

en Euros	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Ventes de marchandises	1 123 566	37 840
Production vendue services	332 494	
Chiffre d'affaires Net	1 456 060	37 840
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	1 786	4 174
Autres produits	4 839	4
Total des produits d'exploitation (I)	1 462 685	42 018
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	1 305 823	214 087
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-15 325	
Autres achats et charges externes	2 248 467	1 740 281
Impôts, taxes et versements assimilés	25 211	4 644
Salaires et traitements	1 378 245	455 445
Charges sociales	583 804	273 649
Dotations aux amortissements sur immobilisations	22 775	265
Dotations aux provisions pour risques et charges	9 579	5 990
Autres charges	56 075	58 991
Total des charges d'exploitation (II)	5 614 653	2 753 352
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 151 968	-2 711 334
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Autres intérêts et produits assimilés	427 834	103 139
Reprises sur provisions et transferts de charges	73 391	
Différence positive de change	4 458	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	99 606	
Total des produits financiers (V)	605 288	103 139
Dotations financières aux amortissements et provisions	11 729	61 661
Intérêts et charges assimilées	46	24 653
Différences négatives de change	15 358	11 183
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placement	106 863	
Total des charges financières (VI)	133 995	97 498
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	471 293	5 641
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-3 680 675	-2 705 693
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 832	
Total des produits exceptionnels (VII)	27 832	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	70 420	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	70 420	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-42 588	-
Impôts sur les bénéfices (X)	-29 271	-
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 095 805	145 156
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 789 797	2 850 850
RÉSULTAT NET	-3 693 992	-2 705 693

4. Tableau de variation des capitaux propres

en Euros	Nombre actions	Capital social	Prime d'émission	Résultat	Report à nouveau	Total
Au 1er janvier 2016	10 788 528	10 788 528	83 329 544	-2 705 693	-13 332	91 399 046
Exercice stock options	158 207	158 207	-155 099			3 108
Augmentation de capital par émission d'actions	1 078 852	1 078 852	4 315 408			5 394 260
Frais d'augmentation de capital			-550 006			-550 006
Bons de souscription d'actions			2 100			2 100
Affectation du résultat				2 705 693	-2 705 693	0
Résultat de l'exercice				-3 693 992		-3 693 992
Au 31 décembre 2016	12 025 587	12 025 587	86 941 946	-3 693 992	-2 719 026	92 554 516

5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5.1. Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice 2016

Cellnovo Group S.A. (ci-après dénommée "la Société") est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Cellnovo fabrique et distribue un système propriétaire de gestion du diabète composé d'une micro-pompe, d'un terminal mobile à écran tactile avec glucomètre et fonctionnalités (activité physique, journal, alimentation, glycémie) intégrés, et d'un accès sécurisé à un outil de gestion clinique en ligne. Ce dispositif permet de simplifier la vie quotidienne des patients. Il offre également aux patients et aux professionnels de santé la possibilité de suivre l'utilisation d'insuline, l'activité physique et l'alimentation des patients en temps réel, ainsi que le niveau de glycémie des patients après analyse d'une goutte de sang que ces derniers se prélèvent au bout d'un doigt. Ces quatre paramètres sont clés dans la gestion du diabète. Le système Cellnovo est le plus automatisé à ce jour sur le marché même si certaines étapes de la gestion du diabète requièrent encore l'intervention du patient (analyse du taux de glycémie et insuline injectée au moment des repas).

Depuis le 9 juillet 2015, Cellnovo est cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris. Les actions Cellnovo sont éligibles au Service de Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris sur le segment « Long-seulement ».

Principaux faits marquants de l'exercice

En s'appuyant notamment sur son partenariat avec Air Liquide Santé, Cellnovo continue d'étendre la commercialisation de sa pompe à insuline à de nouveaux pays. Cette expansion est cependant bridée par la limitation de la production de cartouches d'insuline qui sont fabriquées en quantités insuffisantes pour satisfaire la demande. Grâce à son alliance avec la société Flex (anciennement Flextronics), Cellnovo verra, dès le second trimestre 2017, sa capacité de production de cartouches d'insuline plus que décupler ce qui permettra de satisfaire les attentes du marché. Afin d'accompagner cette croissance, Cellnovo a procédé à une levée de fonds en septembre 2016 qui lui a permis de lever environ €5M auprès d'investisseurs institutionnels à qui cette augmentation de capital avait été réservée.

En février 2016, Cellnovo a annoncé un partenariat avec la société de technologie TypeZero pour l'utilisation de sa pompe patch à insuline connectée avec le logiciel inControl AP dans le cadre d'un programme de développement d'un pancréas artificiel. Ce système est conçu pour contrôler et réguler automatiquement le taux de glycémie des personnes atteintes de diabète de Type 1 lors de l'administration de l'insuline.

Le même mois, Cellnovo a annoncé la finalisation du processus complet d'enregistrement exigé par le Ministère Italien de la Santé. Ainsi, nous pouvons désormais importer notre système de gestion du diabète en Italie.

En mars 2016, nous annonçons la signature d'un accord commercial avec Roche pour l'intégration de leurs lecteurs de glycémie à notre système de gestion du diabète. Cellnovo intégrera l'Accu-Chek® Aviva ou l'Accu-Chek® Performa à sa dernière tablette tactile, nouvelle génération, e-connectée et marquée CE.

Le 11 avril 2016, Eric Beard, Président du Conseil d'Administration a annoncé que pour des raisons personnelles il démissionnait de son poste d'administrateur. Sophie Baratte, Chief Executive Officer de Cellnovo, a été nommée au poste de Présidente du Conseil d'Administration par intérim.

En avril 2016, Cellnovo a annoncé avoir été retenu pour participer au projet Horizon 2020, financé par le programme de la Commission Européenne, visant à étudier de nouvelles technologies pour améliorer le quotidien des personnes atteintes de diabète de type 1. Le projet nommé PEPPER (Patient Empowerment through Predictive Personalised decision support), dispose d'un budget de près de 4 millions d'euros et réunit des universités anglaises et européennes de premier plan et des entreprises, afin qu'elles recherchent et développent des technologies qui contribueront à l'amélioration de l'autogestion du diabète de Type 1 par les patients.

Le 9 juin 2016, Cellnovo a annoncé la nomination de John Brooks en qualité de Président du Conseil d'administration.

En juin 2016, Cellnovo a annoncé les résultats d'une nouvelle étude in vitro parue dans la revue European Endocrinology. L'étude démontre que le système de gestion du diabète Cellnovo est plus précis et plus reproductible que la pompe à insuline patch Insulet OmniPod® ("OmniPod").

Fin juillet 2016, Cellnovo a annoncé une nouvelle fonctionnalité de son système qui permettra aux patients utilisant un CGM (Système de mesure du glucose en continu) de saisir manuellement leur glycémie. Cette nouvelle fonction a été mise en place afin d'améliorer le confort, la facilité et la souplesse d'utilisation du système pour un nombre croissant de patients souffrant de diabète de type 1 qui utilisent un dispositif CGM.

Le 6 septembre 2016, Cellnovo a annoncé la réception de la livraison du premier lot de cartouches d'insuline produites par Flex (Flextronics). La livraison de ce premier lot pilote de cartouches marque la finalisation des lignes automatisées de production développées par Flex. Le lot pilote intègre des formes moulées de haute précision, désormais produites dans une installation de dispositifs médicaux en salle blanche chez Flex, ce qui marque l'achèvement d'un programme important d'investissement dans un nouvel outillage pour la production de masse à long terme des cartouches d'insuline.

Le 16 septembre 2016, Cellnovo a annoncé avoir levé environ 5,4 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels en Europe et aux Etats-Unis dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription. Dans le prolongement de sa participation à trois projets majeurs de pancréas artificiel, et en considération du marché potentiel estimé, la société Cellnovo a choisi d'accélérer le développement et la commercialisation d'un pancréas artificiel basé sur son système de gestion mobile du diabète et de sa micro-pompe. Ainsi, le produit net de l'augmentation de capital permettra à Cellnovo de financer un projet de pancréas artificiel, du développement à sa mise sur le marché européen, dans un premier temps.

Le 26 septembre 2016, Cellnovo a annoncé la nomination de Rémi Soula au poste d'administrateur. Rémi Soula est l'un des trois fondateurs d'Adocia.

Le 16 novembre 2016, Cellnovo a annoncé avoir déposé un dossier 510(k) auprès de la Food and Drug Administration (FDA) pour une autorisation de mise sur le marché américain de son système de gestion du diabète. Le dépôt d'un dossier 510(k) auprès de la FDA est un prérequis à la commercialisation d'un dispositif médical aux États-Unis. La demande est en ce moment à l'étude par la FDA, et le processus devrait durer plusieurs mois selon la société. En attendant le feu vert de la FDA, Cellnovo poursuit ses préparatifs pour le lancement de son système aux États-Unis, le plus large marché pour les dispositifs médicaux au monde.

Le 15 décembre 2016, Cellnovo a annoncé avoir franchi deux nouvelles étapes dans le cadre de son partenariat avec Flex. Tout d'abord, le démarrage dans l'usine de Flex de la fabrication de sous-ensembles des cartouches d'insuline permettra à Cellnovo d'augmenter la capacité de production au T1 2017 dans son usine au Pays de Galles. Ensuite, des améliorations apportées au processus de production des cartouches d'insuline chez Flex permettront d'en maximiser le rendement et la qualité. Le lancement de la production à grande échelle des cartouches d'insuline Cellnovo est prévu pour le début du T2 2017.

5.2. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, amendé par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Outillage industriel	2 ans
Material de bureau et informatique	3 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent le mali de fusion résultant de la TUP de Cellnovo France SAS.

Les immobilisations corporelles et incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

5.2.2. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Un contrat de liquidité a été signé avec CM-CIC en mars 2015. Ce contrat donne mandat à CM-CIC afin d'intervenir sur le marché pour le compte de Cellnovo, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres, en toute indépendance, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur.

Le versement initial était de 300.000 euros. Au 31 décembre 2016, les 6 983 actions propres détenues étaient valorisées à 50 906 euros.

5.2.3. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

5.2.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.3 Notes relatives aux comptes annuels

5.3.1 Etat des immobilisations au 31 décembre 2016

<i>en Euros</i>	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions, créations virements poste à poste	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession ou mise HS	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Fonds commercial	494 344	-	-	-	494 344
Autres immobilisations incorporelles	-	34 830	-	-	34 830
Total des immobilisations incorporelles	494 344	34 830	-	-	529 174
Install. techniques, matériel, outillages industriels	5 498	5 498	-	5 498	5 498
Autres immobilisations corporelles	5 881	121 797	-	1 904	125 775
Total des immobilisations corporelles	11 379	127 295	-	7 402	131 273
Autres participations	70 384 206	39 246 304	28 964 382	-	80 666 128
Autres titres immobilisés	300 000	-	-	77 555	222 445
Prêts et autres immobilisations financières	50 534	18 191	-	34 360	34 365
Total des immobilisations financières	70 734 740	39 264 495	28 964 382	111 915	80 922 937
Total des immobilisations	71 240 463	39 426 620	28 964 382	119 317	81 583 384

Les immobilisations incorporelles représentent le mali technique de fusion résultant de la Transmission Universelle de Patrimoine de Cellnovo SAS à Cellnovo SA.

Les autres participations représentent les titres de participation dans notre filiale britannique Cellnovo Ltd. pour un montant de 76 898 098 euros et le compte-courant pour un montant de 3 768 029 euros.

Lors de sa réunion du 20 septembre 2016, le Conseil d'Administration a autorisé l'incorporation du compte courant financier (dette de Cellnovo Limited envers Cellnovo Group SA d'un montant de €28 965 382) au capital de la société Cellnovo Limited. En contrepartie, il a été proposé une augmentation de capital de Cellnovo Limited consistant en l'émission de 24 446 782 actions ordinaires nouvelles qui serait compensée avec le solde créditeur du compte courant financier Cellnovo Group SA. Après cette opération, Cellnovo Group SA détient toujours 100% des actions de sa filiale soit 24 448 657 actions valorisées à € 76 898 098.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les opérations envisagées sur capital de la société Cellnovo Limited telles que décrites ci-dessus et autorise le Directeur Général à faire le nécessaire à cet effet.

5.3.2 Etat des amortissements au 31 décembre 2016

<i>en Euros</i>	Situations et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice	
	Début exercice	Dotations exercice	Elements sortis, reprises	Fin exercice	Linéaire	Dégressif
Install. techniques, matériel, outillages industriels	1 179	2 753	-	3 932	3 932	-
Autres immobilisations corporelles	1 195	20 022	-	21 217	21 217	-
Total	2 374	22 775	-	25 149	25 149	-

5.3.3 Etat des provisions au 31 décembre 2016

<i>en Euros</i>	Début exercice	Augmentations, dotations	Diminutions, reprises	Fin exercice
Pour pensions et obligations	5 990	9 579	288	15 281
TOTAL Provisions	5 990	9 579	288	15 281
Sur autres immobilisations financières	61 661	11 729	73 391	-
Total dépréciations	61 661	11 729	73 391	-
Total dépréciations et provisions	67 651	21 308	73 679	15 281

5.3.4 Etat des échéances des créances et des dettes au 31 décembre 2016

<i>en Euros</i>	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	3 768 029	-	3 768 029
Autres immobilisations financières	34 365	-	34 365
Avances & acomptes versés sur commandes	27 344	27 344	-
Clients et comptes rattachés	1 131 587	1 131 587	-
Fournisseurs débiteurs	8 502	8 502	-
Organismes sociaux	6 089	6 089	-
Etat, impôt sur les bénéfices	36 380	36 380	-
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	405 639	405 639	-
Autres créances	302 526	5 300	297 226
Charges constatées d'avance	99 338	99 338	-
Total	5 819 798	1 720 178	4 099 620

<i>en Euros</i>	Montant brut	Un an au plus	Plus 1 an - 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	518 910	518 910	-	-
Personnel et comptes rattachés	88 527	88 527	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	293 837	293 837	-	-
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 843	3 843	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	17 411	17 411	-	-
Autres dettes	4 980	4 980	-	-
Total	927 508	927 508	-	-

5.3.5 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/16	31/12/15
Autres créances		184 034
Valeurs mobilières de placement	25 713	41 250
Total	25 713	225 284

5.3.6 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/16	31/12/15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 889	110 473
Dettes fiscales et sociales	149 218	208 057
Total	383 107	318 530

5.3.7 Charges et produits constatés d'avance au 31 décembre 2016

en Euros	Charges	Produits
Charges sur Produits d'exploitation	99 338	-
Total	99 338	-

5.3.8 Composition du capital social au 31 décembre 2016

en Euros	Nombre	Valeur nominale
Actions sur parts sociales composant le capital au début de l'exercice	10 788 528	1
Actions sur parts sociales émises pendant l'exercice	1 237 059	
Actions sur parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	
Actions sur parts sociales composant le capital en fin d'exercice	12 025 587	1

Instrument de rémunération fondés sur des actions

Nous attribuons des stock-options à certains nos employés. Selon ces plans, les titulaires de ces stock-options peuvent souscrire à une émission d'actions de Cellnovo S.A. à un prix d'exercice déterminé. Nous attribuons également de Bons de Souscription d'Actions (BSA) à certains de nos administrateurs. S'ils souscrivent ces bons, ils peuvent ensuite les exercer à un prix déterminé.

En décembre 2016, nous avons également attribué des actions gratuites à certains de nos collaborateurs.

Au cours de l'exercice, 159 000 options de Cellnovo S.A., 42 000 BSA et 186 500 actions gratuites ont été attribués à des membres du personnel et à des administrateurs. Les stock-options et les BSA donnent droit à 1 action par titre.

Au 31 décembre 2016, la situation des paiements fondés sur des actions est récapitulée dans le tableau suivant :

En euros	Stock options plans 2013 et antérieurs	Stock options plan 01/2015	Stock options plan 12/2015	Stock options plan 04/2016	BSA plan 06/2016	BSA plan 09/2016	Stock options plan 09/2016	Actions gratuites plan 12/2016	Total
Nombre d'attributions initiales	511 711	254 731	251 000	94 500	21 000	21 000	64 500	186 500	1 404 942
Nombre d'attributions exercées/annulées depuis l'origine	503 342	239 987	186 500	30 000	-	-	-	-	959 829
Nombre d'attributions restant au 31/12/2016	8 369	14 744	64 500	64 500	21 000	21 000	64 500	186 500	445 113

5.3.9 Rémunérations des dirigeants

<i>en Euros</i>	31/12/16	31/12/15
Rémunérations allouées aux membres:		
- des organes d'administration	97 361	45 000
- des organes de direction	1 594 195	

En 2015, la rémunération des organes de direction n'a pas été communiquée car cela aurait conduit indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.3.10 Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016

<i>en Euros</i>	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	92 000
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	15 500
Total	107 500

5.3.11 Effectif moyen au cours de l'exercice 2016

	2 016	2 015
Cadres	14	4
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	1	
Total	18	4

5.3.12 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés au 31 décembre 2016

<i>en Euros</i>	Dirigeants	Autres	Provisions
indemnités pour personnel en activité	6 492	8 789	15 281
Total	6 492	8 789	15 281

Les engagements au regard des indemnités de fin de carrière sont calculés conformément à la convention collective en vigueur dans l'industrie pharmaceutique. Cette provision a été calculée pour la première fois en 2014.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les formules de retraite sont les suivantes :

- Age du départ à la retraite : 65-67 ans
- Conventions collectives : industrie pharmaceutique
- Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA) : 2.08 %
- Tableau de mortalité : INSEE 2015
- Taux de revalorisation des salaires : 1 %
- Turn-over : faible
- Taux de charges sociales : 50 %

6. Tableau des filiales et participations

Filiales et Participations	Capital Social	Reserves et Report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la société	C.A.H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations								
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)								
Cellnovo Limited	28 554 839	-13 264 500	100,00	76 898 098	76 898 098	3 768 029	1 545 088	-14 663 171

6.1 Comptes concernant les entités liées au 31 décembre 2016

en Euros	Entreprises liées	
	31/12/16	31/12/15
Participations	76 898 098	47 932 716
Créances rattachés à des participations	3 768 029	22 451 716
Créances clients et comptes rattachés	852 435	170 800
Autres créances	297 226	37 503
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 401	2 702 590
Autres dettes		537 111
Autres produits financiers	351 122	58 897
Charges financières		506

Les autres créances comprennent le compte courant de Cellnovo Inc, la filiale américaine de Cellnovo LTD.

7. Engagements hors bilan

Les engagements donnés par la Société au 31 décembre 2016 n'apparaissant pas au bilan sont les engagements liés aux contrats de location des locaux du siège social ainsi que des contrats de location des véhicules de fonction. Le montant de ces engagements s'élève à 304 836 euros.

8. Informations complémentaires sur le financement de la Société

Depuis sa constitution, la Société a principalement financé la croissance du Groupe par des augmentations de capital. D'importantes dépenses de recherche et développement ont été engagées depuis le début des activités du Groupe, générant des flux de trésorerie négatifs sur les activités opérationnelles.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilité et compte de liquidité) de la société s'élèvent à 10 055 milliers d'euros. Cellnovo Group dispose de fonds suffisants pour couvrir sa consommation de trésorerie jusqu'au troisième trimestre 2017. Au-delà, pour couvrir les 12 prochains mois en consommation de trésorerie, nous estimons notre besoin entre €6M et €7M d'ici la fin du premier trimestre 2018.

Nous avons donc étudié différentes sources de financement et, en février 2017, avons contracté une ligne de financement en fonds propres (Equity line financing) avec Kepler Cheuvreux. Ces derniers se sont engagés à souscrire un nombre maximum de 1.500.000 actions, à leur propre initiative, sur une

période maximale de 24 mois. Dans le cadre de ce dispositif, et sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées, Kepler Cheuvreux s'est engagée de manière ferme et définitive à souscrire des actions de manière régulière et raisonnable sur cette période, sachant que Cellnovo conserve la possibilité de suspendre ou de mettre fin à cet accord à tout moment. Cette equity line a été activée à partir du mois de mars 2017. Sur la base d'un prix de souscription de €5 par action, le produit net de cette opération serait d'environ €7,5M.

Compte-tenu de la liquidité du titre et en considérant des hypothèses raisonnables, cette opération devrait donc couvrir nos besoins en financement sur les 12 prochains mois. Nous ne pouvons néanmoins pas anticiper l'évolution des marchés et, pour garantir la continuité d'exploitation au-delà d'une année, nous sommes en plus, en train de négocier un financement par emprunt pour un montant d'environ €10M comprenant le versement d'une première tranche d'au moins €5M.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement importants, car il poursuit la recherche et le développement de produits actuels et futurs. Les besoins de financement sont difficiles à prévoir avec précision et dépendront en partie de facteurs indépendants du Groupe. Les points montrant une incertitude importante comprennent, sans caractère limitatif :

- les frais et le temps nécessaires afin que les programmes de recherche et développement permettent aux produits d'être commercialisés ou concédés sous licence en vue de générer des revenus ;
- les frais et le temps nécessaires pour l'obtention des autorisations réglementaires et des accords commerciaux ainsi que l'accès à des plans de remboursement ;
- l'importance du partage des coûts et des recettes découlant de partenariats ;
- les coûts de préparation, de dépôt, de défense et de préservation des brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- les coûts associés à la fabrication des produits ;
- les coûts associés à la croissance des capacités du Groupe et de son portefeuille de produits.

Si le Groupe devait se trouver dans l'incapacité de financer sa propre croissance, la société serait contraint de trouver d'autres sources de financement, notamment par de nouveaux appels au marché.

9. Événements postérieurs à la clôture

Le 5 janvier 2017, Cellnovo et Diabeloop, annoncent avoir franchi plusieurs étapes clés dans leur programme de Pancréas Artificiel. Cellnovo est actuellement impliquée dans plusieurs projets majeurs de développement d'un système de pancréas artificiel, aux États-Unis et en Europe, pour permettre l'automatisation complète du fonctionnement des pompes à insuline. Le système de pancréas artificiel utilise les informations du lecteur de glycémie (CGM) du patient pour calculer et délivrer en temps réel la dose d'insuline optimale aux patients. Une première étude clinique de l'algorithme Diabeloop associé à la pompe Cellnovo portant sur 36 patients dans 9 centres a montré des résultats positifs. Compte tenu

de ces résultats encourageants, Cellnovo a livré ses premières pompes Bluetooth à Diabeloop afin de préparer la prochaine étude clinique qui commencera en février 2017. Celle-ci portera sur 60 patients dans 12 centres et les résultats sont attendus cette année. Elle aura pour objectif de générer des données afin d'obtenir un marquage CE du Pancréas Artificiel Diabeloop associé au système Cellnovo.

Le 19 mars 2017, Cellnovo a annoncé la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Le Directeur général de la Société, agissant sur délégation du conseil d'administration et conformément à la 14ème résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2016, a décidé le 17 mars 2017 la mise en place de cette opération. L'utilisation en totalité de cette ligne de financement en fonds propres devrait permettre à la société de compléter la trésorerie disponible pour couvrir les besoins sur les 12 prochains mois. Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (n° de visa 17-098 en date du 17 mars 2017). Conformément aux termes de l'accord, Kepler Cheuvreux s'est engagé, de manière ferme et définitive, à souscrire 1.500.000 actions, à sa propre initiative suivant un calendrier d'une durée maximale de 24 mois, sous réserve que les conditions contractuelles soient remplies. Il est précisé que Cellnovo conserve la possibilité de suspendre ou mettre fin à cet accord à tout moment.

10. Comptes consolidés en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Bilan consolidé	81
Compte de résultat consolidé	82
Etat global des pertes et des gains consolidés	82
Tableau de variation de la trésorerie consolidée	83
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	84
Notes aux états financiers consolidés	85
1. La Société	85
2. Principes et méthodes comptables	87
3. Utilisation de jugements et d'estimations	96
4. Gestion des risques financiers	98
5. Test de perte de valeur	100
6. Immobilisations incorporelles	101
7. Immobilisations corporelles	102
8. Stocks et travaux en cours	102
9. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants	103
10. Autres actifs financiers courants	104
11. Capital social	104
12. Emprunts et dettes financières non courants	106
13. Avantages accordés au personnel	106
14. Fournisseurs et autres dettes	107
15. Actifs et passifs financiers	108
16. Effectifs, charges de personnel	109
17. Chiffre d'affaires	110
18. Charges liées aux instruments de rémunération fondés sur des actions	110
19. Produits et charges financiers	111
20. Impôt sur les sociétés	112
21. Résultat par action	113
22. Parties liées	113
23. Engagements	114
24. Rémunération des auditeurs	114
25. Evénements postérieurs à la clôture	114

BILAN CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	6	5 925	4 934
Immobilisations corporelles	7	3 430	1 476
Autres actifs financiers non courants		34	51
Total actifs non courants		9 389	6 460
Stocks	8	1 843	1 007
Clients	9	402	494
Autres créances	9	2 109	1 932
Autres actifs financiers courants	10	8 259	20 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 669	6 233
Total actifs courants		15 282	29 885
Total actifs		24 671	36 345
PASSIF			
Capital	11	12 026	10 789
Prime d'émission et d'apport	11	86 942	83 330
Réserve de conversion		(1 893)	(142)
Réserves - part du Groupe		(62 714)	(49 002)
Résultat part du Groupe		(14 549)	(14 464)
Total des capitaux propres		19 813	30 509
Avantages aux personnels	13	15	6
Emprunts et dettes financières non courants	12	462	2 778
Passifs non courants		477	2 784
Emprunts et dettes financières courants	12	1 201	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	2 323	2 026
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	14	858	1 027
Passifs courants		4 381	3 052
Total Passif		24 671	36 345

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2015
Chiffre d'affaires	17	1 419	609
Coûts de production		(6 647)	(5 845)
Marge brute		(5 229)	(5 236)
Dépenses de recherche et développement		(2 366)	(3 244)
Dépenses de ventes et marketing		(2 545)	(1 557)
Frais généraux et administratifs		(4 476)	(5 135)
Autres produits		2	551
Résultat opérationnel		(14 614)	(14 622)
Charges financières	19	(571)	(1 059)
Produits financiers	19	12	90
Résultat avant impôts		(15 173)	(15 590)
Impôt sur le résultat	20	625	1 126
Résultat net de la période		(14 549)	(14 464)
Résultat de base par action (€/action)		(1,34)	(2,45)
Résultat dilué par action (€/action)		(1,34)	(2,45)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2015
Résultat de l'exercice	(14 549)	(14 464)
Ecarts de conversion	(1 750)	(69)
Eléments recyclable en résultat au cours des périodes ultérieures	(1 750)	(69)
Résultat global	(16 299)	(14 533)

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2015
Le résultat net		(14 549)	(14 464)
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	438	739
Amortissement des immobilisations corporelles	7	199	290
Dotations au provisions pour engagement de retraite		9	5
Charges liée au paiements fondés sur des actions		760	1 940
Produits des cessions des immobilisations corporelles		21	90
Autres éléments sans impacts sur la trésorerie		-	53
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôts		(13 120)	(11 347)
Variation du besoin en fond de roulement (*)		(887)	103
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(14 007)	(11 244)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 008)	(11)
Capitalisation des frais de développement		(1 203)	(3 522)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2 476)	(1 339)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(4 687)	(4 873)
Augmentation de capital nette des frais d'augmentation de capital		4 849	31 707
Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions		-	4 240
Emission/(remboursement) d'un emprunt bancaire		(751)	2 812
Variation des autres actifs financiers courants		11 960	(20 220)
(Acquisition) / cession d'actions propres		(7)	(122)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		16 052	18 417
Incidence des variations de taux de change		(921)	451
Variation globale de la trésorerie		(3 564)	2 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		6 233	3 481
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 669	6 233

(*)Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2015
Autres actifs non courants		16	(45)
Stocks (nets des dépréciations de stocks)		(1 020)	(249)
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)		66	(389)
Autres créances		(407)	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		544	345
Dettes sociales		(86)	410
Variation du besoin en fonds de roulement		(887)	103

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	Capital Nombre d'actions	Capital Actions ordinaires et actions de préférence (A/B)	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Capitaux propres groupe
Au 31 décembre 2014 (Proforma)		6 056 361	6 056	41 913	(50 879)	(73)	(2 983)
Résultat net de la période		-	-	-	(14 465)	-	(14 464)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(69)	(69)
Résultat global au 31.12.15		6 056 361	6 056	41 913	(65 345)	(142)	(17 516)
Emission d'actions		4 732 167	4 732	41 416	-	-	46 148
Paievements fondés sur des actions		-	-	-	1 940	-	1 940
Emission de produits dérivés		-	-	-	53	-	53
Actions propres Cellnovo		-	-	-	(122)	-	(122)
Autres		-	-	-	5	-	5
Au 31 décembre 2015		10 788 528	10 789	83 330	(63 467)	(142)	30 509
Résultat net de la période		-	-	-	(14 549)	-	(14 549)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(1 750)	(1 750)
Résultat global au 31.12.16		10 788 528	10 789	83 330	(78 015)	(1 893)	14 210
Emission d'actions	11	1 237 059	1 237	3 612	-	-	4 849
Paievements fondés sur des actions	18	-	-	-	760	-	760
Actions propres Cellnovo		-	-	-	(7)	-	(7)
Au 31 décembre 2016		12 025 587	12 026	86 942	(77 262)	(1 893)	19 813

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. La Société

Cellnovo Group S.A. (ci-après dénommée "la Société") est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Le Groupe Cellnovo (composé de la Société et de ses filiales, ci-après "le Groupe" ou "Cellnovo" ou "nous") fabrique et distribue un système propriétaire de gestion du diabète composé d'une micro-pompe patch (c'est-à-dire sans tube), d'un terminal mobile à écran tactile avec glucomètre et fonctionnalités (activité physique, journal, alimentation, glycémie) intégrés, et d'un accès sécurisé à un outil de gestion clinique en ligne. Ce dispositif permet de simplifier la vie quotidienne des patients. Il offre également aux patients et aux professionnels de santé la possibilité de suivre l'utilisation d'insuline, l'activité physique et l'alimentation des patients en temps réel, ainsi que le niveau de glycémie des patients après analyse d'une goutte de sang que ces derniers se prélèvent au bout d'un doigt. Ces quatre paramètres sont clés dans la gestion du diabète. Le système Cellnovo est le plus automatisé à ce jour sur le marché même si certaines étapes de la gestion du diabète requièrent encore l'intervention du patient (analyse du taux de glycémie et insuline injectée au moment des repas).

Le périmètre des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est composé de Cellnovo Group S.A., de notre filiale située au Royaume-Uni, Cellnovo Ltd. et de notre filiale située aux Etats-Unis, Cellnovo Inc. En novembre 2015, nous avons décidé la dissolution anticipée sans liquidation de Cellnovo France SAS entraînant la transmission universelle de patrimoine de Cellnovo France SAS au profit de la Société au 31 décembre 2015.

Principaux faits marquants de l'exercice

Le 5 février 2016, Cellnovo a annoncé un partenariat avec la société de technologie TypeZero pour l'utilisation de sa pompe patch à insuline connectée avec le logiciel inControl AP dans le cadre d'un programme de développement d'un pancréas artificiel. Ce système commun sera testé au cours de l'essai clinique international en boucle fermée (IDCL) financé par le National Institute of Health (NIH), qui dépend du Département de la Santé américain. Le pancréas artificiel est conçu pour contrôler et réguler automatiquement le taux de glycémie des personnes atteintes de diabète de Type 1 lors de l'administration de l'insuline.

Le 11 février 2016, Cellnovo a annoncé la finalisation du processus complet d'enregistrement exigé par le Ministère Italien de la Santé. Nous sommes désormais en mesure d'importer notre système de gestion du diabète en Italie.

Le 25 février 2016, Cellnovo a annoncé la fin de la première étape d'industrialisation de ses cartouches d'insuline avec Flex. Cette annonce est en ligne avec le plan de transfert de fabrication, annoncé l'année dernière, qui permettra une augmentation de la capacité de

production du système de gestion du diabète de Cellnovo au cours du deuxième semestre 2016.

Le 15 mars 2016, Cellnovo a annoncé la signature d'un accord commercial avec Roche pour l'intégration de leurs lecteurs de glycémie à notre système de gestion du diabète. Cellnovo intégrera l'Accu-Chek® Aviva ou l'Accu-Chek® Performa à sa dernière tablette tactile, nouvelle génération, e-connectée et marquée CE. Le lecteur de glycémie Roche remplacera le lecteur de glycémie actuel LifeScan OneTouch® Vita.

Le 11 avril 2016, Eric Beard, Président du Conseil d'Administration a annoncé que pour des raisons personnelles il démissionnait de son poste d'administrateur. Sophie Baratte, Chief Executive Officer de Cellnovo, a été nommée au poste de Présidente du Conseil d'Administration par intérim.

Le 13 avril 2016, Cellnovo a annoncé avoir été retenu pour participer au projet Horizon 2020, financé par le programme de la Commission Européenne, visant à étudier de nouvelles technologies pour améliorer le quotidien des personnes atteintes de diabète de type 1. Le projet nommé PEPPER (Patient Empowerment through Predictive Personalised decision support), dispose d'un budget de près de 4 millions d'euros et réunit des universités anglaises et européennes de premier plan et des entreprises, afin qu'elles recherchent et développent des technologies qui contribueront à l'amélioration de l'autogestion du diabète de Type 1 par les patients.

Le 9 juin 2016, Cellnovo a annoncé la nomination de John Brooks en qualité de Président du Conseil d'administration. Figure emblématique du secteur de la santé, M. Brooks a travaillé plus de 20 ans sur les problématiques du diabète. Il jouera un rôle important en mettant à profit son expérience afin de soutenir la progression de Cellnovo, et de l'accompagner dans sa stratégie de développement et de commercialisation de son système unique de gestion du diabète à l'échelle mondiale.

Le 22 juin 2016, Cellnovo a annoncé les résultats d'une nouvelle étude in vitro parue dans la revue European Endocrinology. L'étude démontre que le système de gestion du diabète Cellnovo est plus précis et plus reproductible que la pompe à insuline patch Insulet OmniPod® ("OmniPod").

Le 29 juillet 2016, Cellnovo a annoncé une nouvelle fonctionnalité de son système qui permettra aux patients utilisant un CGM (Système de mesure du glucose en continu) de saisir manuellement leur glycémie. Cette nouvelle fonction a été mise en place afin d'améliorer le confort, la facilité et la souplesse d'utilisation du système pour un nombre croissant de patients souffrant de diabète de type 1 qui utilisent un dispositif CGM.

Le 6 septembre 2016, Cellnovo a annoncé la réception de la livraison du premier lot de cartouches d'insuline produites par Flex (Flextronics). La livraison de ce premier lot pilote de cartouches marque la finalisation des lignes automatisées de production développées par Flex. Le lot pilote intègre des formes moulées de haute précision, désormais produites dans une installation de dispositifs médicaux en salle blanche chez Flex, ce qui marque

l'achèvement d'un programme important d'investissement dans un nouvel outillage pour la production de masse à long terme des cartouches d'insuline.

Le 16 septembre 2016, Cellnovo a annoncé avoir levé environ 5,4 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels en Europe et aux Etats-Unis dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription. Dans le prolongement de sa participation à trois projets majeurs de pancréas artificiel, et en considération du marché potentiel estimé, la société Cellnovo a choisi d'accélérer le développement et la commercialisation d'un pancréas artificiel basé sur son système de gestion mobile du diabète et de sa micro-pompe. Ainsi, le produit net de l'augmentation de capital permettra à Cellnovo de financer un projet de pancréas artificiel, du développement à sa mise sur le marché européen, dans un premier temps.

Le 26 septembre 2016, Cellnovo a annoncé la nomination de Rémi Soula au poste d'administrateur. Fort d'une longue expérience au sein d'entreprises de technologies médicales et de biotechnologies françaises, Rémi Soula est l'un des trois fondateurs d'Adocia, société de biotechnologies cotée sur le marché Euronext Paris, disposant de l'un des portefeuilles les plus larges et différenciés de formulation d'insuline du marché.

Le 16 novembre 2016, Cellnovo a annoncé avoir déposé un dossier 510(k) auprès de la Food and Drug Administration (FDA) pour une autorisation de mise sur le marché américain de son système de gestion du diabète. Le dépôt d'un dossier 510(k) auprès de la FDA est un prérequis à la commercialisation d'un dispositif médical aux États-Unis. La demande est en ce moment à l'étude par la FDA, et le processus devrait durer plusieurs mois selon la société. En attendant le feu vert de la FDA, Cellnovo poursuit ses préparatifs pour le lancement de son système aux États-Unis, le plus large marché pour les dispositifs médicaux au monde.

Le 15 décembre 2016, Cellnovo a annoncé avoir franchi deux nouvelles étapes dans le cadre de son partenariat avec Flex. Tout d'abord, le démarrage dans l'usine de Flex de la fabrication de sous-ensembles des cartouches d'insuline permettra à Cellnovo d'augmenter la capacité de production au T1 2017 dans son usine au Pays de Galles. Ensuite, des améliorations apportées au processus de production des cartouches d'insuline chez Flex permettront d'en maximiser le rendement et la qualité. Le lancement de la production à grande échelle des cartouches d'insuline Cellnovo est prévu pour le début du T2 2017.

Note 2 Principes et méthodes comptables

2.1 – Principe et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et disponible sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_en.htm

Les états financiers sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 avril 2017.

2.2 – Référentiel appliqué

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à l'exception des nouvelles normes applicables suivantes.

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2016

Sont concernées les normes suivantes :

- les amendements aux normes IAS 1, IAS 16, IAS 19 et IAS 38 ;
- les amendements issus des procédures annuelles d'amélioration des IFRS 2010-2012, publiés en décembre 2014 et des IFRS 2012-2014, publiés en décembre 2015.

Ces textes n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes, interprétations et amendements publiés et adoptés par l'Union Européenne mais non encore entrés en vigueur de manière obligatoire au 1er janvier 2016

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes suivantes :

- norme IFRS 9 « Instruments financiers », publiée en novembre 2016, établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes viendront remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers » à compter du 1^{er} janvier 2018;
- norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », publiée en septembre 2016, définit le modèle de reconnaissance des revenus et viendra remplacer les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Autres normes et interprétations non encore approuvées par l'Union Européenne

Ces normes et interprétations sont principalement les suivantes :

- norme IFRS 16 « location » établit les modèle de comptabilisation des contrats de location et viendra remplacer la norme IAS 17 – contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2019 selon l'IASB ;
- les différents amendements aux normes IAS 7 et IAS 12, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 selon l'IASB

Le Groupe a mené une analyse pour identifier les impacts attendus de la première application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations. S'agissant des normes IFRS 15 et IFRS 16 nous n'avons à ce stade pas identifié d'impact matériel sur les comptes de Cellnovo.

2.3 – Base de préparation et de présentation des comptes consolidés

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS selon le principe du coût historique, sauf s'agissant de la réévaluation de certains instruments financiers. L'information financière est présentée en euros, sauf indication contraire.

Recours à des estimations et au jugement

Pour préparer les états financiers consolidés, conformément aux IFRS, la direction du Groupe doit effectuer des estimations, des jugements et retenir des hypothèses ; elle doit également exercer son jugement lors du processus d'application. Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction du Groupe portent sur les éléments décrits dans la note 3.

2.4 – Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation globale

Les filiales représentent l'ensemble des entités contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de son implication dans l'entité et a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer son contrôle.

Les soldes et les transactions intragroupes et les profits latents sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par le Groupe.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait directement ou indirectement deux filiales, Cellnovo Ltd. (dont le siège est au Pays de Galles) et Cellnovo Inc. (dont le siège est aux Etats-Unis), toutes deux détenues à 100%. Les deux filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'actif et le passif ainsi que les éléments du compte de résultat de Cellnovo France SAS sont aussi repris dans la consolidation.

Par conséquent, Cellnovo Group (société mère basée en France) présente des états financiers consolidés qui intègrent les états financiers de ses filiales, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.5 – Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Détermination de la monnaie fonctionnelle et opérations en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales du groupe est la devise locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (monnaie de présentation des états financiers du Groupe) sont convertis en euros de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les autres éléments du résultat global.

Les taux de conversion de la livre sterling (principale monnaie fonctionnelle utilisée en dehors de l'euro) vers l'euro retenus par le Groupe pour les périodes concernées sont les suivants :

	Taux d'ouverture	Taux moyen (12 mois)	Taux de clôture
2016	0,7340	0,8189	0,8562
2015	0,7789	0,7258	0,7340

2.6 – Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont constitués des sommes à recevoir pour les biens fournis, déduction faite des rabais, des retours et de la taxe sur la valeur ajoutée. Le Groupe constate les produits lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable et lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entité.

Le Groupe base son estimation des retours sur les résultats historiques, en prenant en considération les normes du secteur.

2.7 – Actifs incorporels

Dépenses de recherche et développement

Les frais liés à la recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais de développement qui sont directement attribuables à la conception et à l'essai de produits uniques et identifiables contrôlés par le Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- il est techniquement possible d'achever le produit pour le rendre propre à l'utilisation ;
- la direction a l'intention d'achever le produit et de l'utiliser ou de le vendre ;
- le produit peut être utilisé ou vendu ;
- la possibilité que le produit puisse générer des avantages économiques futurs peut être démontrée ;
- les ressources techniques, financières et autres, nécessaires à l'achèvement du développement et à l'utilisation ou la vente du produit, sont disponibles ; et
- les dépenses imputables au produit au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les frais directement imputables qui sont inscrits à l'actif dans le cadre du produit comprennent les coûts de rémunération du personnel chargé du développement et une partie appropriée des frais généraux qui s'y rapportent.

Les autres dépenses de développement qui ne remplissent pas ces critères sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations postérieurement à la clôture.

Les frais de développement comptabilisés en immobilisations sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, qui ne dépasse pas cinq ans.

Accord de licence

Afin que le Groupe puisse recourir aux techniques de fabrication les plus efficaces pour ses produits, des contrats de licence peuvent être conclus avec des tiers pour accéder à certains procédés et techniques.

Les frais afférents à ces accords de licence sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles et amortis sur la durée de la licence.

2.8 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ce bien bénéficieront au Groupe et que le coût du bien peut être évalué de

manière fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les autres réparations ou dépenses d'entretien sont imputées au compte de résultat lors de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire afin d'imputer leurs frais à leur valeur résiduelle et il est calculé sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Élément	Période d'amortissement
Installations et machines	3 - 10 ans selon la méthode linéaire
Agencements et aménagements	5 ans selon la méthode linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée dans le compte de résultat dans les postes des états financiers suivants :

- Coûts de production;
- Frais de ventes et de marketing;
- Frais administratifs généraux pour l'amortissement des installations générales, des agencements et des aménagements, du matériel de bureau et du matériel informatique, du mobilier ;
- Frais de recherche et de développement pour le matériel de laboratoire et les immobilisations corporelles du laboratoire.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à chaque date de clôture. La valeur comptable d'un actif est ramenée immédiatement à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir note 2.9). Les profits et pertes sur cession sont déterminés en comparant le produit de la vente à la valeur nette comptable, et sont rapportés en résultat.

2.9 – Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs non courants sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

La dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est égale à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun des actifs non courants ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

2.10 – Contrats de location

Les contrats de location, dans lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages n'ont pas été transférés par le bailleur, sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple, déduction faite des avantages, sont comptabilisés dans le compte de résultat sur la durée du contrat selon la méthode linéaire.

2.11 – Stocks

Les stocks comprennent des composants spécifiques et d'autres matières premières achetées à des tiers pour servir à la fabrication de produits une fois commercialisés.

Les stocks sont comptabilisés au coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure, et évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti (first-in, first-out).

Le Groupe examine périodiquement les stocks afin d'identifier toute perte de valeur en fonction des quantités détenues, des attentes liées à l'utilisation future, des jugements fondés sur des données tests de contrôle de la qualité et des évaluations de la probabilité de mise au rebut ou d'obsolescence de certains stocks.

Les provisions pour dépréciations de stocks sont comptabilisées dans les coûts de production.

2.12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires et les fonds de caisse.

2.13 – Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers :

Niveau 1 : instruments financiers cotés sur un marché actif ;

Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation repose sur des données observables ;

Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques d'évaluation reposant pour tout ou partie sur des données non observables ; une donnée non observable est définie comme une donnée dont la valeur repose sur des hypothèses ou des corrélations qui ne sont basées ni sur des

prix de transactions observables sur les marchés pour un instrument donné, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Le niveau 3 est utilisé pour déterminer la juste valeur des composants spécifiques des emprunts convertibles.

Le Conseil d'administration du Groupe considère que la valeur nette comptable des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans les états financiers avoisine leur juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation appropriées, parmi lesquelles l'utilisation de transactions récentes sur le marché réalisées dans des conditions de pleine concurrence, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument présentant des caractéristiques sensiblement similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation des options.

La modification substantielle des conditions d'un passif financier existant est comptabilisée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

Les conditions sont considérées sensiblement différentes si la valeur actualisée des nouveaux flux de trésorerie, actualisés par application du taux d'intérêt effectif initial, s'écarte de 10 % ou plus de la valeur actualisée des flux de trésorerie résiduels du passif financier initial.

Tout gain ou perte sur l'extinction est comptabilisé dans les produits financiers ou les charges financières.

2.14 – Crédits d'impôt recherche et développement

Au Royaume-Uni, les crédits d'impôt recherche et développement sont attribués aux entreprises afin de favoriser la recherche scientifique et technique. Les sociétés dont les dépenses remplissent les critères d'admissibilité bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour payer l'impôt sur le résultat de l'exercice durant lequel il est accordé et des deux exercices suivants ou, selon le cas, tout déficit fiscal peut donner lieu à un remboursement par l'administration fiscale britannique.

Le crédit d'impôt recherche et développement est présenté dans le compte de résultat dans les charges d'impôts sur le résultat. En effet, ce crédit d'impôt perçu au Royaume-Uni s'inscrit dans le cadre du programme « Small to Medium Enterprises (SME) » qui lie le crédit d'impôt reçu à la position fiscale de la société considérée (les sociétés bénéficiaires sont considérées différemment des sociétés réalisant des pertes). Par conséquent, en ligne avec la pratique communément admise dans l'industrie au Royaume-Uni, nous avons considéré que ce crédit d'impôt relève d'IAS 12 – « Impôts sur le Résultat » et non d'IAS 20 – « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ».

2.15 – Créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Dans les autres créances, les créances liées aux crédits d'impôt recherche sont comptabilisées à l'actif l'année où sont enregistrées les dépenses donnant droit au crédit d'impôt.

Une provision pour dépréciation des créances est constatée lorsqu'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La dotation à la provision est comptabilisée dans le compte de résultat. Si, lors d'une période ultérieure, le montant de la dépréciation diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation, la reprise de la dépréciation enregistrée précédemment est rapportée en résultat.

2.16 – Capital

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires, les actions de préférence et les actions sans droit de vote sont classées dans les instruments de capitaux propres.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital sont comptabilisés, nets d'impôts, en déduction des capitaux propres.

2.17 – Paiements fondés sur des actions

Depuis sa constitution, le Groupe a mis en place plusieurs plans de rémunération réglés en instruments de capitaux propres sous forme d'options sur actions attribuées à des membres du personnel, à des membres du Conseil d'administration et à des consultants.

En application d'IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charges sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation de capital. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options sur actions attribuées. À chaque clôture, le Groupe revoit ses estimations du nombre d'options qui devraient être acquises. Il comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant, dans le compte de résultat, et effectue un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

La juste valeur des options sur actions octroyées aux membres du personnel est déterminée par application du modèle Black & Scholes.

Les hypothèses ayant servi à l'évaluation des plans sont décrites à la note 18.

2.18 – Fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes correspondent à une obligation de payer des biens ou des services qui ont été acquis auprès de fournisseurs dans le cours normal des activités. Les dettes sont classées en passifs courants si leur paiement est exigible à moins d'un an (ou durant le cycle d'exploitation normal de l'entreprise, s'il est plus long). Sinon, elles sont présentées comme des passifs non courants.

Les dettes sont initialement comptabilisées à la juste valeur, et évaluées postérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.19 – Impôt sur le résultat

Les actifs et passifs d'impôts exigibles sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe exerce des activités et génère des résultats imposables.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, le report des crédits d'impôt non utilisés et des déficits fiscaux non utilisés. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur nette comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et ajustée lorsque les bénéfices imposables disponibles ne permettent pas de recouvrer tout ou partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront à l'actif d'impôt différé d'être recouvré.

2.20 – Information sectorielle

L'activité de Cellnovo est aujourd'hui centrée sur la conception, la fabrication et la distribution de pompes à insuline pour soigner le diabète de Type I. Par conséquent, Cellnovo ne comporte à ce jour qu'un seul secteur opérationnel. Le reporting interne est donc élaboré autour d'un seul secteur d'activité.

2.21 – Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent :

- Les charges liées au financement du Groupe : intérêt financier ;
- Les produits d'intérêt perçus sur les dépôts à court terme.

2.22 – Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges (y compris les ajustements de reclassement) qui ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat tel que requis ou autorisé par d'autres IFRS, sont présentés dans les « Autres éléments du résultat global ».

2.23 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (options sur actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

2.24 – Régimes de retraite

Les salariés français du Groupe ont droit à des prestations de retraite spécifiées par la loi française :

- des indemnités de retraite, correspondant à une somme forfaitaire versée par la Société au départ à la retraite (régime à prestations définies) à ses salariés ;

- des pensions de retraite versées par les organismes de la Sécurité sociale, qui sont financées par les cotisations de la Société et des membres du personnel (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, rémunérations similaires et autres avantages du personnel répondant à la définition de régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Cette évaluation utilise à la méthode des unités de crédit projetées, qui prend en compte les taux de rotation du personnel et de mortalité. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat global ».

Les cotisations du Groupe aux régimes à cotisations définies britanniques et français sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de la période à laquelle elles se rapportent.

Note 3. Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction du Groupe effectue des estimations et des jugements et retient des hypothèses pouvant avoir un impact sur les montants publiés des actifs et des passifs à la date de clôture, et des produits et des charges de la période.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sur les informations disponibles. Elles sont évaluées en continu sur la base de l'expérience passée et de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement des évaluations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations peuvent être revues si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ces estimations en retenant des hypothèses ou des conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par le Groupe portent notamment sur les éléments suivants :

Inscription à l'actif des frais de développement

Le Groupe consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, le Groupe doit effectuer des jugements et des interprétations pour déterminer les frais de développement devant être inscrits à l'actif dès lors que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.

Les principes comptables et la comptabilisation des frais à l'actif sont présentés dans la note 2.7. La principale estimation consiste à déterminer si les six critères définis par IAS 38 sont remplis. Il existe des projets clairement définis et ainsi, au 31 décembre 2016, certains frais

de développement ont été inscrits à l'actif car les six critères définis par IAS 38 étaient considérés comme respectés. Les frais de développement inscrits à l'actif comprennent les coûts de main-d'œuvre pouvant être directement affectés à ces projets ainsi qu'une part marginale au titre des frais généraux.

Dépréciation d'actifs non financiers – accord de licence

Le Groupe évalue la présence d'indices de dépréciation pour l'ensemble des actifs non financiers, notamment l'accord de licence et les frais de développement inscrits à l'actif, à chaque clôture. Ces actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices suggérant que la valeur nette comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de l'actif concerné est supérieure à sa valeur recouvrable, qui correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de vente ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aucun indice n'a été identifié en 2016 ou en 2015. Par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué.

Évaluation des stocks

Les stocks comprennent des composants spécifiques et d'autres matières premières achetées à des tiers, qui sont utilisés pour la fabrication des produits. Les stocks sont évalués à leur coût d'achat ou à leur valeur de marché (valeur nette de réalisation), si celle-ci est inférieure, selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La principale estimation concerne la dépréciation des stocks, qui est établie en fonction des quantités détenues, des attentes liées à l'utilisation future, des jugements fondés sur des données tests de contrôle de la qualité et des évaluations de la probabilité de mise au rebut ou d'obsolescence des stocks. La direction estime que la valeur des stocks à la clôture est recouvrable sur la base des prévisions de ventes futures.

Attribution d'options sur actions et d'actions sans droit de vote aux membres du personnel, aux cadres et aux fournisseurs de services externes :

La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes pour l'évaluation des options, qui prend en compte des hypothèses reposant sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres du Groupe, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument, ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque intrinsèque élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle d'évaluation des options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à IFRS 2.

Les hypothèses d'évaluation retenues sont présentées à la note 18 ; l'hypothèse principale dans l'évaluation est le prix de l'action à la date d'attribution, basée sur une évaluation interne à la date d'attribution.

L'absence de comptabilisation des actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé :

L'évaluation des actifs d'impôt différé identifiables nécessite que la direction réalise des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Les principes comptables appliqués par le Groupe pour la comptabilisation d'actifs d'impôt différé sont décrits à la note 2.19.

Note 4. Gestion des risques financiers

Cellnovo peut se trouver exposé à différents risques financiers : risque de marché, risque de liquidité, risque de crédit et risque de change. Nous avons mis en œuvre des moyens simples et proportionnés à notre taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière.

La politique de Cellnovo est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt reflète l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Le Groupe n'a pas de dette à taux variable et n'est donc pas exposé au risque d'augmentation du coût de la dette. Les variations de taux d'intérêt pourraient affecter les rendements obtenus sur la trésorerie et les comptes à terme, mais ce risque n'est pas considéré comme significatif au regard des montants en soldes de trésorerie généralement détenus par le Groupe et du niveau actuel des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Depuis sa constitution, le Groupe a principalement financé sa croissance par des augmentations de capital et grâce à des fonds supplémentaires provenant de collaborations de recherche et de crédits d'impôt recherche. En 2015, Cellnovo a contracté un emprunt financier. Cet emprunt ne comportant pas de clause de remboursement anticipé, Cellnovo n'est pas exposée au risque de liquidité que pourrait générer l'application d'une telle clause.

D'importantes dépenses de recherche et développement ont été engagées depuis le début des activités du Groupe, générant des flux de trésorerie négatifs sur les activités opérationnelles.

La trésorerie nette absorbée par les activités opérationnelles s'élevait respectivement à 15 620 milliers d'euros et à 11 244 milliers d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, les actifs financiers courants (comptes à terme), la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 10 929 milliers d'euros. Cellnovo dispose de fonds suffisants pour couvrir sa consommation de trésorerie jusqu'au troisième trimestre

2017. Au-delà, pour couvrir les 12 prochains mois en consommation de trésorerie, nous estimons notre besoin entre €6M et €7M d'ici la fin du premier trimestre 2018.

Nous avons donc étudié différentes sources de financement et, en février 2017, avons contracté une ligne de financement en fonds propres (Equity line financing) avec Kepler Cheuvreux. Ces derniers se sont engagés à souscrire un nombre maximum de 1.500.000 actions, à leur propre initiative, sur une période maximale de 24 mois. Dans le cadre de ce dispositif, et sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées, Kepler Cheuvreux s'est engagée de manière ferme et définitive à souscrire des actions de manière régulière et raisonnable sur cette période, sachant que Cellnovo conserve la possibilité de suspendre ou de mettre fin à cet accord à tout moment. Cette equity line a été activée à partir du mois de mars 2017. Sur la base d'un prix de souscription de €5 par action, le produit net de cette opération serait d'environ €7,5M.

Compte-tenu de la liquidité du titre et en considérant des hypothèses raisonnables, cette opération devrait donc couvrir nos besoins en financement sur les 12 prochains mois. Nous ne pouvons néanmoins pas anticiper l'évolution des marchés et, pour garantir la continuité d'exploitation au-delà d'une année, sommes en plus, en train de négocier un financement par emprunt pour un montant d'environ €10M comprenant le versement d'une première tranche d'au moins €5M.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement importants, car il poursuit la recherche et le développement de produits actuels et futurs. Les besoins de financement sont difficiles à prévoir avec précision et dépendront en partie de facteurs indépendants du Groupe. Les points montrant une incertitude importante comprennent, sans caractère limitatif :

- les frais et le temps nécessaires afin que les programmes de recherche et développement permettent aux produits d'être commercialisés ou concédés sous licence en vue de générer des revenus ;
- les frais et le temps nécessaires pour l'obtention des autorisations réglementaires et des accords commerciaux ainsi que l'accès à des plans de remboursement ;
- l'importance du partage des coûts et des recettes découlant de partenariats ;
- les coûts de préparation, de dépôt, de défense et de préservation des brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- les coûts associés à la fabrication des produits ;
- les coûts associés à la croissance des capacités du Groupe et de son portefeuille de produits.

Si le Groupe devait se trouver dans l'incapacité de financer sa propre croissance, il serait contraint de trouver d'autres sources de financement, notamment par de nouveaux appels au marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et institutions financières. Le Groupe sélectionne uniquement les banques et les institutions financières notées au minimum « A » par des tiers indépendants. Si les clients « Distributeurs » sont notés indépendamment, ces mêmes critères de notation sont utilisés. En l'absence de notation indépendante, le contrôle des risques évalue la solvabilité du client, en tenant compte de sa situation financière, de son expérience passée et d'autres facteurs. Les limites de risque de chaque entité sont établies en fonction des notes internes et externes, dans les limites fixées par le Conseil d'administration. L'utilisation des limites de crédit est régulièrement contrôlée.

Aucune limite de crédit n'a été dépassée au cours de l'exercice et la direction ne prévoit pas de pertes résultant de la défaillance de ces tiers.

Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. De par notre implantation géographique, il en est de même pour nos dépenses qui sont pour une part significative libellées en devises étrangères et notamment en livres sterling. Au 31 décembre 2016, 92% de notre trésorerie et de nos autres actifs financiers à court terme sont libellés en euros.

Pour l'instant, notre politique est de ne pas utiliser d'instruments de couverture de change et nous sommes donc exposés aux fluctuations de la parité entre euro et livre sterling.

Note 5. Test de perte de valeur

Cellnovo ne comporte qu'une seule unité génératrice de trésorerie (UGT). Au 31 décembre 2016, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels.

Note 6. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Licences	Frais de développement	Logiciels	Total
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Etat de la situation financière au 1er janvier 2015	723	1 633	-	2 356
Acquisitions	-	3 522	11	3 534
Cession	-	-	-	-
Transfert (*)	-	-	121	121
Ecarts de conversion	44	61	(1)	104
Etat de la situation financière au 31 décembre 2015	767	5 217	131	6 114
Acquisitions	946	1 203	62	2 211
Ecarts de conversion	(151)	(797)	(21)	(969)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	1 562	5 623	171	7 356
AMORTISSEMENTS				
Etat de la situation financière au 1er janvier 2015	(238)	(98)	-	(336)
Dotation	(78)	(659)	(3)	(739)
Transfert (*)	-	-	(93)	(93)
Ecarts de conversion	(14)	1	1	(11)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2015	(329)	(756)	(95)	(1 180)
Dotation	(77)	(349)	(13)	(438)
Ecarts de conversion	50	123	14	188
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	(355)	(982)	(94)	(1 431)
Au 1er janvier 2015	485	1 535	-	2 020
Au 31 décembre 2015	438	4 461	35	4 934
Au 31 décembre 2016	1 206	4 641	77	5 925

(*) transfert venant des immobilisations corporelles

Capitalisation des frais de développement

Jusqu'à fin 2013, une attention particulière a été portée à la recherche et la vérification de la faisabilité technique du principal produit de développement du Groupe. La viabilité commerciale a ainsi pu être établie, ce qui a abouti au lancement de la seconde génération de produits en 2014. À partir de ce moment, les critères utilisés pour inscrire les frais de développement à l'actif sont considérés comme satisfaits et les dépenses ultérieures encourues pour des projets de développement ont été inscrites à l'actif.

L'amortissement des frais de développement est comptabilisé au compte de résultat, dans le poste « Dépenses de recherche et développement ». L'amortissement est comptabilisé sur la durée d'utilité du développement, qui n'excède pas 5 ans.

Note 7. Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Matériels et Outillages	Installations et agencements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	En-cours	Total
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Etat de la situation financière au 1er janvier 2015	1 376	333	2	-	1 710
Acquisition	110	60	4	1 165	1 339
Cession	(463)	(103)	-	-	(567)
Transfert (*)	-	(121)	-	-	(121)
Ecart de conversion	88	22	-	(13)	98
Etat de la situation financière au 31 décembre 2015	1 111	191	6	1 152	2 460
Acquisition	169	270	35	2 003	2 476
Cession	(83)	(36)	-	-	(119)
Ecart de conversion	(162)	(34)	-	(250)	(446)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	1 035	391	41	2 905	4 372
AMORTISSEMENTS					
Etat de la situation financière au 1er janvier 2015	(931)	(257)	-	-	(1 188)
Dotation	(240)	(49)	(1)	-	(290)
Cession	374	103	-	-	476
Transfert (*)	-	93	-	-	93
Ecart de conversion	(59)	(17)	-	-	(76)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2015	(855)	(128)	(1)	-	(984)
Dotation	(145)	(44)	(10)	-	(199)
Cession	62	36	-	-	98
Ecart de conversion	125	18	-	-	144
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	(813)	(118)	(11)	-	(942)
VALEURS NETTES COMPTABLES					
Au 31 décembre 2015	256	63	5	1 152	1 476
Au 31 décembre 2016	222	273	30	2 905	3 430

(*) transfert vers les immobilisations incorporelles

Le Groupe a enregistré en 2016 une charge d'amortissement de K€44 (K€3 en 2015) au titre de ses frais généraux et administratifs, de K€143 (K€254 en 2015) au titre de ses coûts de production, de K€10 (K€ 27 en 2015) au titre de ses dépenses de recherche et développement et de K€3 (K€7 en 2015) au titre de ses coûts de vente et de marketing.

Note 8. Stock et travaux en cours

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières	2 268	1 099
En cours de production	11	217
Produits finis	93	57
Dépréciation	(528)	(365)
Total des Stocks	1 843	1 007

Note 9. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

Créances clients

Le Groupe a lancé la commercialisation de ses produits au cours du second semestre 2014. Au 31 décembre 2016 les créances clients s'élèvent à K€ 402. Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée en fin d'exercice.

Autres créances

Les autres créances se décomposent comme suit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Crédit d'impôt recherche (1)	612	968
Taxe sur la valeur ajoutée (2)	488	569
Charges constatées d'avance (3)	870	182
Divers	139	213
Total autres créances	2 109	1 932

(1) Crédit d'impôt recherche

Au Royaume-Uni, les crédits d'impôt recherche et développement sont attribués aux entreprises britanniques afin de favoriser la recherche scientifique et technique. Les sociétés dont les dépenses remplissent les critères d'admissibilité bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour payer l'impôt sur le résultat de l'exercice durant lequel il est accordé et des deux exercices suivants ou, selon le cas, tout déficit fiscal peut donner lieu à un remboursement par l'administration fiscale britannique.

Le crédit d'impôt recherche et développement est présenté dans le compte de résultat dans les charges d'impôts sur le résultat.

En l'absence de résultat imposable, la créance liée au crédit d'impôt est remboursée lors de l'exercice suivant l'exercice au titre duquel elle a été attribuée.

- Le remboursement de 2014 de €585 908 a été encaissé en décembre 2015
- Le remboursement de 2015 de €855 747 a été encaissé en novembre 2016
- Le calcul de l'impôt de 2016 sera transmis lors du dépôt de la liasse fiscale ; par conséquent, un remboursement devrait suivre dans les 4-6 semaines suivant la transmission à l'administration fiscale britannique. Il est donc prévu de l'encaisser en 2017.

(2) Les **créances de TVA** concernent essentiellement la TVA déductible et le remboursement de la TVA acquittée.

(3) Les **charges payées d'avance** correspondent aux dépenses engagées pour les frais d'assurance et de location.

Note 10. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants sont constitués de comptes à terme. Les fonds placés sur ces comptes sont disponibles avec un préavis de 32 jours.

Note 11. Capital social

11.1 Evolution du capital social

Le tableau reprenant l'évolution du capital social et de la prime d'émission de Cellnovo Group S.A. se présente ainsi:

<i>Nature des mouvements</i>	Capital social <i>En Keuros</i>	Prime d'émission <i>En Keuros</i>	Nombre d'actions	Valeur nominale <i>En euros</i>
Au 1er janvier 2014				
Création de la Société	37		3 700	
Au 31 décembre 2014	37		3 700	
<i>Nature des mouvements</i>	Capital social <i>En Keuros</i>	Prime d'émission <i>En Keuros</i>	Nombre d'actions	Valeur nominale <i>En euros</i>
Au 1er janvier 2015	37	0	3 700	10
Réduction du nominal de l'action	0	0	33 300	1
Apport des titres de Cellnovo Ltd	6 019	41 913	6 019 361	1
Augmentation de capital par émission d'actions	2 970	28 597	2 969 557	1
Conversion des obligations convertibles	1 658	15 966	1 657 955	1
Augmentation de capital par émission d'actions (surallocation)	80	770	80 000	1
Exercice d'options par les salariés	25	(25)	24 655	1
Frais d'augmentation de capital	0	(3 893)	0	1
Au 31 décembre 2015	10 789	83 330	10 788 528	1
Exercice d'options par les salariés	158	(155)	158 207	
Augmentation de capital par émission d'actions	1 079	4 315	1 078 852	1
Frais d'augmentation de capital		(550)		
Bons de souscription d'actions		2		
Au 31 décembre 2016	12 026	86 942	12 025 587	1

Les chiffres présentés ne concernent que l'entité consolidante. Dans le tableau de variations des capitaux propres, les mouvements d'émission d'actions en 2016 sont décrits sur les lignes ci-après.

Evolution du capital en 2016

L'assemblée générale du 24 juin 2016 avait, par sa 14ème résolution, délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, en une ou plusieurs fois, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société.

Aux termes des délibérations du 14 septembre 2016, le Conseil d'administration a décidé notamment :

- de faire usage de la Délégation conférée aux termes de la 14ème résolution de l'AGM ;
- en conséquence, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 5 000 000 euros, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaires, d'un nombre maximum de 5 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune (les « Actions Nouvelles ») au prix minimum de 5 (cinq) euros par action, ce en conformité avec les plafonds légaux ainsi que les plafonds autorisés et disponibles à ce jour aux termes de la 14ème résolution de l'AGM ;
- de donner au Directeur Général tous pouvoirs, sans faculté de délégation, pour fixer le prix et le montant final de l'augmentation de capital dans la limite d'un montant brut maximal, hors prime d'émission, de 5 000 000 euros et pour déterminer l'allocation des Actions Nouvelles au profit des Bénéficiaires;
- de donner à son Directeur Général tous pouvoirs, avec la faculté de subdéléguer à toute personne de son choix, pour passer toute convention, prendre toute mesure et réaliser toutes les formalités utiles à la mise en œuvre de la présente décision et notamment :

Le Directeur Général, faisant usage de la délégation que lui a conférée le Conseil d'administration, a décidé :

- de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 078 852 euros, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des Bénéficiaires, de 1 078 852 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune au prix de 5 euros par action ;
- au vu des contrats de souscriptions reçus par la Société et signés par les investisseurs, de constater l'allocation des Actions Nouvelles au profit de ceux-ci.

Au terme de ces opérations les augmentations de capital suivantes ont été constatées :

- €1 078 852 correspondant à l'émission de 1 078 852 actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro. La prime d'émission correspondante s'élève à € 4 315 408.

- les frais liés à cette opération (€550 006) ont été déduits de la prime d'émission.
- de plus, suite à l'exercice de stock-options par les salariés en 2016, nous avons émis 158 207 nouvelles actions d'un nominal de 1 euro assorties d'une prime d'émission de -€155 099.

11.2 Droits de vote

Aucune action n'est assortie d'un droit de vote double, même si un actionnaire détient ses actions avec une gestion au nominal depuis plus de deux ans.

Aucune action ordinaire n'est assortie d'un droit de vote préférentiel ni d'aucune restriction.

11.3 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été signé avec CM-CIC en mars 2015. Ce contrat donne mandat à CM-CIC afin d'intervenir sur le marché pour le compte de Cellnovo, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres, en toute indépendance, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur.

Le versement initial était de 300.000 euros. Le solde figure dans le bilan consolidé sur la ligne "Autres actifs financiers courants".

Note 12. Emprunts et dettes financières non courantes

En juin 2015, Cellnovo Ltd. a contracté un emprunt sur 3 ans avec Kreos Capital pour un montant de €4 000 000, comprenant deux tranches de respectivement €3 000 000 et €1 000 000. Cellnovo Ltd a souscrit la première tranche de €3.000.000 à un taux d'intérêt effectif de 15,85% par an. Les remboursements en capital ont commencé en Janvier 2016. Cellnovo Group S.A. a émis 50 279 bons de souscription au profit de Kreos Capital. L'exercice de ces bons permettent à Kreos Capital de souscrire 50 279 actions Cellnovo Group S.A. au prix unitaire de €8,95. L'émission de ces bons de souscription a généré un instrument financier dérivé d'un montant de €53 482 qui a été séparé du montant du prêt et présenté dans les capitaux du Groupe. Ces BSA sont exerçables en totalité à compter de leur émission et pendant une durée de 5 ans suivant la date de l'introduction en bourse.

Toutes les obligations convertibles précédemment émises par le Groupe ont été converties au cours de l'exercice 2015 et ne figurent donc plus en dette à cette date.

Le détail de la dette financière s'établit comme suit:

<i>En milliers d'euros</i>	Emprunt obligataire convertible	Dettes bancaires	Total
Emprunts et dettes financières non courants			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014	9 509	-	9 509
Emission	4 189	2 812	7 000
Conversion en capital	(14 447)	-	(14 447)
Capitalisation des intérêts	52	-	52
Ecart de conversion	698	(33)	664
Etat de la situation financière au 31 décembre 2015	-	2 778	2 778
Remboursement	-	(751)	(751)
Ecart de conversion	-	(364)	(364)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	-	1 663	1 663

Note 13. Avantages accordés au personnel

Salariés au Royaume-Uni

Les salariés du Royaume-Uni sont soumis à un régime de pension versé par l'employeur. Les salariés et l'employeur cotisent à hauteur de 1 % des rémunérations ouvrant droit à pension. Ce régime de retraite respecte les normes minimales établies par le gouvernement. Il s'agit d'un régime à cotisations définies.

En 2016, les charges au titre des engagements de retraite s'élèvent à €22 121, elle s'élevait à 18 millions d'euros en 2015.

Salariés en France

Les engagements au titre des prestations définies des salariés en France (20 salariés au 31 décembre 2016 contre 8 salariés au 31 décembre 2015) se composent de la provision pour indemnités de départ en retraite, calculée conformément à la convention collective en vigueur dans l'industrie pharmaceutique. Cette provision a été calculée pour la première fois en 2014. Au 31 décembre 2016, le montant de cette provision s'élève à K€15 contre K€ 6 au 31 décembre 2015.

Aucun test de sensibilité n'a été réalisé en raison du caractère négligeable du montant de la provision.

Les salariés français sont soumis à un régime de pension versé par l'employeur. Les salariés et l'employeur cotisent à hauteur d'un pourcentage variable des rémunérations ouvrant droit à pension. Ce régime de retraite respecte les normes minimales établies par le gouvernement. Il s'agit d'un régime à cotisations définies. En 2016, les dépenses de cotisations retraites se sont élevées à €140 378.

Salariés aux États-Unis

Aucune charge au titre des engagements de retraite n'a été encourue par le Groupe en 2016.

Note 14. Fournisseurs et autres dettes

14.1 – Fournisseurs

Les comptes fournisseurs ne sont pas porteurs d'intérêts et sont normalement réglés à 30 jours.

14.2 – Autres dettes

Les autres dettes comprennent des dettes fiscales et sociales, détaillées comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Personnel et comptes rattachés	374	503
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	484	522
Autres dettes	-	2
Total dettes fiscales et sociales	858	1 027

Note 15 : Actifs et passifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2016		Valorisation aux termes de la norme IAS 39			Instrument s non financiers
	Etat de la situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	34	34	-	34	-	-
Clients et comptes rattachés	402	402	-	402	-	-
Autres créances	2 109	2 109	-	2 109	-	-
Autres actifs financiers courant	8 259	8 259	-	8 259	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 669	2 669	-	2 669	-	-
Total actifs	13 474	13 474	-	13 474	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	462	462	-	-	462	-
Emprunts et dettes financières courants	1 201	1 201	-	-	1 201	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 323	2 323	-	-	2 323	-
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	858	858	-	-	858	-
Total passifs	4 843	4 843	-	-	4 843	-

En K euros	31/12/2015		Valorisation aux termes de la norme IAS 39			Instrument s non financiers
	Etat de la situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	51	51	-	51	-	-
Clients et comptes rattachés	494	494	-	494	-	-
Autres créances	1 932	1 932	-	1 932	-	-
Autres actifs financiers courant	20 220	-	-	20 220	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 233	6 233	-	6 233	-	-
Total actifs	28 928	8 708	-	28 928	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	2 778	2 778	-	-	2 778	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 026	2 026	-	-	2 026	-
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	1 027	1 027	-	-	1 027	-
Total passifs	5 830	5 830	-	-	5 830	-

Note 16 : Effectifs, charges de personnel

Les chiffres relatifs aux effectifs moyens mensuels employés au cours de l'exercice par les entreprises consolidées par intégration globale sont détaillés comme suit par catégorie :

Effectifs	2016	2015
Direction / Administratif	12	8
Production	53	49
Ventes et marketing	18	12
Recherche et développement	12	11
	<u>95</u>	<u>80</u>

Les charges 2016 se répartissent comme suit par nature de cout :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Charges de personnel	(6 975)	(5 886)
Charges sociales	(897)	(823)
Charges liée au paiements fondés sur des actions	(760)	(1 940)
Charges de personnel capitalisées	1 076	445
Total charges de personnel	(7 557)	(8 204)

Dans les charges ci-dessus, nous avons capitalisé dans les coûts de développement 1 076 milliers d'euros au titre de l'année 2016 (445 milliers d'euros en 2015).

Les charges liées aux paiements fondés sur des actions correspondent à la valorisation des plans de stock-options attribuées aux salariés de l'entreprise. Ces charges ne génèrent pas de sortie de trésorerie pour l'entreprise.

Pour 2016, la répartition des charges par destination se présente ainsi:

En milliers d'euros	Charges de personnel	Amortissement des immobilisations corporelles	Amortissement des immobilisations incorporelles	Autres	Total
Coût de production	(2 932)	(143)	(77)	(3 496)	(6 647)
Dépenses de recherche et développement	(1 107)	(10)	(349)	(901)	(2 366)
Dépenses de ventes et marketing	(1 713)	(3)	-	(830)	(2 545)
Frais généraux et administratifs	(1 806)	(44)	(13)	(2 613)	(4 476)
Total	(7 557)	(199)	(438)	(7 840)	(16 034)

En 2015 cette répartition était la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Charges de personnel	Amortissement des immobilisations corporelles	Amortissement des immobilisations incorporelles	Autres	Total
Coût de production	(2 724)	(254)	(78)	(2 789)	(5 845)
Dépenses de recherche et développement	(1 853)	(27)	(659)	(705)	(3 244)
Dépenses de ventes et marketing	(1 009)	(7)	-	(541)	(1 557)
Frais généraux et administratifs	(2 618)	(3)	(3)	(2 512)	(5 135)
Total	(8 204)	(290)	(739)	(6 547)	(15 781)

La rémunération des directeurs s'établit comme suit :

<i>En euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Remuneration des directeurs	2 172 360	1 277 691

La hausse de ce poste s'explique par l'augmentation de la charge constatée au titre des rémunérations fondées sur des actions (IFRS2) qui s'est élevée à K€ 1 439 contre K€ 715 pour l'exercice 2015, ainsi que par les recrutements d'un Responsable de la Recherche et d'un Directeur Financier.

Note 17 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des ventes du produit Cellnovo est détaillé par pays comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Royaume-Uni	295	75
France	1 088	534
Reste de l'Europe	36	-
Total chiffre d'affaires	1 419	609

Note 18. Charges liées aux instruments de rémunération en actions

Nous attribuons des stock-options à nos employés. Selon ces plans, les titulaires de ces stock-options peuvent souscrire à une émission d'actions de Cellnovo à un prix d'exercice déterminé.

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des émissions d'options sur actions par le Groupe ainsi que l'incidence de ces plans sur le compte de résultat consolidé pour les années 2016 et 2015.

En euros	Stock options plans 2013 et antérieurs	Stock options plan 01/2015	Stock options plan 12/2015	Stock options plan 04/2016	BSA plan 06/2016	BSA plan 09/2016	Stock options plan 09/2016	Actions gratuites plan 12/2016	Total
Nombre d'attributions initiales	511 711	254 731	251 000	94 500	21 000	21 000	64 500	186 500	1 404 942
Nombre d'attributions exercées/annulées depuis l'origine	503 342	239 987	186 500	30 000	-	-	-	-	959 829
Nombre d'attributions restant au 31/12/2016	8 369	14 744	64 500	64 500	21 000	21 000	64 500	186 500	445 113
Charge liée aux rémunérations en actions sur l'exercice 2016	-	203 438	259 661	104 653	12 021	13 656	67 227	99 467	760 123
Charge liée aux rémunérations en actions sur l'exercice 2015	-	1 780 577	159 424	-	-	-	-	-	1 940 002

Pour les plans de stocks options attribués en janvier et décembre 2015 et en avril et septembre 2016 les options sur actions sont acquises comme suit :

- 1/3 à la fin de la première année d'entrée du salarié dans la Société,
- pour les 2/3 restants, 1/24 à la fin de chaque mois pendant 2 ans.

Pour les plans de stocks options attribués en juin et septembre 2016 les options sur actions sont acquises par 1/3 à l'issue de chaque année écoulée à compter de leur date d'émission.

Evaluation du plan de stock-options de Cellnovo Ltd (transférés à la Société en 2015) de janvier 2015

Un plan de stock-options pour un total de 8 915 572 options a été émis par Cellnovo Ltd. le 8 janvier 2015, ce plan a été transféré à la Société au moment de l'introduction en bourse (ce total de stock-options correspond à 254 731 actions de la Société après conversion - à raison d'une action Cellnovo Group S.A pour 35 actions Cellnovo Ltd). Sur la base des estimations de la valeur de la Société/du Groupe disponibles à cette date et compte tenu du faible prix d'exercice, la valeur de l'option a été estimée égale à la valeur du sous-jacent et a été estimée à £0,263 par titre. Après conversion en actions de la Société et compte tenu d'un taux de conversion de £0.7789 pour 1 €, la valeur individuelle de ces options s'établit à €11.82 à leur date d'attribution.

Evaluation du plan de stock-options de la Société de décembre 2015, d'avril et septembre 2016

La juste valeur des options a été évaluée en utilisant la méthode d'évaluation Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- Le prix de l'action à la date d'attribution utilisée est calculé par référence à des évaluations internes;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées opérant dans le secteur de la biotechnologie, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.

Les principales caractéristiques de ces options sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	02/12/201	26/04/201	08/09/201
Date d'attribution	5	6	6
Durée d'acquisition	progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	03/12/2025	25/04/2026	07/09/2026
Nombre d'options attribuées	251 000	64 500	64500
Nombre d'actions exerçables par option	1	1	1
Prix d'exercice en €	6,51	6,66	4,78
Juste valeur de l'option à la date d'attribution en €	1,99	2,91	3,41
Volatilité attendue	44%	45,97%	46,73%

Note 19. Produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2015
Charges d'intérêts	(571)	(1 059)
Produits financiers	12	90
Total résultat financier	(559)	(969)

Les charges d'intérêts sont liées aux contrats d'emprunt décrits à la note 12. En 2016, elles sont liées à l'emprunt contracté avec Kreos. En 2015, outre l'emprunt Kreos, elles concernaient également l'emprunt obligataire convertible intégralement remboursé après l'introduction en bourse de juillet 2015. Les pertes de change se sont élevées à K€ 67 en 2016 contre K€ 482 en 2015.

Les produits financiers sont relatifs aux intérêts issus des placements à court terme.

Note 20. Impôt sur les sociétés

Taux d'impôt sur le résultat et déficits reportables

Cellnovo Ltd a des déficits fiscaux reportables en avant de K€ 68 991 au 31 décembre 2016 (2015 : K€ 60 145).

La Société a un déficit fiscal reportable de K€ 10 319 au 31 décembre 2016 (2015 : K€ 6 051 concernant Cellnovo France SAS).

La filiale américaine, Cellnovo Inc. a un déficit fiscal reportable de K€ 401 au 31 décembre 2016 (K€ 318 au 31 décembre 2015).

Le taux d'impôt sur le résultat applicable au Groupe est le taux actuellement applicable en France, qui s'élève à 34,43%.

Le détail de la charge d'impôt s'analyse comme suit:

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2015
Impôt courant:		
Crédit d'impôt sur les sociétés du Royaume Uni	632	965
Charge d'impôt sur les sociétés des Etats-Unis	(2)	-
Retraitement des années antérieures	-	161
Total impôt sur le résultat	631	1 126

Le calcul de la preuve d'impôt se présente comme suit:

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2015
Résultat avant impôt	(15 174)	(15 590)
Taux d'imposition France	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	5 225	5 368
Effet de taux d'imposition	(2 079)	(1 514)
Charges IFRS2 non imposable	(262)	(668)
Déduction complémentaire sur dépenses R&D	499	759
Ajustement de la charge d'impôt sur exercices antérieurs	-	161
Autres différences permanentes	38	(20)
Réduction des déficits UK du fait de leur remboursement anticipé sous forme de crédit d'impôt R&D	(243)	(383)
Non reconnaissance des impôts différés de la période	(2 547)	(2 577)
Impôt sur résultat	631	1 126

Impôts différés

Les déficits fiscaux n'ont pas généré d'actifs d'impôts différés à la clôture de l'exercice. Les déficits fiscaux peuvent être imputés sur l'impôt sur les bénéfices calculés sur les bénéfices futurs.

Note 21. Résultat par action

Résultat de base

	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2015
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	10 874 786	5 895 533
Résultat net de la période - part du Groupe (milliers d'euros)	(14 549)	(14 464)
Résultat de base par action (€/action)	(1,338)	(2,453)
Résultat dilué par action (€/action)	(1,338)	(2,453)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat de base par action compte tenu de l'effet dilutif des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, obligations, options). Lorsque le Groupe est déficitaire, ces instruments ne sont pas traités comme dilutifs, car ils réduiraient la perte par action. Pour les exercices présentés, le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont donc identiques.

Note 22. Parties liées

Le Groupe a reconnu comme parties liées les membres du Conseil d'administration, y compris son président, et certains membres de l'équipe de direction du Groupe qui ont reçu l'autorisation d'agir en tant que représentants légaux ou financiers du Groupe (ci-après dénommés « le Conseil d'administration et les Signataires »).

22.1 – Rémunération des dirigeants

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'a été accordé aux membres du Conseil d'administration et aux Signataires.

La rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des Signataires s'établissait comme suit (en milliers d'euros) :

Remuneration des membres du conseil d'administration et des Signataires (K€)	31/12/2016	31/12/2015
Rémuneration fixe et variable	713	533
Valeur des options attribuées	454	715
Valeur des actions gratuites attribuées	960	-
Valeur des BSA attribués	26	-
Jetons de présence	72	45
Honoraires du conseil	45	29
Total	2 270	1 323

Il n'y a pas eu d'indemnité de départ versée dans l'année.

Note 23. Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, Cellnovo a signé des baux immobiliers relatifs aux sites de Paris et à ceux implantés au Royaume-Uni (Pencoed et Swansea).

De plus, Cellnovo Group SA a contracté quelques leasings sur des voitures de collaborateurs ainsi que sur du matériel de bureau.

Au total, le montant des engagements liés à ces contrats s'établit comme suit :

Milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements au 31/12/2016	273	160	-
Engagements au 31/12/2015	145	228	-

Note 24. Rémunérations des auditeurs

En 2016 et 2015, la Société et ses filiales ont obtenu les services suivants par ses auditeurs :

Euros	PwC				Grant Thornton			
	2016	%	2015	%	2016	%	2015	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Cellnovo Group SA	46 000	46%	25 000	9%	46 000	88%	25 000	100%
- Filiales intégrées globalement	44 000	44%	30 000	10%	0	0%	0	0%
Total	90 000	91%	55 000	19%	46 000	88%	25 000	100%
Services autres que la certification des comptes								
- Cellnovo Group SA	9 000	9%	52 239	18%	6 500	12%	0	0%
- Filiales intégrées globalement		0%	182 072	63%	0	0%	0	0%
Total	9 000	9%	234 311	81%	6 500	12%	0	0%
Total des honoraires	99 000	100%	289 311	100%	52 500	100%	25 000	100%

Les services autres que la certification des comptes réalisés en 2016 et en 2015 correspondent aux travaux réalisés dans le cadre de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ainsi que dans le cadre de levées de fonds réalisées en 2016.

Note 25 : Événements postérieurs à la clôture

Le 5 janvier 2017, Cellnovo et Diabeloop, annoncent avoir franchi plusieurs étapes clés dans leur programme de Pancréas Artificiel. Cellnovo est actuellement impliquée dans plusieurs projets majeurs de développement d'un système de pancréas artificiel, aux États-Unis et en Europe, pour permettre l'automatisation complète du fonctionnement des pompes à insuline. Le système de pancréas artificiel utilise les informations du lecteur de glycémie (CGM) du patient pour calculer et délivrer en temps réel la dose d'insuline optimale aux patients. Une première étude clinique de l'algorithme Diabeloop associé à la pompe Cellnovo portant sur 36 patients dans 9 centres a montré des résultats positifs. Compte tenu de ces résultats encourageants, Cellnovo a livré ses premières pompes Bluetooth à Diabeloop afin de préparer la prochaine étude clinique qui commencera en février 2017. Celle-ci portera sur 60 patients dans 12 centres et les résultats sont attendus cette année. Elle aura pour objectif de générer des données afin d'obtenir un marquage CE du Pancréas Artificiel Diabeloop associé au système Cellnovo.

Le 19 mars 2017, Cellnovo a annoncé la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Le Directeur général de la Société, agissant sur délégation du conseil d'administration et conformément à la 14ème résolution de l'Assemblée générale

des actionnaires du 24 juin 2016, a décidé le 17 mars 2017 la mise en place de cette opération. L'utilisation en totalité de cette ligne de financement en fonds propres devrait permettre à la société de compléter la trésorerie disponible pour couvrir les besoins sur les 12 prochains mois. Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (n° de visa 17-098 en date du 17 mars 2017). Conformément aux termes de l'accord, Kepler Cheuvreux s'est engagé, de manière ferme et définitive, à souscrire 1.500.000 actions, à sa propre initiative suivant un calendrier d'une durée maximale de 24 mois, sous réserve que les conditions contractuelles soient remplies. Il est précisé que Cellnovo conserve la possibilité de suspendre ou mettre fin à cet accord à tout moment.

11. Rapports des Commissaires aux comptes

11.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Cellnovo Group

Société Anonyme
au capital de 12 025 587 €
13, rue de Londres
75009 Paris

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaire aux Comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

CELLNOVO GROUP

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CELLNOVO GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8. « Informations complémentaires sur le financement de la Société » de l'annexe aux comptes annuels dans laquelle sont exposées la situation de la Société au regard de ses besoins de financement et les conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation et les créances qui y sont rattachées sont évalués comme indiqué dans la note 5.2.2. « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels. Notre appréciation de ces évaluations s'est fondée sur le processus mis en place par votre Société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation et le caractère recouvrable des créances rattachées aux participations et prêts. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données utilisées par votre Société pour déterminer la valeur de sa filiale ainsi que le caractère recouvrable des créances rattachées. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et des dépréciations qui en ont résulté.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le xx avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Bochet
Associé

Thierry Charron
Associé

11.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Cellnovo Group

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Grant Thornton

**Membre français de Grant Thornton
International**

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
Cellnovo Group
13 rue de Londres
75009 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cellnovo Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4. « Gestion des risques financiers - Risque de liquidité » de l'annexe aux états financiers consolidés dans laquelle sont exposées la situation du groupe au regard de ses besoins de financement et les conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans les notes 2.7 et 6 aux états financiers consolidés, le groupe comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation et les modalités retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les notes 2.7 et 6 fournissent une information appropriée.

Les notes 2.17 et 18 précisent les modalités d'évaluation des plans de stock-options. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des évaluateurs externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes 2.17 et 18 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le xx avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Charron

Olivier Bochet

11.3 Rapport des commissaires aux comptes aux comptes sur le rapport du président du Conseil

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société CELLNOVO GROUP

Cellnovo Group

Société Anonyme
au capital de 12 025 587 €
13, rue de Londres
75009 Paris

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaire aux Comptes

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société CELLNOVO GROUP

CELLNOVO GROUP

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cellnovo Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

[Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière](#)

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le xx avril 2017

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Olivier Bochet
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron
Associé

11.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

CELLNOVO GROUP

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
Cellnovo Group
13 rue de Londres
75009 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l’intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l’article 225-31 du code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article 225-31 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l’assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L’APPROBATION DE L’ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention ni d’aucun engagement autorisés au cours de l’exercice écoulé à soumettre à l’approbation de l’assemblée générale en application des dispositions de l’article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Contrat de management avec Sophie Baratte, Directeur Général

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 3 septembre 2015.

Dirigeant concerné : Sophie Baratte, Directeur Général.

Nature et objet : A partir du 1er octobre 2015, la direction et la gestion de la société à la lumière des orientations stratégiques établies par le conseil d'administration lui ont été confiées.

Modalités : la charge comptabilisée au titre de l'exercice 2016 s'élève à 287 835,24 euros, toutes charges incluses.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : « Grâce à cette nomination, Cellnovo va bénéficier de l'expérience de Sophie Baratte dans le domaine du développement opérationnel et stratégique, en particulier dans la mise sur le marché de technologies innovantes dans le domaine des entreprises de santé ».

2) Contrat de prestations de services avec Eric Beard, administrateur et Président du conseil d'administration

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 3 septembre 2015.

Dirigeant concerné : Eric Beard, administrateur et Président du conseil d'administration jusqu'au 8 avril 2016

Nature et objet : A partir du 1er octobre 2015, conseil en matière de Business Development, conseil et orientation de la société dans le cadre de ses relations avec les investisseurs, conseil en matière de développement opérationnel et stratégique de la société.

Modalités : la charge comptabilisée au titre de l'exercice 2016, pour la période du 1^{er} janvier au 8 avril 2016, s'élève à 17 500 euros.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : « Après la nomination d'Eric Beard au poste de Président du Conseil d'Administration, Cellnovo souhaite continuer à bénéficier de sa précieuse expérience dans le domaine du déploiement stratégique ainsi que dans la recherche de partenariats. »

3) Contrat d'application à Sophie Baratte, Directeur Général, du régime santé et prévoyance (contrat APGIS)

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 3 septembre 2015.

Dirigeant concerné : Sophie Baratte, Directeur Général.

Nature et objet : A partir du 1er octobre 2015, adhésion au régime Maladie-Chirurgie-Maternité et au régime Décès-Incapacité-Invalidité mis en œuvre par l'APGIS.

Modalités : la charge comptabilisée au titre de l'exercice de l'exercice 2015 s'élève à 2 751,48 euros.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société: « En souscrivant ce contrat, Cellnovo veut assurer à sa dirigeante une couverture sociale satisfaisante. »

•

Fait à Neuilly-sur-Seine, le xx avril 2017

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Charron

Olivier Bochet